



2025

12 DÉCEMBRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

Réunion de l'Assemblée départementale

Date de Publication : 27 mars 2026

PROCÈS-VERBAL | 05
DE SÉANCE

Conseil départemental du 12 décembre 2025

Ordre du jour

N° Rapport	Titre	Rapporteurs
	Approbation PV réunion du 7 novembre 2025	
	<i>CANTAL ATTRACTIF</i>	
1	Avenant n° 2 au Pacte Régional pour le Cantal 2022-2027	Jean Jacques MONLOUBOU
2	Attractivité et Solidarité économique - Budget 2026	Gilles COMBELLE
3	Syndicats Mixtes -Budget 2026	Gilles COMBELLE
4	Développement de l'activité touristique et partenariats - Budget 2026	Annie DELRIEU
5	Agriculture - Budget 2026	Christophe VIDAL
6	Education - Collèges - Budget 2026	Philippe FABRE
7	Education : Enseignement supérieur - Budget 2026	Florian MORELLE
8	Patrimoine départemental - Budget 2026	Didier ACHALME
9	Avenant n°1 à la convention avec l'ONF pour l'exploitation de la piste du Rocher du Cerf en forêt domaniale du Plomb du Cantal	Jean Jacques MONLOUBOU
	<i>CANTAL CONNECTE ET OUVERT</i>	
10	Révision du Règlement Départemental de voirie	Dider ACHALME
11	Voirie Départementale - Budget 2026	Didier ACHALME
12	Transport Aérien - Budget 2026	Jamal BELAIDI
13	Ligne aérienne Aurillac-Paris - Modification des Obligations de Service Public	Jamal BELAIDI
	<i>CANTAL AU CŒUR DES SOLIDARITES</i>	
14	Prorogation du Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi/ Pacte Territorial pour l'Insertion et l'Emploi (PDIE-PTIE) 2021-2025 et des appels à projets	Dominique BEAUDREY
15	Avenant n°1 à la Convention relative à l'attribution d'une subvention à l'AFAPCA - Dispositif CANTAL'MOUV	Dominique BEAUDREY
16	Avenant n°1 à la Convention relative à l'attribution d'une subvention à l'AFAPCA - Dispositif RESPIR	Dominique BEAUDREY
17	Avenant n°1 à la Convention relative à l'attribution d'une subvention à la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels du Cantal pour la prise en charge des spécificités des Gens du Voyage	Dominique BEAUDREY
18	Avenant n°1 à la Convention relative à l'attribution d'une subvention à la Mission Locale de l'arrondissement d'Aurillac pour la prise en compte des spécificités des jeunes allocataires du RSA âgés de 16 à 26 ans	Dominique BEAUDREY
19	Avenant n°1 à la Convention relative à l'attribution d'une subvention à la Chambre d'Agriculture du Cantal pour la prise en compte des spécificités des travailleurs non-salariés agricoles allocataires du RSA	Dominique BEAUDREY
20	Avenant n°1 à la Convention relative à l'attribution d'une subvention à la Chambre de Métiers de l'Artisanat du Cantal pour la prise en compte des spécificités des travailleurs non-salariés non agricoles allocataires du RSA	Dominique BEAUDREY
21	Avenant n°1 à la Convention relative à l'attribution d'une subvention à l'association France Active Auvergne pour la prise en compte des spécificités des travailleurs non-salariés non agricoles allocataires du RSA	Dominique BEAUDREY

22	Action Sociale - Enfance Famille - Budget 2026	Marie-Hélène CHASTRE
23	Rémunération et indemnités versées aux assistants familiaux et aux assistants maternels pour l'accueil des mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance : Montants des prestations accordées au titre de l'année 2026	Marie-Hélène CHASTRE
24	Action Sociale - Emploi Insertion Logement - Budget 2026	Dominique BEAUDREY
25	Action Sociale - Politique de l'Autonomie - Budget 2026	Sylvie LACHAIZE
26	Jeunesse - Budget 2026	Philippe FABRE
27	Sport - Budget 2026	Philippe FABRE
28	Action culturelle et patrimoine et Médiathèque départementale - Budget 2026	Valérie CABECAS
29	Archives départementales - Budget 2026	Valérie CABECAS
30	Convention de partenariat avec le lycée Saint-Géraud d'Aurillac relative au projet de scénographie pour l'exposition rétrospective Hibernarock	Valérie CABECAS
31	Territoires et politique contractuelle - Budget 2026	Valérie CABECAS
32	Contrat Cantal Développement 2022-2027 - Avenant n° 1 au contrat du territoire de la Chataigneraie cantalienne	Valérie CABECAS
33	Contrat Cantal Développement 2022-2027 - Avenant n° 1 au contrat du territoire de la Communauté de Communes de Salers	Valérie CABECAS
34	Contrat Cantal Développement 2022-2027 - Avenant n° 1 au contrat du territoire de la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	Valérie CABECAS
35	Fonds Cantal Solidaire - Redéploiement d'opération pour la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	Valérie CABECAS
36	Accompagnement à l'animation et à la vie associative - Budget 2026	Philippe FABRE
37	Cybercantal Le Bus et l'Animation Départementale du Réseau France Services - Budget 2026	Valérie CABECAS
	CANTAL RESPONSABLE	
38	Développement durable - Transition climatique et Service Public de Rénovation de l'Habitat - Budget 2026	Gilles CHABRIER
39	Ingénierie Territoriale - Budget 2026	Gilles CHABRIER
40	Espaces naturels et ruraux - Budget 2026	Gilles CHABRIER
	ADMINISTRATION GENERALE	
41	Compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée	Céline CHARRIAUD
42	Direction des Systèmes d'Information et du Développement Numérique - Budget 2026	Céline CHARRIAUD
43	Ressources Humaines - Budget 2026	Isabelle LANTUEJOUL
44	Personnel départemental - Tableau des emplois	Isabelle LANTUEJOUL
45	Mise à jour du règlement budgétaire et financier - les subventions et les garanties d'emprunt	Jean MAGE
46	Modification de la garantie d'emprunt au profit de l'Association Les Cités Cantaliennes de l'Automne	Jean MAGE
47	Renouvellement de la convention d'apport en compte courant associé avec la SAEM CALEDEN	Céline CHARRIAUD
48	Budget Primitif 2026	Jean MAGE
	Motion pour une liaison ferroviaire Bordeaux-Lyon via le Massif central	
	Motion de soutien aux éleveurs du Cantal	



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2025

Séance publique du lundi 12 décembre 2025 matin Procès-verbal

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 décembre à 09 heures 42, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 21 novembre 2025, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de séance : Valérie SEMETEYS

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Jean-Yves BONY, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL..

Le quorum est atteint.

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je vous propose de bien vouloir prendre place et je vous propose d'ouvrir cette séance. Merci

Nous sommes réunis, en cette fin d'année, pour notre traditionnelle session budgétaire et nous la débiterons par l'examen d'un ensemble de rapports qui traduisent, de manière très concrète, les priorités de notre Assemblée qui sont :

- L'engagement en faveur de l'attractivité du Cantal et le regain démographique. C'est vrai que nous avons eu une bonne nouvelle, l'année dernière, j'espère que celle-ci va se poursuivre.
- La poursuite active de nos politiques de transition climatique.
- Et le soutien à l'innovation.

Je vous proposerai à l'issue d'adopter notre budget 2026 qui est construit dans un contexte de plus en plus contraint, de réduction de ressources mais qui confirme notre volonté de préserver nos équilibres financiers en répondant aux besoins essentiels des Cantaliennes et des Cantaliens.

Néanmoins, il est difficile de faire abstraction du contexte national, tant ce dernier est confus politiquement, économiquement, sans cap et sans perspectives données aux collectivités et en particulier aux strates départementales. Nous passons allègrement ce 15^{ème} budget national où on nous évoque la nécessité de participer au redressement des comptes publics. Soit, mais il est évident que si nous gérons comme l'État le fait, il y a bien longtemps que nous aurions été sous tutelle et que les Cantaliens nous auraient signifié leur mécontentement à l'occasion des différents rendez-vous démocratiques.

Rappelez-vous, sous la présidence SARKOZY, nous avons assumé un gel des dotations, soit un manque de recette de l'ordre de 5 M€. À l'époque de la présidence HOLLANDE, cela avait été nettement plus douloureux. Nous avons essuyé une baisse de 15 M€ sur nos dotations auxquelles il faut rajouter son engagement politique, qui était une augmentation de 10 % du montant des allocations RSA, qui s'était transformée par un coût supplémentaire, des charges supplémentaires de l'ordre de 1,6 M€ pour le Conseil départemental.

Et enfin, j'avoue que la présidence MACRON a été celle de l'innovation, de l'ingérence et même de la confiscation de nos recettes. Le pacte de Cahors est venu plafonner nos dépenses, le gel des dotations nous a privé de plus de 8 M€ de recettes, la création et le transfert de charges avec peu voire sans compensation sur la période 2021-2025 atteint en net 15 M€ de charges supplémentaires avec les avenants 43 et 44 pour les SAAD, les décisions sur la rémunération de nos agents, sans nous concerter, la prime de feu pour les sapeurs-pompiers ou encore la prime Ségur et celles des oubliés du Ségur, les évolutions des allocations RSA sans compensation ...

Pire, il nous a privé de notre seul levier fiscal : la fiscalité sur le foncier bâti, qui nous a été retirée, je vous le rappelle, en 2021, au profit du bloc local. En compensation, on nous avait promis une recette de TVA dynamique. Résultat, deux années plus tard, celle-ci est figée par les différentes lois de Finances et elle est figée par rapport à celle de 2023. Résultat des courses, si nous percevons 49 M€, ce gel représente à lui seul, depuis 2021, une perte cumulée de près de 4 M€ pour nos finances.

Et pour finir, la réforme de la collecte de la Taxe d'aménagement, destinée à financer le CAUE, les Espaces Naturels Sensibles, s'est pour sa part traduite par une perte de 1,4 M€ de ressources pour le Département depuis 2023.

Je vais m'en arrêter là. On pourrait trouver d'autres exemples, mais si on fait les comptes – faites-les ! – ce n'est pas moins de 25 M€ de recettes et pas moins de 17 M€ de dépenses supplémentaires sur cette période, soit plus de 42 M€ de différentiel sur nos budgets, en l'espace de quinze ans.

Alors, dites-moi, qui peut penser que les Départements devraient s'imposer des règles de bonne conduite et que l'État ne le pourrait pas ?

Au risque de me répéter, il est indispensable que l'État arrête, tout à la fois, le pillage méthodique de nos poches, et cette frénésie malade qu'il a de nous créer et de nous transférer de nouvelles charges sans aucune compensation.

La traduction de ce comportement, irresponsable et irrespectueux envers les territoires, ne s'est pas fait attendre. Rappelez-vous, en 2023 14 Départements étaient en difficulté ; ils étaient 34 en 2024, ils sont désormais 54 en 2025 et seront 70 en 2026, si rien ne change.

Si nous pouvons nous réjouir de ne pas en être, y compris en 2026, ce n'est pas le fruit du hasard, mais bien celui d'efforts, de rigueur de gestion, d'implication de l'ensemble des élus, de nos directions, de nos agents qui nous permettent, chaque année, de repousser les limites de l'impossible. Et c'est aussi la conséquence d'une gestion responsable qui assume parfois de dire non à des dépenses court terme pour assumer des dépenses d'avenir.

Pour bien comprendre le contexte dans lequel ce budget 2026 vous est proposé, il faut mesurer d'abord ce qu'il nous manque. Au total, les décisions prises ces derniers mois, voire ces dernières semaines, au niveau national conduisent à une perte de ressources d'environ 4 M€ pour notre Département pour l'exercice 2026. Je pense notamment au gel des recettes de TVA qui nous prive de quelques 2 M€ cumulés depuis 2024, à l'augmentation de la CNRACL – je vous rappelle que nous devons compenser un déficit à hauteur de 2,4 M€, étalé sur trois années. Seule bonne nouvelle, dans tous ces prélèvements qui sont assurés par l'État, c'est qu'a priori, nous échapperons au prélèvement lié au dispositif de lissage conjoncturel.

Dans ce contexte, notre responsabilité d'élu, mais également celle de l'administration, est de nous interroger sur l'opportunité de chaque dépense. Nous avons besoin que chaque direction, chaque service soient mobilisés, pour s'assurer que l'argent public va là où il est utile. Je veux insister sur ce point, car il ne s'agit pas de faire peser la rigueur sur les Cantaliennes et les Cantaliens. Il s'agit de travailler différemment, de moderniser nos processus, de gagner en efficacité car nous devons financer des engagements durables avec des ressources instables. Il serait irresponsable de considérer que l'ensemble de nos ressources sont acquises, l'histoire nous l'a démontré.

Mais pour être très clair, ce budget ne contient aucune dépense engagée sur des recettes hypothétiques. Nous avons choisi de ne rien abandonner de nos missions essentielles, de préserver les interventions qui structurent la vie locale, de continuer à soutenir les Communes et de maintenir une capacité d'investissement suffisante, grâce notamment aux cofinancements provenant de l'Europe, de l'État (bien que ceux-ci diminuent au fil des années), ou de la Région à travers notamment le Pacte pour le Cantal. D'ailleurs, nous aurons un rapport qui l'abordera en début de session.

Mais restons lucides. L'environnement financier, la baisse de nos marges de manœuvre se traduisent par une réduction de notre capacité d'investissement de 22 M€ par rapport à 2023.

Il convient également de dire un mot de la dette. Après un effort de désendettement de l'ordre de 20 M€, nous avons fait le choix à partir de l'exercice 2025 de stabiliser l'en-cours de notre dette à un certain niveau, tout simplement pour conserver notre capacité à investir, parce que le Département du Cantal, vous le savez, a besoin d'investissements d'avenir, mais c'est également une masse de travaux pour l'économie locale et pour nos entreprises. Soyons clairs, ce choix n'exclut pas une reprise du désendettement. Si des recettes exceptionnelles venaient à se présenter, l'effort pourrait être partagé entre la poursuite des investissements indispensables au territoire et une réduction de notre dette. C'est une ligne de conduite équilibrée, adaptée à la réalité de nos finances.

Concernant les politiques publiques que nous aurons à examiner au cours de cette session et sans vouloir être exhaustif, je souhaite insister sur une chose essentielle, à savoir que 60 % de nos dépenses de fonctionnement sont consacrées au domaine social. Maintenir ce niveau d'engagement est un choix politique assumé. Nous parlons

ici de la protection de l'enfance, de l'autonomie, de l'accompagnement de personnes fragiles, de la prévention, de l'hébergement en établissement ou à domicile, de l'insertion sociale. Nous parlons des missions qui touchent au quotidien des milliers de Cantaliens.

À côté de cela, d'autres postes structurants pèsent sur notre budget. Je pense notamment au SDIS. Nous aurons l'occasion de nous exprimer sur un rapport où il nous est proposé d'augmenter notre contribution de 1 M€, la portant de 8,1 à 9,1 M€, ce qui constitue, dans l'environnement, un effort considérable, puisque c'est une progression de plus de 12 % de notre contribution au SDIS.

Je pourrais également évoquer les 2,3 M€ consacrés au fonctionnement des collèges et la reconduction de notre engagement en faveur de l'enseignement supérieur, dont l'offre de formation continue de s'affirmer autour du Campus universitaire, du Campus connecté et demain du Pôle d'Excellence en Microbiologie.

Nos échanges porteront également sur la poursuite de notre soutien à la ligne aérienne Aurillac-Paris, dont l'importance est déterminante pour l'ouverture et l'attractivité du Cantal. Nous aborderons également les rapports consacrés à l'agriculture, la culture, au sport et notamment la préparation de l'étape du Tour de France 100 % Cantal qui constituera en 2026 un temps fort pour l'attractivité du territoire, pour engager la saison estivale et pour l'économie du Cantal.

Mais je pense aussi au financement de structures annexes, telles que TERANA, le CAUE ou Cantal Destination, dont les dotations évoluent aussi en fonction des réorganisations internes et des transferts effectués en 2025.

Malgré toutes ces contraintes, la grande force de ce budget et le signal le plus important qu'il envoie est que nous préservons une capacité d'investissement conséquente, de 52 M€. Certes, de plus de 20 M€ inférieure à 2023, mais cela reste quand même un volume important. Ces 52 M€, c'est considérable. C'est une des clés de l'attractivité du Cantal, car, dans un territoire rural comme le nôtre, si nous cessons d'investir, nous cessons d'exister.

Ces 52 M€ nous permettront de moderniser et d'entretenir nos 4 000 km de routes départementales en y affectant plus de 21 M€, de consacrer plus de 17 M€ sur notre patrimoine bâti répartis entre les collèges, le Campus universitaire, la reconstruction du CRD de Pleaux, des travaux au Lioran ou encore le Pôle d'Excellence en Microbiologie. Ils permettront aussi d'investir dans le numérique, dans le déploiement de la fibre, dans nos serveurs et dans nos systèmes de cybersécurité. Enfin, ces investissements permettront de poursuivre nos aides aux Communes, avec près de 6 M€ qui seront dédiés aux projets locaux.

L'ensemble de ces rapports dessine une action cohérente et traduit, dès les premières délibérations, les priorités que nous assumons. Mes chers collègues, soyez assurés que ce budget qui vous est présenté est un budget stable, soutenable et équilibré. C'est un budget construit sur des hypothèses prudentes, sincères et réalistes. Il illustre notre volonté de poursuivre des politiques adaptées aux besoins de notre territoire rural, dans une ambition de modernisation, de développement de moteurs économiques, tout simplement d'aménagement durable pour que les choix d'aujourd'hui deviennent les richesses de demain.

Enfin, à la fin de cette session, je vous proposerai également de réagir face à une actualité qui nous rattrape. En effet, je pense que nous ne pouvons pas rester muets face à la détresse des élèves et nous devons leur apporter tout notre soutien face aux conséquences de la propagation de la Dermatose Nodulaire Contagieuse et à un protocole de lutte qu'il est nécessaire de faire évoluer. De même, je vous proposerai une motion pour dénoncer le projet de la SNCF pour affirmer notre soutien à une liaison ferroviaire Bordeaux-Lyon via le Massif central.

Pour ma part, j'en ai terminé de mon propos introductif. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je vous propose d'ouvrir cette session par l'examen des rapports.

Je vous propose que nous désignons Valérie SEMETEYS comme secrétaire de séance pour cette session.

Approbation du procès-verbal de la session du 7 novembre 2025

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je vous propose dans un premier temps d'approuver le procès-verbal de notre session du 7 novembre 2025. Si celui-ci est conforme à nos débats, je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé.

Je vous propose de débiter l'examen de nos rapports en donnant la parole à Jean-Jacques MONLOUBOU pour l'avenant n° 2 au Pacte régional pour le Cantal 2022-2027.

1. Avenant n° 2 au Pacte régional pour le Cantal 2022-2027

M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Conseiller départemental du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. On va commencer par une bonne nouvelle, puisque ce rapport concerne l'avenant au Pacte régional pour le Cantal 2022-2027. Le Pacte Cantal, résumé dans une convention de partenariat qui fixe le montant des cofinancements apportés par la Région permet d'apporter un effet levier conséquent aux investissements du Département avec 21 M€.

Au regard, d'une part, de l'évolution temporelle et financière de certaines opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale inscrites au Pacte initial adopté le 31 mars 2023 et d'autre part, de l'abandon ou de l'ajournement d'opérations portées par d'autres maîtres d'ouvrage, il est proposé un deuxième avenant au Pacte régional pour le Cantal 2022-2027, qui intègre des projets et des interventions régionales.

Par ailleurs, cet avenant prévoit de porter le cofinancement de 750 000 € à 1 250 000 € pour la rénovation du CROUS et du restaurant universitaire. Enfin, la Région intègre à cet avenant une intervention hors cadre de 500 000 € pour accompagner la Commune de Chaudes-Aigues dans la rénovation du village de vacances.

Cette convention permet, notamment, de ramener le taux de cofinancement sur les infrastructures routières à 50 % au lieu de 30 %, soit 16 M€ sur 32 M€ d'investissement. L'abandon du projet d'aménagement de la Maison du Cantal sur l'aire de Garabit en raison d'une fin de mise à disposition par l'État en 2030, permet un fléchage des crédits sur le projet de rénovation de l'Arche des Neiges du Lioran, qui n'est autre que la patinoire, pour 700 000 €, soit un cofinancement pacte de 2,7 M€ sur 9 M€ de travaux hors taxe.

Je vous cite rapidement les différents domaines dans lesquels intervient ce Pacte Cantal : les infrastructures dont les routes départementales et la ligne aérienne ; l'agriculture et l'agro-alimentaire ; l'économie et le développement local dont le tourisme ; l'attractivité dont la santé ; la jeunesse à travers l'apprentissage et l'enseignement supérieur ; le développement de la notoriété du Cantal.

Il nous est demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

Considérant d'une part l'évolution temporelle et financière de certaines opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale et d'autre part, de l'abandon ou ajournement d'opérations portées par d'autres maîtres d'ouvrage ;

- d'approuver l'avenant n° 2 au Pacte régional pour le Cantal 2022-2027,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant n°2.

Ce rapport a obtenu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission, donc deux avis favorables pour ce rapport.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. C'est la traduction de mon propos introductif : allons chercher des cofinancements, ce qui nous permettra d'augmenter notre capacité à investir. Il est vrai que, dans le cadre de ce Pacte pour le Cantal, nous avons réussi à avoir le soutien de la Région sur certains projets, notamment d'aménagements routiers, notamment d'infrastructures départementales pour lesquels la Région s'était engagée à nos côtés. Aujourd'hui, ce qui lui a été demandé pour éviter de perdre ces crédits, c'est, d'une part, de réajuster ces opérations sur les calendriers, puisque certains se sont distendus, de reporter des crédits et d'augmenter ses taux d'intervention. Exemple : sur notre réseau structurant, celui-ci était de 30 %, il passe à 50 %, ce qui permettra d'arriver à augmenter notre capacité à investir, c'est-à-dire d'en faire un peu plus sur le temps donné. Je crois que c'est important. C'est ce qu'on a réussi à faire sur le CROUS, puisque l'intervention initiale de la Région était de 750 000 €. Ils ont validé le fait de rajouter 500 000 € sur cette opération, ce qui limite d'autant soit l'emprunt, soit l'autofinancement. Et puis, on pourrait en dire de même sur l'Arche des Neiges, où on a validé le lancement d'un projet de maîtrise d'œuvre, récemment. Là, sur des opérations qui étaient abandonnées, il a été décidé de solliciter la Région pour pouvoir concentrer le soutien sur l'Arche des Neiges, pour nous permettre de réaliser ce projet. Je crois que c'est une oreille attentive qui nous va et qui est dans la droite ligne de l'optimisation de nos crédits. Je pourrais souligner aussi des opérations spécifiques, puisque vous savez que, dans ce Pacte, il y a des opérations de maîtrise d'ouvrage départementale et puis aussi des maîtrises d'ouvrage privées, sur tout ce qui concerne l'économie, que ce soit le tourisme, que ce soit le développement économique. Bon nombre d'entreprises peuvent en bénéficier. Et donc, au niveau tourisme, c'est la Commune de Chaudes-Aigues qui a pu bénéficier d'un soutien hors cadre pour la réhabilitation totale de son village vacances, parce que c'était un projet de l'ordre de plus 5 M€, me semble-t-il.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Monsieur le Président, merci. Je pense que ce réaménagement du Pacte Cantal porte des projets intéressants pour le territoire et je pense que c'était pertinent de se repositionner sur les projets en cours. J'ai simplement une interrogation, puisque le contournement ouest d'Aurillac est évoqué. Comme nous sommes en phase de diagnostic pour la constitution du futur PLUiH d'Aurillac Agglo, la problématique de ce contournement évoque une consommation foncière très significative. Puisque je pense que ce doit être 17 ha qui seraient affectés à ce projet, sachant que la limite probable de consommation foncière qui pourrait être prévue dans les documents d'urbanisme est entre 25 et 30 ha. Ça obérerait significativement, si c'est de la consommation foncière rattachée au territoire d'Aurillac Agglo, la capacité de construire des terrains disponibles pour les Communes ou des terrains disponibles pour l'activité économique. Donc, la solution qui serait intéressante, c'est de savoir si ce contournement sera qualifié d'intérêt régional par le Schéma régional d'aménagement du territoire. Est-ce que vous pouvez confirmer à ce stade que cette consommation foncière sera bien impactée sur la réserve foncière du SRADDET ou si elle sera portée uniquement sur Aurillac Agglo ?

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Forcément, on se mobilise pour que ça n'impacte pas les possibilités de consommation foncière autres, d'un point de vue urbanisme. La volonté, c'est qu'il soit reconnu d'intérêt régional. Je crois, mais là, je vais regarder nos parlementaires, il me semble qu'en janvier, le texte TRACE sera également à l'Assemblée et qu'il doit rebattre l'ensemble des cartes sur les délais et la réglementation d'un point de vue urbanistique. Je crois que le calendrier, c'est janvier, donc ça arrive. Et puis, il n'y avait non pas une unanimité, mais il y avait quand même une volonté partagée, collective, sur le sujet.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Après, la question que posait directement Pierre MATHONIER, c'était la question du SRADDET et de la qualification de l'opération. En même temps, on imagine bien que la Région peut trouver cette opération très intéressante. Ce qui est sûr, c'est qu'elle a un caractère départemental affiché et je pense qu'il faut se mettre autour d'une table pour essayer de s'assurer que la question foncière ne se révèle pas être un blocage pour la réalisation de ce contournement qui est très important pour le Département sûrement, mais pour l'Agglo au premier chef. La loi TRACE n'est pas encore devant nous. Simplement, la question de Pierre dépasse le cadre de la loi, là ...

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Donc l'absence de SRADDET, puisqu'il n'y a pas de SRADDET au niveau de la Région, pose problème ! Parce que les réserves foncières qui sont d'intérêt régional, je n'ai pas vu, en tout cas, les services ne nous ont pas fait remonter l'information que ce serait d'intérêt régional et imputé sur les hectares concernés par des infrastructures qui seraient qualifiées d'intérêt régional. Donc je pense que ça peut avoir des conséquences délétères sur le projet.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Je m'interroge à voix haute : quand on a contourné Arpajon-sur-Cère, ou plus récemment assuré le décalage de la 120, est-ce que cette question s'était posée pour vous, en termes d'urbanisme ? Je n'en ai pas le souvenir, moi...

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Non : ça ne s'était pas posé dans les mêmes termes. Aujourd'hui, la sobriété foncière qui est dans tous les PLUiH est une contrainte implicite et fait que les hectares disponibles pour le développement économique et pour l'habitat seront réduits. Mon inquiétude, c'est pour les maires de l'Agglo parce que tous les maires seraient concernés, c'est de savoir quel impact ce contournement aurait en consommation foncière, sur les projets contractuels qu'on est amenés à adresser... Alors, on est à la phase diagnostique, donc il y a encore du temps, mais le PLUiH sera fixé en 2028. Donc, si la moitié des espaces disponibles constructibles sont mangés par ce contournement, je pense qu'il y aura des discussions sévères entre les maires.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Ce qui est sûr, c'est que nous avons un intérêt commun dans la réalisation de ce projet et bien évidemment, on va s'assurer qu'il n'y ait pas de conséquences contre l'économie.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé et je vous en remercie.

On passe au rapport 2, attractivité et solidarité économique, Gilles COMBELLE.

2. Attractivité et Solidarité économique – Budget 2026**M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Merci, Monsieur le Président. Comme vous l'avez dit dans vos propos introductifs, l'attractivité du territoire est un des enjeux que porte le Département. À ce titre, l'action menée par notre collectivité se décline de différentes façons. Tout d'abord, d'une façon directe et dynamique, de par sa participation au fonctionnement du Syndicat mixte Cantal Attractivité qui porte un certain nombre d'actions d'accueil de nouvelles populations, autour, notamment, de la conciergerie, de la promotion de notre territoire sur des salons et des événementiels à l'extérieur, et un certain nombre de travaux en réseau. Par ailleurs, nous reprenons les actions menées antérieurement par le Syndicat en termes d'attractivité que ce soit autour des professionnels de santé ou l'organisation de sessions d'accueil d'actifs. La participation du Département au titre du fonctionnement du Syndicat mixte Cantal Attractivité

s'élève à 355 000 €, 235 000 € au titre des actions, 80 000 € au titre de la participation pour les moyens humains et la mutualisation et 40 000 € pour le fonctionnement du LEADER. Nous participons aussi au financement d'un certain nombre de structures qui sont nos partenaires sur cette activité d'attractivité et de solidarité économique, notamment auprès de l'agence Auvergne Rhône-Alpes Entreprises, à laquelle nous adhérons pour un montant de 136 000 €, comme je le disais au financement des postes d'animation du GAL LEADER pour 40 000 € et à hauteur de 5 200 € pour le fonctionnement et la participation à Initiative Cantal et à la Marque Auvergne. Par ailleurs, nous proposons de reconduire l'adhésion à la Chaire Attractivité et Nouveau Marketing territorial, pour un montant de 10 000 €. Ce qui fait que, à ce titre, les dépenses que nous engagerions au titre du budget 2026 s'élèveraient à 506 200 €. Au niveau des recettes, elles seraient constituées de la part du remboursement du service unifié au Syndicat mixte Cantal Attractivité pour un montant de 110 000 €.

Le projet de délibération qui vous est proposé est le suivant :

- d'approuver le programme d'intervention du Conseil départemental relatif à l'attractivité et à la solidarité économique pour 2026,
- de reconduire pour l'année 2026, l'adhésion du Département à : l'association Agence Auvergne-Rhône-Alpes entreprises, à la Chaire Attractivité et Nouveau Marketing, à l'association Marque Auvergne et à l'association Initiative Cantal,
- d'approuver la convention relative à l'attribution d'une aide au fonctionnement du Syndicat mixte Cantal Attractivité,
- d'autoriser Monsieur Didier ACHALME, Vice-président, à signer ladite convention avec le Syndicat mixte Cantal Attractivité,
- d'inscrire au budget les crédits suivants : en dépenses de fonctionnement à hauteur de 506 200 € et en recettes de fonctionnement à hauteur de 110 000 €,
- donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? On peut souligner notre soutien à l'antenne de l'agence économique qui est importante. On fait le lien avec le Pacte Cantal, agence qui suit un nombre important d'entreprises en termes de développement. Je vous rappelle l'articulation avec le Pacte : il est vrai qu'au niveau régional, bien souvent, on a des dispositifs qui sont très sélectifs et on a quand même un nombre d'entreprises qui peuvent avoir des difficultés à émarger aux aides régionales, parce qu'elles n'atteignent pas les planchers d'investissement ou autre. Le Pacte Cantal nous permet d'élargir le nombre d'entreprises bénéficiaires, donc c'est important. Ce sont des opérations qui sont montées aussi en lien avec les partenaires sur l'emploi. On était présent (certains d'entre nous) au stade Jean Alric, l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes entreprises, les Services d'insertion du Département, l'Agglo également sur L'Essai de l'emploi. Ce sont des opérations comme ça qui dynamisent le territoire. Il y a tout ce qui concerne le Syndicat d'attractivité pour les actions qui sont partagées. Si vous avez eu l'occasion de partager le fonctionnement à l'AG de la CCI récemment, on a la Conciergerie qui, schématiquement, a à peu près 300 candidats à l'installation en simultané. Quand je dis « candidats à l'installation », ils sont dans le Cantal, mais en accompagnement à l'installation.

Et ça me permet de souligner que les points cruciaux que nous avons à travailler, puisqu'une enquête a été réalisée par notre Agence d'attractivité, sur ces nouveaux arrivants, c'est que 58 % éprouvent des difficultés sur le logement : à trouver un logement adapté en taille, qualitatif, etc. C'est une réelle difficulté. Et puis, curieusement, l'emploi a aussi été mentionné, que ce soit l'emploi du candidat ou du conjoint : grosso modo, je ne l'ai plus en tête, mais ça représentait à peu près un peu plus de 20 %, me semble-t-il. Donc là, on peut s'interroger aussi sur le constat que l'ensemble des employeurs du Cantal souligne sur des manques de collaborateurs, des difficultés à

recruter, ce qu'on peut aussi avoir sur des métiers spécifiques au sein de notre collectivité et puis des candidats à l'installation dans le Cantal qui nous disent « on a des difficultés à trouver un emploi ». Il y a certainement non pas une inadéquation, mais il convient d'arriver à organiser la diffusion de l'information pour que tout ça soit plus fluide.

Voilà, concernant ce rapport. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas, je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé, je vous en remercie.

On passe sur un dossier important aussi, celui des Syndicats mixtes et on verra qu'on est présent dans bon nombre d'organismes. C'est Gilles COMBELLE, toujours, qui nous le rapporte.

3. Syndicats Mixtes – Budget 2026

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Comme vous le disiez fort justement, le Département est aussi présent sur le territoire, en solidarité avec les différents Syndicats qui œuvrent à la promotion, au développement de nos territoires dans tous les domaines, que ce soit au niveau économique, touristique, environnemental... On voit tous les champs que notre action balaye, en tout cas nos soutiens et notre participation à ces Syndicats.

Aujourd'hui, le Conseil départemental est membre d'une dizaine de Syndicats mixtes et la participation s'élève à une hauteur totale proposée pour 2026, de 1 026 487 €. Vous avez le détail des participations aux différents Syndicats mixtes, que ce soit le Lioran, le Puy Mary, Conques, Garabit, EPIDOR, la Vallée du Lot, le Parc des volcans, le Parc de l'Aubrac, le Syndicat mixte Attractivité auquel nous adhérons pour un montant 13 000 € (nous avons vu, dans la délibération précédente, le fonctionnement : là, c'est l'adhésion) et le Syndicat mixte de l'aérodrome de Coltines. Voilà pour les dépenses de fonctionnement.

Et au niveau des dépenses d'investissement, nous avons une dépense pour un seul Syndicat auquel nous participons, pour le remboursement d'un emprunt qui doit s'éteindre prochainement à hauteur de 55 000 € : c'est le Syndicat mixte Garabit-Grandval.

La délibération qui vous est proposée, c'est :

- d'inscrire au budget départemental 2026 les crédits en dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 026 487 € et en dépenses d'investissement un montant de 55 000 € circonscrit à la participation au Syndicat mixte de Garabit-Grandval,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

Avis favorable de la Deuxième Commission et conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ces rapports ? Il y a nos Parcs régionaux, avec nos deux Parcs, à la fois le Parc des Volcans pour le plus grand, celui qui nous concerne et puis le Parc de l'Aubrac qui est en construction. Il y a également l'ensemble de nos participations sur les Grands Sites, à la fois le Grand Site du Puy Mary, où, pour information, nous serons au ministère de l'Environnement, la semaine prochaine, pour défendre le renouvellement du label, puisqu'il est obtenu pour huit années, me semble-t-il. Donc nous arrivons à l'échéance. Et puis, il y a celui que nous espérons voir naître, même si on n'est concerné que par deux Communes : celui de Conques, parce que ça nous placerait. On l'avait évoqué lorsqu'on parle de tourisme, entre le site Unesco du Puy-de-Dôme, le site de Conques, nous avons aussi Rocamadour qui est à proximité et on pourrait être un carrefour intéressant au niveau touristique pour notre territoire.

L'intervention du Département dans ces Syndicats, on peut l'imaginer comme étant un levier : le levier d'un projet. Aujourd'hui, il convient de mener des réflexions sur Garabit-Grandval pour pouvoir redynamiser le territoire. Je sais que des réflexions sont engagées.

Se posent aussi des questions sur l'intérêt parfois d'être dans un Syndicat : est-ce qu'on est plus efficace en étant dans le syndicat ? Est-ce qu'on ne l'est pas plus en étant à côté, en venant soutenir les projets ? Ce sont des questions qui sont posées, qui peuvent être posées à Garabit. On s'est posé la question récemment (je regarde Jamel BELAIDI) avec le Syndicat mixte du Lioran, où nous avons réuni l'ensemble des Communes et des Communautés de communes également, puisqu'il y a des transferts de compétences entre elles et il faut arriver à organiser le syndicat, en s'interrogeant sur l'intérêt et mettre en cohérence les compétences. Ce sont des chantiers qu'il faut impérativement ouvrir. Le but du jeu, c'est d'être le plus efficace possible.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas. S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous allons maintenant parler Tourisme, au niveau du rapport Développement de l'activité touristique et partenariats et c'est Annie DELRIEU qui nous le rapporte.

4. Développement de l'activité touristique et partenariats – Budget 2026

Mme Annie DELRIEU, Conseillère départementale du canton de Vic-sur-Cère

Merci, Président. Le programme d'action touristique adopté en juin 2025 vise à positionner le Cantal comme une destination incontournable.

Il s'appuie sur quatre axes stratégiques majeurs pour renforcer son attractivité et son identité : le soutien aux aménagements touristiques dans les filières d'excellence portés par les Syndicats mixtes dont le Conseil départemental est partie prenante ; la mise en valeur des sites touristiques emblématiques ; le développement de l'activité touristique et enfin la promotion de la destination Cantal.

Pour être pertinente dans un domaine très concurrentiel, la promotion de la destination doit être assurée à plusieurs échelles, afin de multiplier les cibles. Ainsi, ces missions ont été confiées à Auvergne Destination et Cantal Destination pour des montants respectifs de 130 000 € et 667 000 €.

Par ailleurs, le Département maintient son soutien à l'activité touristique avec des financements aux associations Gîtes de France pour 10 000 €, Clévacances pour 10 000 € et Thermauvergne pour 3 000 €.

Enfin, conscient de l'enjeu de l'offre immobilière touristique, le Conseil départemental investit 76 500 € dans l'aménagement d'hébergements touristiques pour poursuivre le développement de l'offre.

Il vous est proposé la délibération suivante :

- d'attribuer pour 2026 des subventions aux différents organismes suivants : Cantal Destination 667 000 € ; Marque Auvergne, Auvergne Destination 130 000 € ; Clévacances 10 000 € ; Gîtes de France 10 000 €, Thermauvergne 3 000 €.
- D'approuver la convention relative à l'attribution d'une aide au fonctionnement pour l'année 2026 à Cantal Destination.
- D'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.
- De donner délégation à la Commission Permanente pour examiner et approuver les conventions d'objectifs à établir avec Clévacances, Gîtes de France et avec tout autre organisme intervenant dans le secteur du tourisme et concourant aux mêmes objectifs que ceux définis dans la stratégie départementale.

- De donner délégation à la Commission Permanente pour examiner les propositions des documents directeurs en réflexion et les évolutions des dispositifs financiers qui y seront liés.
- D'inscrire au budget primitif 2026 les crédits suivants : en dépenses de fonctionnement pour le soutien aux actions touristiques 820 000 € ; en dépenses d'investissement pour le tourisme aide aux meublés 76 500 €.
- De donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits y afférents.

Nous avons un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Des demandes de prise de parole ? Monsieur Philippe FABRE.

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Merci beaucoup, Président. Ce rapport qui précise le budget 2026 pour l'attractivité touristique et les partenariats, démontre que le Département du Cantal souhaite positionner notre département comme une destination incontournable.

Je rebondis juste sur les propos à la fois de Gilles COMBELLE et de notre Président : il faut le voir avec l'éclairage de nos participations sur l'ensemble des Syndicats mixtes. Puisque le tourisme, ça ne se limite pas aux actions que l'on mène, notamment, avec nos partenaires que sont Cantal Destination, Auvergne Destination et puis l'ensemble des prestataires de gîtes. C'est aussi tout ce qui est fléché pour ces Syndicats mixtes, au premier rang desquels, le Syndicat mixte du Puy Mary que je préside, c'est 321 000 € de fonctionnement et celui-ci renouvelle son label dans quelques jours à Paris. Mais c'est aussi, notre action sur les autres destinations touristiques et les autres Syndicats mixtes qui s'engagent sur ce label exigeant et le label Grand Site de France. Le Président a bien voulu citer Conques, notamment, mais aussi je voudrais évoquer la situation de Garabit, la vallée de la Truyère, qui aussi pourrait imaginer s'engager dans cette démarche qui ferait du Cantal un département touristique. Donc tout cela doit être mis bout à bout et donc démontrer, si c'était nécessaire, l'action très importante du Conseil départemental dans le domaine du tourisme.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. C'est vrai que le tourisme, c'est quand même transversal, parce qu'on pourrait rajouter aussi bien évidemment l'accueil du Tour de France, qui, en termes d'activités touristiques, va nous permettre de débiter la saison un peu plus tôt. Traditionnellement, l'été, on s'aperçoit que, plus ça va, plus on démarre vers le 20 juillet la période touristique. Là, en étant sur le week-end du 14, avec quelques arrivées avant, ça va nous permettre de gagner une semaine. Et puis surtout, en termes de promotion d'image, j'espère que ça invitera des concitoyens à venir nous visiter pour l'étape du Tour, mais surtout après. Je crois que c'est important aussi.

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

J'en profite pour prendre la roue du Président sur ce sujet du Tour de France qui souvent fait débat. On pourrait nous reprocher, parfois, de flécher un montant assez significatif sur la venue du Tour, on le verra un peu plus tard c'est autour de 280 000 €, mais très largement accompagné, encore une fois, par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Pour revenir sur le sujet du Tour de France, on en reparlera le moment venu, en termes touristique, mais en termes économiques, je le disais, il y a 280 000 € fléchés à ASO pour l'accueil du Tour. Je partageais un moment avec Stéphane BOURY, le directeur des arrivées qui me confiait qu'une nuitée du Tour de France, c'est 230 000 € : une nuitée, c'est-à-dire que ce sont en 4 et 5 000 personnes qui sont sur le territoire. Donc, cette année, avec l'opportunité d'accueillir le Tour deux jours, puisque la journée de repos sera dans le Cantal, c'est plus de 400 000 € de retour sur investissement, rien que pour les hôtels. Et des dizaines de milliers de personnes qui rejoindront le

Cantal, parce qu'au-delà de l'étape 100 % cantalienne, la veille, c'est une étape 100 % corrézienne, chez nos amis d'Ussel et de Mallemort. Également, une étape 100 % en Dordogne, donc un effet boule de neige qui fera que cette étape, le jour de la Fête nationale, va amener un grand nombre de spectateurs et de visiteurs que ce soit à Aurillac, mais dans tout le Cantal. Donc l'effet économique est énorme.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Didier ACHALME ?

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Bonjour, mes chers collègues. Merci, Président. Je voulais rappeler qu'au-delà de l'aspect ponctuel du tourisme et des événements, côté événementiel, six nouveaux arrivants sur dix qui viennent s'installer dans le Cantal sont passés par la case Tourisme. Donc c'est en faisant découvrir notre département qu'on incite des gens à venir s'y installer, parce que ça, ça a un véritable impact économique sur l'avenir et non pas ponctuel.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Très bien. Important aussi la capacité d'accueil. Vous savez que la Loi Notre nous a enlevé la compétence touristique sur l'économie. Celle-ci revient aujourd'hui aux Communautés de communes et à la Région. Nous, nous avons capacité à intervenir au niveau des meublés de tourisme uniquement.

Je tenais à revenir sur l'action que l'on a engagée avec les Communes sur les résidences secondaires. Je vous rappelle qu'aujourd'hui, on a à peu près 135 000 lits touristiques ; nous n'en avons que 30 000 qui sont marchands ; le reste, ce sont des lits résidences secondaires. C'est vrai que c'est un parc important. Tout à l'heure, lorsqu'on parlait des logements, c'est vrai que s'il y a concurrence entre l'utilisation de foncier pour faire du développement touristique ou pour faire de l'hébergement permanent, l'idée était de dire « est-ce qu'on ne peut pas mobiliser les propriétaires de résidences permanentes pour mettre à disposition leur hébergement en meublé de tourisme à partir du moment où ils ne sont pas là ? ». Puisqu'aujourd'hui, le département du Cantal est quasiment couvert par des conciergeries privées. Donc l'idée, c'est que le Département ne fasse qu'intermédiaire. On le fait avec les maires, on a sollicité les maires pour savoir si l'opération les intéressait (je vous dis ça, c'était au printemps dernier). Un certain nombre (peu) d'entre eux ont répondu, puisque l'objectif était d'avoir les adresses des résidences secondaires pour pouvoir les contacter, leur proposer, leur dire « vous avez une résidence, vous avez capacité à la mettre à disposition du tourisme lorsque vous n'êtes pas là, tout simplement parce que c'est un deal gagnant-gagnant. Pour vous, ça permet d'avoir quelques rentrées financières qui vous permettront d'entretenir ou de financer pour partie votre résidence secondaire. Nous, ça nous permet d'augmenter notre capacité d'accueil, sans empiéter sur de l'immobilier que l'on pourrait imaginer pour de l'hébergement permanent ». On relancera cette sensibilisation auprès des élus, bien évidemment après le renouvellement municipal, mais sachez que d'ores et déjà, on a dû gagner un peu plus d'une centaine de lits touristiques, puisque des propriétaires immobiliers de résidences secondaires ont signé des conventions, des prestations avec des conciergeries. Sachant que ce sont des opérations en contrat privé. Nous, on est là simplement pour leur souffler l'idée et les mettre en contact. Je pense que c'est une opération qui peut être importante, parce qu'aujourd'hui, on reste quand même capés par notre capacité d'accueil au niveau du département.

Sur ce rapport Tourisme, y a-t-il des demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas et je n'en vois pas, je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au budget Agriculture, le budget 2026 et c'est Christophe VIDAL qui nous le rapporte.

5. Agriculture – Budget 2026

M. Christophe VIDAL, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 2

Bonjour à tous. Permettez-moi, Président, dans un premier temps, de déplorer l'action qui a pu avoir lieu hier soir contre le Département. Je trouve que ce déversement n'est pas du tout adapté à la cible. Après, chaque agriculteur fait comme il l'entend, c'est un droit de montrer son mécontentement, mais je pense, et la délibération qui va suivre montre que le Département est vraiment à côté de ses agriculteurs. À chaque fois qui a fallu défendre une cause, je pense qu'on a été sur la même longueur d'onde.

Revenons-en à la délibération. Comme on le sait tous, l'agriculture est la première activité économique du territoire, et par conséquent le Département apporte un fort soutien, mais c'est normal. On reste engagé auprès de nos agriculteurs avec une enveloppe de 7,5 M€ pour la période de 2023-2027 : 5,3 M€ pour l'investissement et 2,2 M€ pour le fonctionnement.

Il est proposé, pour 2026, de reconduire quasiment à l'identique le programme, en ciblant 436 500 € pour le fonctionnement, dont 424 000 € pour honorer les engagements pris pour le programme agricole et 12 500 € pour poursuivre la démarche Agrilocal. Pour l'investissement, il est proposé, d'inscrire 1 M€.

La délibération qui vous est proposée est la suivante :

Considérant que l'agriculture constitue un élément fort de l'identité cantalienne ;

Considérant la volonté du Conseil départemental d'apporter son soutien à l'agriculture par des actions en faveur de son développement pour faire de l'agriculture le moteur économique, social et environnemental du département ;

Considérant la nécessité de développer la consommation locale pour la restauration collective ;

- de poursuivre la mise en œuvre du programme agricole 2023-2027 en faveur de l'agriculture, conformément aux modalités d'intervention des différents dispositifs validés ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour adapter si nécessaire les dispositifs du programme agricole, tout en restant dans le cadre budgétaire et conforme aux objectifs de la convention-cadre entre la Région et le Département, et les axes prioritaires du Conseil départemental ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à la mise en œuvre du programme agricole ;

- de décider du versement de la cotisation annuelle d'adhésion à l'association nationale Agrilocal, conformément au montant qui sera adopté à l'assemblée générale ordinaire de l'association ;

- d'inscrire au budget primitif 2026 les crédits dont je vous ai parlé ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de ces crédits.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Jean-Yves BONY ?

M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental du canton de Mauriac

Je me félicite bien sûr de ce rapport, mais je voudrais plutôt réagir sur les propos d'introduction de notre collègue. Concernant la DNC, ce qui s'est passé cette nuit, c'est un sujet qui est préoccupant, dramatique pour les éleveurs. Lorsqu'on a un abattage total, c'est compliqué. Surtout que (Vincent en est témoin) on a quelques exemples où le cheptel était vacciné, de très bons éleveurs qui respectaient... Un cas est sorti et il a fallu abattre tout le cheptel. Donc on peut comprendre aussi la colère des éleveurs et malheureusement ce qui s'est passé hier... Lorsque, pendant des années, pendant plus de 30 ans, 50 ans, on a monté son cheptel, et puis du jour au lendemain, après avoir tout respecté, je le répète, tout le protocole de vaccination... Ce ne sont pas des gens qui ont triché et puis ils

se retrouvent du jour au lendemain avec l'étable vide... Avec Vincent, on a rencontré encore mercredi dernier la Ministre. Elle est consciente, bien sûr, du problème, et je te rejoins, il est quand même important aussi de respecter les mesures sanitaires. Pour l'instant, on n'a guère le choix. Faire une vaccination totale, c'est risqué, puisqu'on ne pourra plus exporter. Et on sait dans la période où l'on est, qu'on a encore beaucoup de broutards à exporter. Donc si on fait une vaccination généralisée, comme ça avait pu se faire en d'autres temps sur la brucellose, la fièvre aphteuse, etc. ... On a aussi connu ces époques-là... Si on faisait ça, du jour au lendemain, on ne peut plus envoyer vers l'Italie, l'Espagne ou les pays du Maghreb.

Aujourd'hui, la Ministre Annie GENEVARD va intervenir. On est en direct avec son cabinet, on se pose des questions, donc on reçoit des messages avec Vincent du collaborateur de Madame la Ministre. Elle doit intervenir dans deux JT dans la matinée, donc on aura peut-être d'autres éléments. Ce qu'on souhaitait, peut-être, c'est qu'on revoie un petit peu le protocole. Lorsque tout le cheptel est vacciné, on peut peut-être revoir un petit peu ce qui se passe. Parce que le problème, c'est que personne ne comprend pourquoi, en ayant vacciné tout un cheptel, il y a un animal qui ressort. Certains disent, mais ce n'est pas vrai dans le cas du Doubs, qu'il y a eu des tricheries, qu'il y a eu des négociations entre zones qui étaient infestées et d'autres zones qui n'étaient pas infestées... Tout ça, vous comprenez bien qu'on n'a aucune preuve. Tout cela n'est que (j'allais dire) du qu'en-dira-t-on, peut-être ! Aujourd'hui, on ne peut pas le savoir. En tous les cas, nous, on est dessus. Moi, j'étais intervenu très tôt, il y a trois ou quatre semaines, à l'Assemblée sur une question au Gouvernement pour mettre en exergue le problème, puisqu'on a été bloqués pendant quelques jours, une semaine. Ça avait sûrement permis... On avait négocié avec Vincent aussi auprès de la Ministre et on avait réussi à faire débloquer la situation. Mais là, c'est une autre étape qui est franchie, puisqu'il y a des cas qui sortent un petit peu partout sur le territoire. On est vigilants. Certes, on peut regretter, mais aussi comprendre ce qui s'est passé, malheureusement. Je suis désolé, je me mets à la place de quelqu'un qui a tout son cheptel qui part, qui voit tout son travail ... Sincèrement, c'en est même dramatique !

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Vincent DESCOEUR.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Jean-Yves a parfaitement résumé la situation. Ce que je propose, c'est qu'on reste attentifs à ce que va déclarer la Ministre dans la journée pour adapter notre motion, Bruno, puisque tu as évoqué l'intérêt à minima d'une motion de soutien. Il y a un vrai sujet en termes de limitation de l'extension de la maladie. Puisqu'aujourd'hui, on a vécu la première étape avec la Savoie et on a réussi à se protéger. Puis une mesure plus large qui a été levée plus tôt, où Yves était intervenu, qui n'a pas enrayé pour contrarier la vente des broutards, mais là, maintenant, la difficulté, c'est aussi l'émergence de foyers... Dans l'actualité, c'est l'Ariège. La semaine dernière, c'était le Doubs, donc il y a un vrai enjeu. Donc on attend, on va rester attentifs, comme ça on essaiera de rédiger une motion cet après-midi et on en fera part aux collègues, en fonction des déclarations de la Ministre.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Très bien. Isabelle LANTUEJOUL.

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. C'est d'autant plus incompréhensible, puisque, apparemment, des chercheurs disent que cette dermatose n'est pas transmissible à l'homme et que la bête s'en débarrasse au bout de quelques semaines, lorsqu'elle est mise à l'isolement. Alors moi, je garde ça sous le coude, mais du coup c'est d'autant plus incompréhensible. Et lorsqu'elles sont vaccinées, d'autant plus. Donc quel est l'objectif de tout ça, au bout du bout ? Il faut peut-être se poser la question.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Sur la dermatose, je ne suis pas forcément un spécialiste, mais j'ai pu vivre quelques crises sanitaires. Déjà, il faut imaginer que le cheptel français est un des cheptels les plus sains, au niveau de la planète, parce qu'on a une réglementation sanitaire et une application qui est rigoureuse. Ça, c'est le premier point. Il faut imaginer que nos protocoles ont toujours été très rigoureux et sont appliqués de manière très rigoureuse. Sur la dermatose, il y a quand même de la mortalité. Celle-ci, effectivement, est minime. Aujourd'hui, effectivement, il n'y a pas de transmission à l'homme – et c'est une bonne chose. Maintenant, la volonté des pouvoirs publics était de conserver un cheptel le plus sain possible, le tout étant de pouvoir mesurer le protocole. C'est vrai que les éleveurs aujourd'hui balancent entre colère et détresse. C'est un peu tout ça, comme sentiment. Voir son cheptel abattu n'est pas forcément très simple. C'est vrai qu'aussi, la vaccination, ce qu'il faut prendre en compte, c'est que l'immunité est obtenue au bout des 30 jours simplement, donc si vous êtes infecté avant, ça ne sert à rien. Et, comme tout vaccin, on sait qu'il y a un pourcentage qui ne fonctionne pas, où l'animal n'est pas réceptif. C'est peu, mais ça peut exister. Et des incompréhensions peuvent venir, lorsqu'on a fait le travail, lorsqu'on s'est mis dans la réglementation et qu'on a un animal qui réagit, pour x raison que ce soit. Le protocole aujourd'hui ne semble peut-être pas adapté. C'est vrai aussi que le déplacement, l'évolution, la propagation de cette maladie, lorsqu'elle a été découverte, les premiers cas, il faut imaginer que c'était en période estivale. Ça a commencé par les Alpes, pays de montagnes où il y a de l'estive. Au sein d'un pays où il y a de l'estive... En Ariège, il y a de l'estive, et lorsqu'il y a redescende des animaux, donc transport des animaux, c'est de cette manière qu'on peut faire un peu plus de kilomètres que le vecteur naturel qui est le temps ou une mouche spécifique qui font de l'ordre de 1 à 5 km... Là, ça peut propager la maladie de manière un peu plus lointaine, il faut arriver à prendre tout ça en compte. Mais c'est vrai que l'on imagine la situation de ces éleveurs, sur l'incompréhension des protocoles, sur la méthode aussi qui est réalisée. J'ai pu interroger la Ministre, pour dire : mais lorsqu'il y a abattage, est-ce qu'on ne peut pas imaginer un abattage à l'abattoir, ce qui est quand même moins agressif pour l'éleveur, pour le vétérinaire aussi ? Euthanasier un cheptel n'est jamais fait avec enthousiasme. Donc il y a peut-être des solutions à mettre en place sans préjuger de savoir s'il faut continuer ce protocole. On voit aujourd'hui que des évolutions sont nécessaires, d'une part pour lutter contre la maladie et d'autre part, pour qu'on puisse lutter de la manière la plus acceptable possible pour les éleveurs.

Stéphane FRECHOU ?

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Je remercie les parlementaires. On partage les propos de Monsieur BONY intégralement. Et pour répondre à Madame LANTUEJOL, on n'en sait rien, en fait, parce que si c'est une maladie endémique sur les autres continents, ce n'est pas tout à fait les mêmes espèces génétiquement, et on sait que, dans les Balkans, dans les années 2020, 30 % du cheptel a péri de cette maladie. 30%, ce n'est pas 100%, me direz-vous, mais elle peut être potentiellement létale de manière plus importante que la moyenne mondiale. Néanmoins, le protocole est absolument horrible. On a vu intervenir les louvetiers à la carabine dans les Pyrénées-Orientales ; on a vu des choses qui sont hyper-traumatisantes pour les agriculteurs qui sont inadmissibles, il faut le dire. L'État panique, et puis on a un peu l'impression qu'on a affaire à des médecins de Molière, parce que c'est un peu compliqué. C'est une maladie qui ne se transmet pas à l'homme, c'est une maladie qui est potentiellement létale, mais jusqu'à un tiers du cheptel et rarement plus, et souvent beaucoup moins, mais c'est une maladie qui impacte l'image de nos produits à l'export qui impacte aussi la qualité économique, parce que ça amaigrit sérieusement les vaches. Donc il y a un aspect économique qui est important, mais l'aspect humain, l'aspect social et l'aspect bien-être animal n'est absolument pas étudié par l'État. C'est du grand n'importe quoi, cette gestion de crise ! Vraiment, c'est du grand n'importe quoi !

Donc on va attendre ce que va dire la Ministre, mais nous, ce que nous exprimons, c'est une grande solidarité envers les agriculteurs et les éleveurs. Nous comprenons leur colère et qui peut générer parfois des turbulences, qui ne sont acceptables ni ici ni ailleurs, devant la Préfecture ou ailleurs ; néanmoins, on les comprend ; on comprend leur détresse et on est parfaitement solidaires, parce qu'il faut sortir de cette crise. Et, avec le dérèglement climatique, des virus qui viennent des pays du Sud, on en aura d'autres ; des grandes infections, on en aura d'autres. La dermatose est endémique en Afrique (même si ce n'est pas les mêmes souches de vaches) depuis des décennies. Et là-bas, maintenant que la maladie est endémique, elle tue 1 % du cheptel. Donc il faut savoir raison garder. Peut-être qu'il y a d'autres solutions : peut-être la quarantaine ou la vaccination de manière plus massive qu'elle ne l'a été jusqu'à présent, portée par l'État, parce que, depuis cet été et les premiers cas en Savoie, on a été quand même très frileux sur la vaccination. Tout a été fait à l'envers par les Services de l'État depuis le début ! Donc grande solidarité avec les agriculteurs et puis trouvons une autre solution et d'autres formes que celles qui sont faites aujourd'hui, parce qu'il y avait encore, en Ariège, des blindés de gendarmerie dans une exploitation cette nuit : c'est du grand n'importe quoi !

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes d'intervention ? Ce qui est important lorsque vous avez la diffusion d'une maladie, c'est de bien connaître le vecteur. On a des maladies qui sont propagées par des mammifères. En général, c'est plus facile à contenir. Lorsque c'est propagé par des insectes, en fonction de l'insecte, et là, si on revient sur la FCO qui a fait bon nombre de dégâts en son temps, on avait pu imaginer que ces petits moucheron se promenaient et faisaient des distances relativement longues en fonction du vent et du sens du vent. C'est un peu la difficulté. Il y a des taons et certaines catégories de mouches qui sont un peu moins sensibles au vent, mais il faut imaginer plus lutter contre le vecteur que contre le malade.

Je pense aussi, pour revenir sur l'Europe, parce qu'effectivement, un des enjeux qui parfois est mis, c'est de dire « il faut que l'on conserve notre capacité à exporter » ... Bon nombre de nos exportations, pour le Cantal ou la France, c'est l'Italie. Jusqu'à preuve du contraire, l'Italie fait partie de l'Europe et c'est vrai que des fois, on se pose la question sur cette Europe qui est capable de nous définir des réglementations contraignantes, des réglementations dont des fois, on a du mal à mesurer l'impact. Et je pense que sur le sanitaire, ça, ce sont des dossiers européens qu'il convient de gérer au niveau européen. Si on a un marché commun, il me paraît évident que l'on ne devrait pas pouvoir interdire l'importation d'animaux d'un pays d'Europe, etc. parce qu'on aurait la même réglementation, ce serait beaucoup plus simple. Ça, ce sont des sujets communs que l'on devrait traiter au niveau de l'Europe.

Pour revenir quand même sur notre soutien agricole, c'est vrai qu'il est cadré dans le cadre de conventions, qui sont pluriannuelles, puisqu'on est beaucoup adossé à des financements européens en l'occurrence, notamment du FEADER. D'ailleurs, on a modifié, en lien avec le Conseil régional, quelques conditions d'attribution, des taux, etc. etc. Sur les bâtiments agricoles, sur les CUMA récemment. Donc on déroule notre convention. Il y a tout le soutien que l'on fait pour favoriser les circuits courts, en lien avec la Chambre d'agriculture et l'ensemble des établissements de restauration collective hors foyer. On pourrait rajouter aussi tout ce qui se fait sur le pastoralisme, puisqu'on est présent sur l'aménagement des estives, que ce soit sur les accès, les points d'eau, etc. C'est de l'environnement, mais c'est aussi de l'agriculture, surtout sur un département comme celui du Cantal. Donc l'agriculture, bien évidemment, est une de nos priorités. Florian MORELLE ?

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Merci, Président, de me donner la parole. Je voulais remercier les prises de paroles et de position de Jean-Yves BONY et de Stéphane FRECHOU. Je souscris totalement à leur intervention. Je crois que c'est un message fort qu'on fait passer de l'Assemblée, d'un soutien fort à nos amis agriculteurs et éleveurs bovins. Je voulais profiter de

cette occasion où l'on parle du désarroi des éleveurs de bovins, pour ouvrir une petite parenthèse par rapport aux éleveurs de chevaux.

Il y a eu, le 20 novembre dernier, une foire aux chevaux à Maurs qui avait été décalée, qui était prévue initialement en octobre, décalée en novembre justement par rapport à cette DNC qui sévit en France. Par mesure de sécurité, cette foire avait été décalée. Et il y a eu encore des échauffourées et un traitement médiatique national par des grands médias nationaux qui n'écoutent qu'un son, un groupe minoritaire qui ne représente que quelques-uns et à qui on donne seulement la parole. C'est-à-dire des associations financées par de l'argent public pour attaquer, détruire des activités d'élevage de chevaux, qu'on retrouve dans toutes les régions françaises et qui n'ont pas pour seul but la consommation de viande, comme ils peuvent l'imaginer. Il faut se rendre compte de la difficulté pour ces éleveurs de devoir combattre ces mouvements qui sont bien suivis et de se sentir assez esseulés, en difficulté. Je tenais aussi à avoir un mot de soutien bien sûr pour ces éleveurs, parce qu'on parle d'élevage bovin dans le Cantal, mais l'élevage de chevaux dans le Cantal est très important. On est un des départements où il y a le plus de naissances. Il y a une vraie tradition aussi de ces races emblématiques. Et il y a aussi un amour pour ce qui était l'élevage de chevaux, où, dans chaque ferme, il y avait un cheval ou deux chevaux de trait, donc cette tradition, ce respect et cette connaissance qui perdurent. J'aimerais que l'Assemblée nous soutienne aussi, parce que la foire de Mars est attaquée, parce que c'est la plus grosse. Vous le savez, celle du mois de mai est la plus grande d'Europe. Là aussi, il y a des échanges avec nos amis espagnols, italiens, allemands, du Benelux et même du Japon, mais elle est très attaquée, et si c'est celle-ci qui tombe, ce sont, demain, toutes celles de France qu'on peut retrouver et toute une filière entière. Donc je profite de cette occasion pour rappeler aussi comment on est aujourd'hui en difficulté : Maurs, le Cantal, mais en fait, c'est toute la filière équine française.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre de mettre ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport de soutien à l'agriculture est validé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport 6, Éducation – collèges et c'est Philippe FABRE qui nous le rapporte.

6. Éducation - Collèges - Budget 2026

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Merci, Président. Rapport bien sûr très important qui démontre que le Conseil départemental s'engage pleinement en faveur de l'éducation et de l'avenir des jeunes cantaliens, avec comme ambition et objectif de maintenir un service solidaire, de proximité et de qualité pour l'ensemble des élèves et leurs familles, mais aussi garder à l'esprit un très bon maillage territorial.

Aussi, il est proposé pour le budget 2026, de consacrer 2,3 M€ au fonctionnement des collèges dont : 1 195 853 € de dotation de fonctionnement pour les collèges publics ; 642 111 € de dotation de fonctionnement pour les collèges privés et 140 000 € pour les prestations extérieures de restauration.

Ces dépenses seront en partie compensées par 900 000 € de recettes dont 560 000 € de dotation et 300 000 € de refacturation de la viabilisation affectée à la restauration.

Par ailleurs, 380 000 € seront réservés à l'investissement pour l'acquisition de matériel de cuisine et d'entretien dont 290 000 € pour les collèges publics et 90 000 € pour les collèges privés.

Pour être plus précis, concernant les collèges publics, les crédits consacrés au fonctionnement en 2026 dans le cadre des dépenses obligatoires se montent à 1 195 853 € au titre de la dotation de fonctionnement directement

versée aux établissements. Ce montant est nettement inférieur à celui de 2025, pour la seule et bonne raison que dorénavant, la prise en charge des frais de viabilité est directement effectuée par la collectivité.

S'agissant de la restauration, la priorité est donnée aux produits locaux, à travers le dispositif Conso Cantal et à la lutte contre le gaspillage alimentaire avec l'accompagnement de TERANA.

Les crédits consacrés aux activités pédagogiques seront maintenus ainsi que l'aide aux Communes et Communautés de communes pour l'utilisation des différentes installations sportives. Lorsque je parle d'activités pédagogiques, là c'est un engagement sur des compétences facultatives.

En ce qui concerne les collèges privés, un montant de 642 111 € sera alloué aux dotations forfaitaires pour le matériel et le personnel et 90 000 € plus spécifiquement aux travaux de sécurité.

Également, nous sommes en capacité de maintenir l'opération Collégiens au Lioran, pour tous les élèves de 4^{ème} des collèges publics, privés, mais aussi des MFR et de l'établissement régional d'enseignement adapté d'Aurillac Albert-Monier, tout cela pour un montant de 42 000 €.

Ce qui fait 2 273 664 € en dépenses de fonctionnement et en recettes 900 000 € que j'avais évoqués au début de mon propos.

En ce qui concerne les dotations de fonctionnement pour les collèges publics, le montant de l'enveloppe globale a été acté lors de la séance de septembre 2025. Les dotations qui en découlent se ventilent de la manière suivante : Les dépenses de viabilisation, 100 473 € pour l'eau. Les autres charges, 1 090 815 €, composées des dépenses relatives : aux activités pédagogiques avec une somme forfaitaire de 53 € attribuée par élève, à laquelle s'ajoute une dotation complémentaire de 30 € pour chaque élève inscrit en section sportive ou spécialisée, ainsi qu'une dotation complémentaire de 30 € pour chaque élève inscrit en SEGPA ; aux charges générales (administration et logistique) avec un forfait de 64 € par élève ; à l'entretien ; à la dotation forfaitaire inversement proportionnelle aux effectifs afin de tenir compte des charges de structures incompressibles, le montant de cette dotation allant de 2 800 à 14 500 € en fonction de la taille des établissements.

Le montant total de la dotation de fonctionnement s'élève donc à 1 191 288 € auquel il convient d'ajouter 4 565 € de dotation pour l'EREA au titre de l'accueil de collégiens dans cet établissement, soit un total de 1 195 853 €.

À ces dépenses, s'ajoutent d'autres accompagnements qui ne sont pas à négliger pour un montant de 118 000 € pour le soutien : aux charges de transport pour les sorties pédagogiques (sorties à la journée sans nuitée) avec un plafond de 4 000 € par collège ; sur demande de l'établissement, à hauteur de 3 000 € par année scolaire ; aux voyages scolaires (sorties sur plusieurs jours avec hébergement) avec un plafond de 1 000 € par année scolaire et par établissement ; aux projets d'échanges de jeunes au titre de la mobilité internationale avec un plafond de subvention à hauteur de 3 000 € par année scolaire et par établissement et cela dans le cadre d'un appel à projets.

De plus, l'accès pour les collèges aux installations sportives couvertes publiques (gymnases, stades d'athlétisme et les centres aquatiques de la ville d'Aurillac, Saint-Flour et Mauriac) est facilité par l'attribution d'une aide aux collectivités propriétaires de ces équipements. Une provision de 45 000 € est prévue pour l'année 2026.

En ce qui concerne les collèges privés, conformément au Code de l'éducation, nous versons une dotation, sous forme de forfait par élève calculée sur la base des dépenses engagées pour les collèges publics. Cette dotation se divise en de deux parts. La part « matériel » : le montant pour 2026 s'élève à 578 € par élève, ce qui représente, compte tenu du nombre d'élèves, une dotation globale de 369 920 €, à peu près similaire à celle de 2025. Et la part « personnel » : le montant pour 2026 s'élève à 272 191 €, répartis comme suit : 820 € par élève jusqu'à 80 élèves ; 177 € par élève à partir du 81^{ème} élève.

La contribution forfaitaire du Département (part « personnel » + part « matériel ») s'élève donc à 642 111 € pour 2026.

Concernant les agents techniques, la gestion du personnel technique des collèges demeure une mission particulièrement sensible. La fin de l'année scolaire 2024-2025 a été marquée par une hausse notable des arrêts de travail. On observe également une augmentation des temps partiels thérapeutiques. Le vivier de remplacement demeure insuffisant et donc la situation en termes de ressources humaines est difficile. Face à cette situation, la collectivité a dû recourir à plusieurs reprises à la livraison de repas par des prestataires externes. Néanmoins, le dispositif Parcours Emploi Compétences est toujours d'actualité, notamment avec sept contrats pour l'année 2025.

En ce qui concerne la restauration, le plan d'actions est basé sur les axes suivants : l'offre de produits locaux, avec le dispositif Consocantal ; la lutte contre le gaspillage alimentaire avec le laboratoire TERANA ; le plan de modernisation des équipements de restauration, engagé depuis 2019, sera poursuivi ; la formation des personnels de restauration (cuisiniers et agents polyvalents) se poursuivra pour améliorer les pratiques dans nos établissements scolaires.

Les formations autour de la prise en main de l'outil numérique et de l'application Menu-Co, seront pérennisées.

Concernant les Collégiens à la découverte du Lioran, l'opération a été créée il y a 20 ans à l'initiative du Conseil Général des Jeunes. Cette opération sera reconduite avec une enveloppe de 42 000 € prévue au BP 2026.

Également l'adhésion à l'Agence régionale de l'orientation : c'est une cotisation annuelle de 1 000 € au bénéfice de cet organisme.

Concernant les investissements dans les collèges publics et privés, en dépenses d'investissement, nous retrouvons 380 000 € inscrits au BP 2026 dont 90 000 € concernent les collèges privés.

Il vous est demandé de vous prononcer sur ce projet de délibération :

- D'approuver le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'éducation pour 2026.
- De fixer à 369 920 €, soit 578 € par élève, la contribution forfaitaire part « matériel » que les collèges privés sous contrat d'association pourront percevoir en 2026.
- De fixer à 272 191 € répartis selon les modalités suivantes : 820 € par élève jusqu'à 80 et 177 € à partir du 81^{ème}.
- De donner délégation à la Commission Permanente pour la répartition du Fonds commun des services d'hébergement.
- De donner délégation à la Commission Permanente pour l'examen des conditions d'occupation des logements de fonction.
- De confirmer les modalités de financement des séjours relatifs à la découverte du territoire national.
- De confirmer la reconduction de l'opération « Collégiens à la découverte du Lioran ».
- D'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les différentes conventions.
- De confirmer l'adhésion du Département à l'Agence régionale d'orientation pour une cotisation de 1 000 €.
- D'inscrire au budget départemental 2026, les crédits en section de fonctionnement, en dépenses 2 273 664 €, en recettes 900 000 € et en section d'investissement 380 000 € et de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

Nous avons obtenu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

Je m'excuse, c'était un peu long, mais vous voyez que l'engagement en direction de l'éducation et de notre jeunesse est significatif, donc il fallait bien prendre le temps de vous les présenter. Merci beaucoup.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Ce rapport retraduit ce que je disais en introduction, on maintient nos politiques publiques et on fait des efforts de gestion. Sur les dotations des collèges, vous savez que nous reprenons en direct tout ce qui concerne les dépenses de fluides, notamment, énergétiques, ce qui nous permet de gérer et massifier les achats et donc d'en limiter les coûts. Ça nous permet

de faire des économies en le gérant directement, puisqu'on a des conditions plus favorables en massifiant les commandes, et en même temps, on maintient nos interventions. Sans détailler l'ensemble du rapport, mais si on reprend les transports pour les voyages pédagogiques, les voyages scolaires, la mobilité internationale, ça n'est pas à nous de l'assumer. Cela dit, il semble important de pouvoir rester aux côtés des collégiens et des établissements. De même que la découverte du Lioran : nous n'avons aucune obligation réglementaire de l'assumer, mais ça nous semble aussi important, à double titre. Déjà de donner la possibilité aux jeunes Cantaliens de découvrir une activité de ski et de découvrir le fonctionnement d'une station, parce que je rappelle que sur cette journée-là, il me semble qu'il y a la partie sportive qui est découverte, mais aussi le fonctionnement avec les métiers de la montagne qui sont découverts par les jeunes. Donc c'est toujours intéressant. Et puis, il ne faut pas se le cacher non plus, on se dit que des jeunes qui découvriront la station auront certainement envie de pouvoir y retourner le temps d'un week-end, pendant les vacances et pourquoi pas avec les parents. Donc c'est du gagnant-gagnant sur ces opérations-là, mais à la fois de la bonne gestion qui nous permet de pouvoir continuer à assumer et à prendre en charge ces actions qui ne sont pas de notre compétence.

Philippe FABRE ?

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Effectivement, Président, pour de nombreux collégiens, c'est souvent la première fois qu'ils découvrent la station du Lioran et donc cet enjeu social majeur de faire découvrir le Lioran, parce que (nous le savons tous), l'activité skis est une activité onéreuse, mais au-delà de ça, ce qu'a indiqué Bruno FAURE, c'est découvrir tout cet environnement, notamment les métiers à la fois liés à l'exploitation et la pratique du ski, mais aussi tous ces métiers liés à la pleine nature et à la montagne. Et simplement deux mots, sans être trop long, dire que la prise en charge des frais de viabilité est une initiative qui est particulièrement saluée par l'ensemble des collègues, et, notamment, les principaux et les gestionnaires, parce qu'à la fois ce sont des missions qui les soulagent dans la réalisation de leur métier, et que, lorsque cela nous arrive, nos prévisions peuvent être un peu en deçà de ce que l'on avait imaginé, nous mettons toujours à jour à l'euro près, puisque nous compensons à l'euro près, bien sûr, les différents charges. Dans ces conditions, ce dispositif est particulièrement apprécié. Et bien sûr, comme cela a été indiqué, cela nous permet de faire quelques économies. Je crois que ce n'est pas tout à fait inutile par ces temps-ci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces précisions. Des demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé, je vous en remercie.

On reste toujours dans l'enseignement, mais là, on passe à l'enseignement supérieur, qui, normalement, n'est pas de notre compétence en plus. C'est Florian MORELLE qui nous le rapporte.

7. Éducation : Enseignement supérieur – Budget 2026

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Merci, Président. Merci de rappeler que ce n'est pas une compétence départementale, mais c'est une thématique où on est très bien investis depuis de nombreuses années et qu'on veut justement pérenniser. C'est tout l'exemple de cette délibération, où l'on veut continuer à mettre ces crédits pour le budget 2026, comme on l'a fait en 2025 et l'année d'avant déjà.

Pour rappel, pour cette rentrée 2025, ce sont : 1 600 étudiants accueillis sur le bassin aurillacois, plus de 1 700 sur l'ensemble du département ; une offre de formation diversifiée et stratégique : commerce, agroalimentaire, numérique, santé, cybersécurité, ... avec des diplômes allant du BTS au Master et même en alternance et

apprentissage, avec des continuums de formation. Par exemple, dans le secteur de la bio, maintenant, on peut aller jusqu'au Master ici, à Aurillac, dans le Cantal, sur ces métiers d'avenir, avec un tissu d'entreprises dynamiques autour d'Aurillac et du bassin aurillacois.

Le budget pour 2026 confirme l'engagement du Département dans son rôle de chef de file pour l'enseignement supérieur avec : Une convention pluriannuelle 2022-2026 avec l'Université Clermont Auvergne et Aurillac Agglo pour un montant de 138 000 €, dont 38 000 € sont fléchées vers la Fondation UCA (qui contribue, notamment, à l'organisation de l'Hackathon) et 68 000 € consacrés au Campus connecté, labellisé et reconnu parmi les plus performants au plan national, pour accompagner 50 étudiants sur Aurillac, mais également pour cette rentrée, sur Saint-Flour et Mauriac. C'est important d'évoquer ces 68 000 €, parce qu'on avait, pendant cinq ans, un travail avec l'État et la Banque des territoires qui versait 100 000 € chaque année, qui abondait, et à la fin des cinq années, l'État a décidé de lancer le bilan de cette action, mais le bilan était initié à la fin de la période. Donc le bilan a été tiré et nous, le Conseil départemental, on a voulu bien sûr que la dynamique autour du campus connecté soit maintenue, et on est seul financeur sur cette année 2025-2026, le temps que l'État tire son bilan : une bonne façon de faire peut-être une année blanche, mais en tout cas, on est là, le service est maintenu et c'est la meilleure rentrée du Campus connecté. Pour rappel, je le disais, 50 étudiants sur Aurillac, mais aussi sur Saint-Flour et Mauriac. Volonté départementale de départementaliser cette action du Campus connecté, avec une convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui nous permet d'avoir un site sur Mauriac et un site à Saint-Flour dans les lycées : des antennes du Campus connecté.

Pour le budget 2026, il est proposé en dépenses de fonctionnement 138 000 € sur le fonctionnement du Campus Simone-Veil et 68 000 € pour la prestation Campus connecté. En recettes de fonctionnement, la subvention CDC le Campus connecté espérée pour 2026 est de 100 000 €.

Le nombre important de 1 700 étudiants dans le département du Cantal se retrouve dans des domaines et des formations attractives dans différents domaines de compétences : commerce, gestion, comptabilité, GRH, sciences de la vie, agro-alimentaire, cybersécurité, technologie industrielle, numérique, communication, arts, éducation, santé..., des diplômes diversifiés avec les BUT (anciennement les DUT qui sont devenus des BUT, dont des bachelors pour trois ans d'études supérieures), BTS, DE, licence pro, Master, diplôme d'accès aux études universitaires, dont certains peuvent être suivis en alternance. Avec un soutien sans faille du Conseil départemental qui participe aux côtés d'Aurillac Agglo à la dynamique engagée sur le bassin aurillacois, mais sur l'ensemble du département, parce que c'est aussi une spécificité cantalienne, on a des sites sur l'ensemble du département, dynamiques, jusqu'aux petites et moyennes villes. Je pense bien sûr à Maurs, Saint-Flour, Mauriac, Murat... Partout, on a cette dynamique autour de l'enseignement supérieur, des formations diplômantes et qualifiantes.

Sur spécifiquement l'UCA, ce sont plus de 700 étudiants qui bénéficient de l'accompagnement de l'Université Clermont Auvergne à Aurillac. On est sur une des antennes les plus dynamiques de cette UCA. Je vais avancer un petit peu, mais je crois que c'est toujours important de bien préciser ce qu'on fait sur l'enseignement supérieur et ce qui se passe dans le Cantal, parce qu'on ne le dit peut-être pas assez, on a une offre très riche, très diverse, et qui, en ratios, je pense, fait qu'on est très bien placé dans le Cantal. Et comme souvent, trop souvent, on a l'impression qu'il n'y a pas assez, il n'y pas grand-chose, alors qu'il faut bien dire l'inverse, parce que la réalité est toute autre.

Cette convention aussi a été construite à partir du projet d'établissement porté par l'UCA, avec laquelle on échange de façon rapprochée et très constructive, autour des composantes IUT, INSPÉ et la Fondation de l'UCA en charge des projets de développement. Le campus connecté, on l'a évoqué. Donc, pour 2026, c'est continuer ce choix fort au niveau de fonctionnement.

Pour rappel aussi, cette offre propose deux temps forts annuels :

- l'Hackathon, qui s'est tenu pendant deux jours durant la semaine de la Jeunesse, au sein de l'Atrium du Département. C'était plus de 100 étudiants de différentes structures aurillacoises qui ont pu, sur deux journées, se confronter à des projets très concrets, entrepreneuriaux avec Pépité, et puis surtout, on mélangeait les étudiants autour de projets autour de l'économie, du tourisme, de l'environnement, et ça, c'est typiquement des actions très concrètes qu'on peut identifier.
- la création d'un rendez-vous annuel de l'orientation sur une demi-journée, prioritairement destiné aux jeunes de 16-25 ans, en amont de l'ouverture de Parcoursup, pour mieux identifier les formations qui sont porteuses d'avenir, très concrètement liées aussi au tissu économique et qui sont porteuses d'emploi. Donc, autour de tables rondes par thématique, on avait des structures d'accueil d'étudiants, des entreprises, d'anciens étudiants pour évoquer la dynamique, ici, dans le Cantal.

Je ne vais pas être plus long mais il ne faut pas boudier ce plaisir d'évoquer quelque chose qui marche bien et qui fonctionne bien, auquel on n'est pas forcément attendu. Typiquement, quand je parlais du lien que l'on fait avec le tissu économique, c'est aussi le rapprochement avec l'agence AURA Entreprises qui permet de mieux faire connaître le Campus connecté aux entreprises, qui peut-être demain participeront à son financement et à sa pérennité, parce que le Campus connecté ne se limite pas seulement aux jeunes qui, après le bac, voudraient poursuivre leurs études. C'est un outil numérique qui permet à tout un chacun de pouvoir continuer ses études, reprendre ses études, monter en compétence, et là, c'est un vrai levier pour les entreprises du département du Cantal, de savoir que leurs collaborateurs peuvent reprendre leurs études à tout moment, se développer sur des montées en compétences, sans que les gens aient à changer de vie, de mobilité, quand on sait que ça peut être un frein... C'est aussi un vrai outil d'exclusivité : on a des personnes en difficulté financière, en difficulté pour s'intégrer dans une agglomération, sans avoir envie de quitter le territoire, ou des difficultés aussi physiques, des personnes en situation de handicap, qui, par l'outil Campus connecté, peuvent, comme tout le monde, poursuivre leurs études. Et je pense que, par rapport au rôle social que joue le Département, maintenir et soutenir cet outil nous rend encore une fois très utiles pour l'ensemble du département, des Cantaliennes et des Cantaliens.

Dans le projet de délibération il est proposé :

- en dépenses de fonctionnement 130 000 € pour le Campus Simone-Veil, divisé entre l'UCA et la Fondation et 68 000 € pour la prestation Campus connecté.
- en recettes, on attend une subvention 100 000 € de l'État quand il aura fini son état des lieux et son bilan.

Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Vincent DESCOEUR ?

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Très rapidement, dans le droit-fil de ce que vient de dire notre collègue Florian MORELLE, qui a, à juste titre, pris le temps de rappeler tout l'intérêt de la présence de ces étudiants dans le Cantal, j'ai le souvenir (pas du fait de mon grand âge, mais de mon expérience) des prémices, de l'émergence de l'enseignement universitaire à Aurillac. On a d'ailleurs assez rapidement collaboré avec la Communauté d'agglomération, et je pense qu'à cet instant-là, personne n'imaginait qu'on recenserait 1 600 étudiants en 2025.

C'est la démonstration faite, si besoin était, de deux choses. La première, c'est que les compétences optionnelles sont certes optionnelles, mais elles sont surtout capitales, parce que, pour le coup, sans implication de la collectivité, point d'enseignement supérieur. Ça, c'est le premier point. Le deuxième, plus largement, c'est la preuve, si besoin était, qu'il faut savoir faire preuve d'initiative et d'imagination, parce que rien n'interdit de penser que, dans d'autres domaines, on pourrait doter le département d'un certain nombre d'activités qui ne sont pas aujourd'hui recensées. 1 600 étudiants – je parle sous le contrôle de Pierre MATHONIER, mais je le sais acquis à

la cause –, on a du mal à imaginer ce que serait la préfecture sans ces 1 600 étudiants dans les rues d'Aurillac. Donc c'est une excellente chose.

Ce n'est pas de tout repos. C'est le troisième point : c'est la démonstration que la décentralisation (la vraie décentralisation) a un intérêt capital, et puis c'est la preuve aussi qu'il faut faire preuve de détermination, et ne jamais renoncer, parce qu'on en a connus, des affres ! On a connu le succès de la licence bioinformatique, première formation en France, que Clermont, deux ans plus tard, voulait rapatrier plus près de la place de Jaude... Tout ça, c'est des péripéties, mais au global, il y a eu une très belle collaboration et coopération avec la Communauté d'Agglo. On a fait des choix d'investissement. Souvent, on parle de la dette : on a fait des choix d'investissement qui ont porté cet enseignement universitaire. Je me rappelle du choix qui était assez cornélien, de construire ou non un nouveau laboratoire départemental d'analyses, et d'aucuns de dire « demain, il y aura des plateaux qui pourront servir le développement de l'enseignement universitaire ». Tout ça, c'est le fruit d'un long travail et de décisions pas toujours faciles à prendre, mais judicieuses. C'est une excellente chose.

Je pense qu'il faut aussi, à cet instant, associer à ce succès l'implication des différents responsables de sites et des personnels enseignants, parce qu'on a aussi connu cette période où on nous disait (puisqu'on parle souvent d'attractivité dans cette enceinte) que c'était compliqué de détacher des enseignants jusqu'à Aurillac. Force est de constater qu'on a trouvé des volontaires, il y a des mécanismes qui ont été mis en place pour les accompagner. Et je pense que c'est un très bel exemple de réussite dans le département du Cantal et dont le Département n'a pas à rougir, parce que je suis à cette heure convaincu que beaucoup de Départements n'ont pas obtenu ces résultats. Donc je voulais féliciter l'Agglomération, mais vous avez compris que c'était d'abord le Département, mais Pierre MATHONIER va se charger de nous féliciter et de nous remercier.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

C'était pour souscrire complètement aux propos de Vincent DESCOEUR. Je pense qu'à partir du moment où un sujet est suffisamment pertinent, les options politiques des uns des autres, quand c'est pour l'intérêt du territoire et l'attractivité du territoire, on est tous ensemble sur ces sujets-là. On se retrouve sur l'enseignement supérieur, comme sur la ligne aérienne, comme sur beaucoup de sujets, où notre collaboration est un choix libre des uns et des autres, mais qui engage l'avenir du territoire. Et c'est toujours un plaisir d'avoir une action de ce type-là, puisque, comme Vincent l'a dit, la Ville d'Aurillac serait totalement différente s'il n'y avait pas les 1 600 à 1 700 étudiants présents sur place, les enseignants. En termes de démographie et de dynamisme, ça fait partie des quelques axes qui sont aujourd'hui à privilégier.

J'ai peut-être une alerte, là, pour le coup, notamment sur le financement des universités, puisque les directeurs d'université vont avoir des problèmes, comme beaucoup de structures étatiques et des économies à faire. Le point positif c'est que, quand l'UCA a fait ses journées territoriales, il a été souligné la parfaite cohérence du territoire du Cantal sur son soutien. Ce qui fait que, si des antennes devaient être supprimées sur le territoire de l'ex-Région Auvergne, ce ne serait peut-être pas le site d'Aurillac qui serait le premier menacé, mais là aussi, il faut rester vigilants. L'avenir n'est pas nécessairement rose pour l'enseignement supérieur. Donc, il faut, là aussi, continuer ce combat qu'on mène en commun.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Vincent DESCOEUR, pour un complément ?

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Pour clôturer ce moment de communion, indiquer à Pierre que, s'agissant (très sérieusement) de l'avenir et effectivement de la difficulté budgétaire nationale qui va s'inviter dans les universités et amènera des arbitrages, nous lui faisons une offre de services, pour peut-être, en amont déjà, rencontrer le ministre des Universités qu'à cette heure, on n'a pas été amenés à beaucoup solliciter par rapport à de nouveaux projets. C'est peut-être à réfléchir, pour le début de l'année prochaine, de se manifester très en amont.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Jean-Yves BONY ?

M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental du canton de Mauriac

La trêve des confiseurs approche ! Je voulais d'abord féliciter bien sûr notre engagement au niveau de l'enseignement supérieur et du Campus connecté. Ce n'est pas tout à fait dans le droit fil, mais je voulais me féliciter, pour l'année prochaine à la rentrée, du fait que nous allons avoir un bac pro à Mauriac, dédié à l'eau, chimie et papier carton. Papier carton, ça me surprend toujours un peu, mais voilà... Donc, c'est aussi important pour le territoire mauriacois et nous espérons accueillir aussi des élèves de l'extérieur du département, puisqu'ensuite, ils suivront. Il y a la filière BTS qui suit. Je m'excuse d'avoir fait ce petit aparté dans l'enseignement supérieur. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Très bien. C'est vrai que, pour reprendre les propos de Jean-Yves BONY, c'est important, parce que, sur le secteur de Mauriac, il y a un BTS de l'eau (je n'ai pas l'appellation exacte, l'Éducation nationale, des fois, a des trésors d'appellation sur ses formations). C'est un BTS d'avenir, puisqu'aujourd'hui, tout ce qui concerne la gestion de nos réseaux d'eau, assainissement, etc. ... il y a des partenariats qui ont été réalisés entre le lycée et des entreprises importantes. Je pense qu'il y a la SAUR et une autre entreprise connue sur ce métier-là. C'est important pour le territoire, parce que cet enseignement supérieur, en termes d'attractivité, c'est essentiel aussi. À partir du moment où on a des jeunes qui viennent en apprentissage dans le département, on peut espérer pouvoir en garder une certaine partie, parce qu'ils auront découvert le département et qu'ils se seront plu dans le territoire.

Sur cet enseignement supérieur, on peut parler du microcosme aussi qui se crée et j'irai jusqu'au pôle d'excellence en microbiologie. Si on a réussi à créer ce pôle en microbiologie, c'est bien parce qu'on a l'Université qui est là aussi et qui s'allie avec les entreprises, qui s'allie avec la recherche, l'INRA. Je pense que ça permet de renforcer ce pôle sur le secteur.

C'est aussi pour nous l'occasion d'affirmer, même si nous n'avons pas la compétence, que l'enseignement supérieur est essentiel et indispensable sur notre territoire, à la fois bien évidemment pour les Cantaliens, en premier lieu, pour leur donner la capacité de pouvoir suivre un enseignement supérieur. Ce sont plus 500 cursus (mais ça a certainement évolué) qui peuvent être suivis à partir des Campus connectés. Ça limite pour partie toutes les contraintes qui peuvent être liées aux déplacements ou autres et pour des raisons économiques. Donc c'est important de pouvoir conserver ça sur place pour pouvoir accueillir de nouveaux étudiants sur le département.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Florian MORELLE, qui a des remords ?

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Pour conclure et rebondir par rapport à l'intervention de Jean-Yves, ça démontre la dynamique qu'il y a sur l'enseignement supérieur dans le Cantal : l'état des lieux nous permet de voir ce qui est proposé et d'adapter de nouvelles formations, de monter en compétence et surtout d'être en relation logique avec les besoins des

entreprises et des services. Là, ça a été sur l'eau. Et cette nouvelle dynamique sur Mauriac, autour de quelque chose qui avait été lancé il y a de nombreuses années et qui était un petit peu en baisse, là, je pense que la dynamique est retrouvée, et on va retrouver beaucoup plus d'étudiants sur Mauriac qui auront une très belle formation qualifiante, qui leur permettra d'intégrer tous les nouveaux syndicats que nous sommes en train de créer partout, parce que la loi nous l'impose. Je n'ai pas oublié, dans la présentation de mon rapport, de bien montrer la bonne intelligence qu'il y avait entre les Collectivités sur cette thématique. Par contre, j'ai omis de préciser qu'il y avait un avis très favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission, parce que c'était tellement évident pour moi que j'ai complètement oublié de le rappeler. Je m'en excuse.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette précision. Jamel BELAIDI.

M. Jamel BELAIDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1

Merci, Monsieur le Président. Je profite également de ce rapport sur l'enseignement supérieur pour féliciter les Services du Département, les services de l'Agglo et la Ville d'Aurillac, pour l'organisation de la journée des rendez-vous étudiants, qui permet une cohésion entre tous les étudiants qui viennent dans notre département. Cette année, c'était sur la place Michel CRESPIEN, je crois, qui était noire de monde. Ça fait plaisir de voir tous ces jeunes qui viennent dans notre territoire, et ça prouve également que, même si on est un territoire dit rural, on est capable d'accueillir et de fêter la rentrée comme il se doit. Merci, Monsieur le Président.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Didier ACHALME.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. Je voudrais rebondir sur les propos de Jean-Yves BONY sur la formation qui va avoir lieu à Mauriac sur les métiers de l'eau. En tant que Président de Comcom, on a un réel besoin de techniciens, de gens formés sur ces métiers de l'eau qui sont dorénavant prioritaires dans nos Comcom. Je me réjouis que cette formation soit dans le Cantal. La demande est très forte, parce qu'il va falloir se structurer beaucoup mieux avec le transfert de compétences de l'eau dans les Comcom. On a vraiment besoin de techniciens formés. Donc l'avenir est certainement très radieux pour ceux qui iront dans cette voie. En tout cas, bravo !

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Valérie RUEDA.

Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2

Je ne vais quand même pas me priver d'intervenir sur cette thématique-là ! Je suis d'accord avec tout ce qui vient d'être dit, et je rajoute que c'est vrai qu'on parlait d'attractivité par rapport à l'offre de formation sur le supérieur qui est présente sur notre territoire, mais c'est vraiment une opportunité pour beaucoup, beaucoup de jeunes qui s'interdisent la mobilité, ou parce qu'ils ne le peuvent pas pour des raisons financières. Et ça permet une poursuite d'études à proximité de chez eux, parce qu'il y a des jeunes qui ne peuvent pas se permettre de quitter leur territoire pour aller étudier et c'est une véritable opportunité pour eux. C'est ce que je voulais rajouter. Et bien sûr, sur les métiers de l'eau, je suis...

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Effectivement, le constat, c'est qu'on est à un niveau de 36 points en dessous de la moyenne nationale, par rapport aux jeunes qui suivent un cursus supérieur. Alors, on n'est pas une spécificité : c'est le lot des jeunes ruraux, même si, chez nous, c'est peut-être un peu plus marqué. C'est pour ça qu'au niveau du Département, on avait souhaité déployer le Campus connecté jusque dans nos sous-préfectures de Mauriac et de Saint-Flour, pour aller au plus près des Cantaliens. C'est la troisième rentrée (me semble-t-il), avec des succès... Alors, c'est pour cinq places dans chaque Campus extérieur, mais c'est vrai que ça commence à prendre, puisque c'est la première fois qu'on a des étudiants dans les deux en simultané. Donc c'est une véritable satisfaction.

La satisfaction étant générale, je vais mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

On passe sur un rapport important en termes de volume, puisqu'on va évoquer le patrimoine départemental, et je crois que nous avons, dans ce cadre-là, une présentation. Didier ACHALME.

8. Patrimoine départemental – Budget 2026**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Président. Je vais essayer d'être aussi synthétique et inversement proportionnel à la longueur du rapport.

Le budget primitif de la Direction du Patrimoine est la traduction de la volonté affirmée de l'Assemblée départementale de faire front aux défis majeurs qui nous attendent. Il faut faire front, bien sûr, sur l'enjeu démographique et puis il faut renforcer notre attractivité, nous en avons déjà parlé. Je voulais vous dire aussi que c'est un plaisir de prendre la parole après un moment aussi consensuel (parenthèse).

Le Conseil départemental, s'engage sur une dynamique ambitieuse. On va confirmer notre volonté d'aller sur la gestion de cette transition climatique, de manière active. Innover pour nous différencier et puis soutenir les projets structurants qui sont porteurs de développement. En synthèse 2,2 M€ seront consacrés à la viabilisation des collèges, 2 M€ à la viabilisation des locaux du Conseil départemental et puis surtout un programme ambitieux d'investissement de 17 M€ sur nos structures. 8,4 M€ sur les collèges, 2,8 M€ sur le Pôle d'Excellence microbiologie, 2,3 M€ sur le Campus universitaire, 2,6 M€ sur l'achat et le renouvellement des matériels, 1,1 M€ sur les infrastructures du Lioran et 2 M€ sur les autres bâtiments à disposition des services du Conseil départemental.

Cette volonté se traduit dans les chiffres. Elle se traduit par une rationalisation des investissements en matériel roulant avec une approche qui vise à la qualité d'une flotte opérationnelle, pour répondre, bien entendu, aux services qui sont attendus par la population du Cantal. On a dit qu'on essayait de maîtriser le coût global de fonctionnement. 2 M€ seront donc consacrés à l'entretien et à la maintenance et 2,6 M€ à l'achat de nouveaux équipements.

Pour permettre cette mise en œuvre, il est proposé d'affecter au budget primitif 2026 6,6 M€ en dépenses de fonctionnement dont 2,2 M€ sur les collèges, 2 M€ pour les services du Département, 2 M€ pour l'Atelier. En recettes de fonctionnement, nous attendons 203 800 € et en recettes d'investissement 5,3 M€ dont le FEDER, la DSID et le FCTVA.

Voilà l'effort de synthèse que je vous ai présenté, mais si vous voulez, on peut revenir évidemment par chapitre. En attendant, ce qu'il faut retenir, ce sont les masses budgétaires allouées à la transition et à la rénovation de nos bâtiments et à la poursuite de nos investissements.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation synthétique. Peux-tu nous donner les avis des commissions ?

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Un avis conforme de la Première Commission et un avis favorable de la Deuxième Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. C'est un rapport important en termes de volume. Bien évidemment, sur certains projets, on est en pluriannuel. Le Pôle d'Excellence, c'est un investissement de 4,6 M€ qui est à réaliser. D'ailleurs, nous avons débuté la déconstruction de la grange. Nous procéderons à une cérémonie de pose de première pierre courant janvier, je n'ai plus la date en tête, mais elle a dû être fixée, pour une livraison qui devrait intervenir début 2027. Sur le Campus universitaire, l'investissement global, c'est plus de 11 M€ qui sont investis, à la fois sur le CROUS et sur le bâtiment central Simone-Veil. C'est un chantier qui a débuté qui est bien évidemment éclaté sur plusieurs exercices.

Sur le bâtimentaire, deux points importants, me semble-t-il. Le premier concernant les bâtiments utilisés en propre par nos services, nos agents. On peut penser à nos MDA, qui sont réparties sur le territoire, mais aussi à nos centres routiers qui sont répartis également sur le territoire. Le Département a engagé, depuis de nombreuses années, la construction de centres routiers que je vais qualifier de modernes, puisqu'on a fait Ruynes-en-Margeride, Condat, on en a réalisé déjà un certain nombre. Cette année, nous avons pu inaugurer récemment Vebret. L'objectif est de rationaliser ces derniers, d'une part, de donner des conditions de travail satisfaisante aussi à nos agents, et puis aussi, en termes d'image pour le Département, il me semble important de pouvoir avoir des bâtiments qui diffusent une image moderne et dynamique de notre Collectivité. Parce qu'il ne faut pas s'y tromper, les centres routiers qui nous ont été transférés par l'État au moment de la décentralisation, souvent, n'étaient pas entretenus depuis un certain nombre d'années, donc en termes de confort et en termes d'image, ils n'étaient pas forcément très glorifiants pour notre Collectivité. Je crois que c'est un programme que l'on doit conduire. On le doit à nos agents et puis en termes d'image pour le territoire, c'est important. Cette année, il est programmé la construction ou la reconstruction du centre routier de Pleaux, puisque celui-ci a été détruit partiellement par un incendie qui n'était pas de notre fait. Nos agents étant logés dans des ALGECO, il est programmé en priorité. Le permis a été déposé et j'espère que nous pourrons débiter les travaux prochainement.

Pour ce qui est des collèges ou même d'autres bâtiments, il y a aussi tout un travail qui est fait sur la transition énergétique. Je pense que c'est important. On se doit de le faire. Il y a des notions de confort, bien évidemment, mais il y a aussi des notions de transition énergétique. Si on regarde les travaux qui ont pu être réalisés, ce sont 22 M€ qui ont été investis depuis 2021 sur la transition énergétique, au premier rang desquels ce bâtiment et les restructurations que l'on fait. On peut citer le collège de Saint-Mamet qui a été réhabilité en totalité. Là, nous sommes sur celui de Laroquebrou. Ce sont des opérations que l'on mène de manière globale et il faut imaginer que notre consommation en termes de flux énergétiques a baissé de l'ordre de 15 %. 15 %, ça représente une économie en fonctionnement : tout à l'heure, dans mon introduction, je vous disais « mieux gérer modifier notre fonctionnement », etc. ; c'est une économie de 400 000 €, en termes de flux énergétiques, ce qui n'est pas neutre. C'est quasiment, sur la période, 3 GigaWatt sur quatre ans qui ont été économisés. C'est pour dire la portée de ces travaux.

On a changé notre fonctionnement, notre logique en termes de travaux, notamment sur les collèges, puisque, précédemment, nous avons peut-être l'idée d'intervenir sur une question d'équité, d'équilibre sur le territoire. On intervenait sur l'ensemble du territoire, pour changer une chaudière, des menuiseries, etc. mais sans porter de projet global. Aujourd'hui, il nous semble préférable d'intervenir de manière plus lourde sur un immeuble pour y apporter cette modernisation. Dans ce cadre-là, ça nous permet aussi de pouvoir élargir à des financements

européens qui viennent alléger forcément l'investissement. Nous travaillons aussi en lien avec les Collectivités. Vous aviez à l'écran, précédemment, le collège de Pleaux que nous allons partager avec la municipalité, puisque la municipalité envisageait de réhabiliter son école primaire, et, ayant un collège qui disposait de places, l'idée, c'est de mutualiser cette réalisation. Nous portons l'investissement et ils viendront financer la partie relevant purement de l'école primaire. Je pense qu'on doit travailler sur ces options-là. C'est ce qui s'est passé déjà à Chaudes-Aigues, puisque là, nous sommes en quelque sorte un peu en copropriété. Je regarde Monsieur le Maire de Chaudes-Aigues : nous avons financé la réhabilitation de la toiture récemment et dans le collège, il y a l'école primaire. Je pense que ce sont des solutions d'avenir.

Et puis, pour revenir sur le centre routier de Vebret qui a été inauguré récemment, je pense que là, on a le centre routier standard que nous pouvons imaginer, avec bien évidemment des travaux sur la transition énergétique. On ne chauffe plus l'ensemble des garages, c'est réservé aux bureaux, contre ce qui pouvait se faire avant. On a des citernes de récupération d'eau pour les lavages, etc. Donc on a un peu notre centre étalon, que nous pouvons déployer sur les centres qui sont encore à moderniser. Il en reste un certain nombre. On peut penser à celui de Salers ou autres, où des travaux sont à faire. On a des travaux de modernisation à Pierrefort également à réaliser. Ce ne sera pas une construction neuve, puisque nous avons racheté un bâtiment d'une entreprise.

La volonté, c'est : on travaille sur la transition ; on donne des conditions confortables pour l'exercice des missions à nos agents ; et puis en termes d'image pour nos concitoyens, ça donne une image plus florissante du Département. Voilà un peu les grandes motivations ou les grandes règles qui prévalent à ce rapport.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur FABRE ?

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Merci, Président. Sans vouloir être redondant suite à vos propos ni même ouvrir d'ores et déjà le débat sur le budget, mais vraiment je veux insister sur la capacité d'investissement que nous affichons ce matin, en direction, notamment, de notre jeunesse et, notamment, de nos collègues. 8,4 M€ affichés au BP 2026, ce qui est déjà assez significatif et on a pu voir les belles réalisations que nous avons opérées, notamment au collège Saint-Mamet, mais ce qui est, me semble-t-il, tout à fait remarquable, c'est la volonté affichée pour les investissements en cours dans nos collèges. Le Président l'a indiqué, à Pleaux, avec une belle mutualisation qui ressemble à celle de Chaudes-Aigues pour le collège avec l'école primaire à hauteur de 4,2 M€. Laroquebrou, 5 M€. Et bien sûr, la rénovation et la requalification totale du collège de la Ponétie à Aurillac, à hauteur de 9,1 M€. Nous sommes environ à 20 M€ affichés pour nos collègues. Tout cela témoigne de notre volonté. Donc j'en remercie l'ensemble des collègues et, notamment, nos services avec, à la tête, Jonathan BALESTIER. Tout ça me paraît tout à fait remarquable et le marqueur d'un Département, certes rural, mais très déterminé à préparer l'avenir.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Gilles CHABRIER ?

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci, Président. Bien sûr, on se réjouit de ce rapport qui montre le lien que l'on porte avec le rapport de développement durable qui avait été présenté au mois de septembre. On peut se réjouir de la dynamique d'investissement qui accompagne aussi une capacité à réduire notre coût de fonctionnement. Avoir des bâtiments propres, attractifs et qualitatifs, je pense que c'est une volonté qui est forte, à préserver dans notre dynamique d'investissement. Je me réjouis de cet engagement. La transition énergétique en fait partie. Pour exemple, la visite qu'on a eue au collège d'Ydes, dernièrement, est un modèle et un exemple sur les réalisations que porte le Conseil départemental dans ces collèges. On ne peut que se féliciter de ces différents engagements et entre autres aussi

la rénovation de nos centres techniques, qui permet un renfort sur la réglementation, qu'on apporte au niveau de la biodiversité. Donc un grand merci pour ce projet de rapport.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur FRECHOU ?

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

On ne va pas entamer le débat sur les orientations budgétaires sur le budget primitif, etc. mais puisqu'il nous est projeté la question du collège de la Ponétie, avec une augmentation capacitaire globale, si j'ai bien compris le but de cet investissement, au regard des investissements passés, notamment, sur la réhabilitation du restaurant scolaire, qui était pensé pour une capacité inférieure à celle qu'on nous annonce aujourd'hui, je trouve cela un peu incohérent, mais on pense savoir pourquoi.

Autre chose : sur la question des transitions écologiques, il faut faire attention aujourd'hui. La question de l'isolation thermique, si elle est primordiale, doit être impérativement couplée à la question du confort dans les périodes chaudes, sur les établissements scolaires, en mai, juin, septembre, octobre, parce que les conditions sont parfois quasiment invivables dans les établissements scolaires, à ces périodes-là, notamment lors des périodes d'examen. Il faut vraiment mettre le curseur là-dessus. Il ne s'agit pas simplement, aujourd'hui, d'économiser de l'énergie sur les périodes hivernales. Il faut aussi avoir de gros investissements qui permettent des ventilations, qui permettent des désimperméabilisations de sol, la pose de végétaux et de préaux sur les façades les plus exposées, pour rendre vivables les salles de cours, etc. Il faut impérativement que cela rentre dans le logiciel ! Je pense qu'on parle beaucoup aujourd'hui encore de rénovation thermique, il faut parler aussi de confort lors des périodes de canicule, parce que sinon, on ne va pas se rendre service : on va devoir faire des investissements demain, parce que ça n'aura pas été intégré dans la pensée aujourd'hui. Notamment les questions d'aération nocturne des bâtiments, etc. Ce sont des dispositifs qui sont onéreux, et qu'il faut intégrer dès à présent dans les process.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Sur les programmes de travaux, forcément, on parle de transition et d'isolation, mais sur les projets bien évidemment, je pense aux stores orientables, toutes ces choses-là sont mises en place, et en termes de ventilation, c'est bien évidemment pris en compte aussi. Je regarde notre directeur du Patrimoine, mais tout cela est intégré dans ces projets globaux que nous réalisons.

Philippe FABRE ?

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Juste quelques mots pour répondre à Monsieur FRECHOU, concernant son interrogation sur la capacité de notre espace restauration à la Ponétie. Lui indiquer qu'il est légèrement supérieur à la capacité du collège Jules-Ferry, qui, aujourd'hui, accueille environ 600 élèves.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons au rapport suivant qui est l'avenant n°1 à la convention avec l'ONF, pour l'exploitation de la piste du Rocher du Cerf en forêt domaniale du Plomb du Cantal. C'est Jean-Jacques MONLOUBOU qui nous le rapporte.

9. Avenant n°1 à la convention avec l'ONF pour l'exploitation de la piste du Rocher du Cerf en forêt domaniale du Plomb du Cantal

M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Conseiller départemental du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Monsieur le Président. Ce rapport concerne l'exploitation de la piste du Rocher du Cerf, avec son utilisation par les services. Le Département du Cantal a signé une convention avec l'ONF le 28 octobre 2016 pour l'occupation d'une bande de terrain correspondant à la piste de ski alpin du Rocher du Cerf située en forêt domaniale du Plomb du Cantal. Sa durée initiale était de neuf ans et son échéance arrive au 31 décembre 2025.

Afin de permettre de finaliser la rédaction du prochain contrat d'occupation, il est proposé d'établir un avenant et de la prolonger de six mois, à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 30 juin 2026. Cette prolongation est justifiée par la nécessité d'assurer la continuité de l'exploitation de la piste pendant cette période d'hiver. Le montant des redevances reste inchangé.

Pour rappel, la convention prévoyait une redevance à terme fixe de 2 250 € HT pour une année, avec un terme variable de 0,20 % du chiffre d'affaires des remontées mécaniques de la station en période hivernale, avec un montant minimum de 3 000 € HT et sa révision en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission, un avis conforme de la Première Commission.

On nous demande d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant n° 1 pour cette convention.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. C'est un renouvellement de convention, qui, je pense, n'ouvre pas à débat. Pas de question ? Donc je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur l'ouverture du département, sur un dossier important aussi, la révision du règlement départemental de voirie et c'est Didier ACHALME qui nous le rapporte.

10. Révision du Règlement départemental de voirie

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. Le Règlement départemental de voirie est un document juridique et technique qui définit les conditions d'utilisation du domaine public routier départemental. Il s'appuie sur les dispositions du Code de la voirie routière.

Il définit les conditions d'exécution des travaux sur et aux abords des routes, les modalités d'occupation temporaire ou permanente, la délivrance des autorisations de voirie et les droits et obligations des usagers et du gestionnaire. C'est donc un document important qui avait été approuvé par délibération le 18 septembre 2015, donc évidemment, dix ans après, nous sommes en phase de révision.

Cette révision porte sur le fait d'associer les concessionnaires à la démarche. Nous avons eu deux réunions de travail qui ont été organisées le 16 décembre 2024 et le 13 février 2025, pour porter aménagement et amélioration de ce règlement de voirie.

On a intégré au règlement : les prescriptions techniques de remblaiement de chaussées, de passage des réseaux des concessionnaires sur les Ouvrages d'art. Ouvrages d'art où l'on pourrait faire une légère digression. Vous

l'avez vu, FR3 s'est déplacée à la demande d'un maire pour un pont qui ne correspondait plus, soi-disant, à la pratique de passage des engins agricoles, qui ont subi une inflation démesurée en termes de largeur de voirie et qui nous obligent, à modifier certains de ces ouvrages. C'est une gestion coûteuse et il serait bon que l'État, peut-être, normalise un peu les choses, parce que sinon, on n'arrêtera pas d'élargir les ponts et de les renforcer, parce que les tonnages deviennent délirants. Bon, c'était un aparté.

Il porte sur l'actualisation de la répartition des charges d'investissement et d'entretien en agglomération, sur la mise à jour du Règlement de voirie départementale au vu des modifications des Codes de l'urbanisme et de l'environnement et sur la nouvelle organisation territoriale de la Direction des Mobilités.

Il vous est demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

Considérant que les évolutions réglementaires et techniques conduisent à réviser le Règlement départemental de voirie ;

- d'approuver les dispositions du Règlement départemental de voirie et son annexe révisés qui reprennent tous les termes techniques de gestion de notre voirie.

Il y a particulièrement des sujets, quand on a de petits ouvrages qui sont sur des cours d'eau qui ne sont même pas forcément classés cours d'eau. On a eu plusieurs réunions avec les gestionnaires du SAGE de l'Alagnon. Il y a trois SAGE sur le département et le SAGE d'Alagnon est le plus restrictif. Il est assez compliqué parce que sur des petits ouvrages qui parfois concernent juste des rases, comme on dit, il nous faut faire des Ouvrages d'art assez somptueux et très coûteux. Donc on est en train de renégocier, parce que les réglementations de trois SAGE ne sont pas les mêmes : on est en train de renégocier la possibilité d'intervenir à moindre coût tout en respectant bien entendu toutes les lois sur la gestion de l'eau.

Ce rapport a obtenu un avis conforme de la Première Commission et un avis favorable de la Deuxième Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. C'est un rapport qui est très technique, mais avec 4 000 km de voirie, des ouvrages, etc. des passages dans des bourgs, de multiples utilisateurs de cet espace-là, pour passer des réseaux humides, des réseaux secs ou autres, il est vrai qu'il convient d'organiser un peu cela avec des règles et des procédures. J'en profite pour faire une petite digression aussi sur le fonctionnement budgétaire, notamment, sur les traverses. Concernant les traverses de bourgs, les projets sont souvent initiés par la Collectivité, par la Mairie qui souhaite refaire son bourg pour mettre en valeur, entre autres, son patrimoine et on profite de l'occasion pour refaire la traversée, éventuellement et nous prenons en charge la partie roulante, etc. Je ne vais pas revenir dessus. Simplement, aujourd'hui, avec la rigueur que nous devons mettre dans la gestion... C'est vrai que ces dossiers étaient engagés au fil de l'eau, on payait relativement dans l'année, dès l'instant que les travaux étaient terminés. S'il y avait des afflux de dossiers sur des traverses, nous mettrions en place un calendrier, une programmation pour le paiement de notre partie, puisque finalement, on peut considérer que ce n'est pas nous qui engageons la dépense ; c'est bien à l'initiative de la Commune que la dépense est engagée. Donc en fonction des demandes, je veillerai à ce qu'il y ait une programmation sur le paiement de notre contribution, quitte à la programmer sur du pluriannuel.

Ceci étant dit, sur ce rapport qui est très technique, y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas, donc je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé et je vous en remercie.

On passe sur un dossier de voirie départementale, c'est le budget 2026, toujours Didier ACHALME.

11. Voirie départementale – Budget 2026

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Le budget consacré aux routes pour 2026 est proposé à 6 M€ pour l'achat de fournitures et le fonctionnement des engins et du matériel à disposition des quelques 250 agents qui interviennent au quotidien sur nos réseaux.

Les recettes de redevances qui sont liées à l'occupation du domaine public sont inscrites à hauteur de 300 000 €.

Le budget est complété par une prévision de près de 21 M€ d'investissements :

- Avec une priorité (il a fallu prioriser) qui est donnée aux opérations d'amélioration de la sécurité des usagers pour un montant de 2 M€ : réalisation du carrefour de Vielle sur la RD120 (tourne-à-gauche situé dans la ligne droite entre Espinat et Saint-Paul-des-Landes), la reprise des virages et du recalibrage de la RD 679 (route qui va de Talizat à Saint-Flour, au contournement de Saint-Flour) entre Saint-Flour/Roueyre et Pagros (Commune d'Andelat) et le programme Réseau d'Intérêt Local, le RIL.

- Par ailleurs, les travaux neufs proposées, nous les avons priorisés, sont cofinancés par le Pacte Cantal et la Dotation de Soutien à l'investissement des Départements dans l'objectif d'optimisation des ressources affectées au territoire. 7 M€ sont inscrits sur ce budget pour un cofinancement à hauteur de 3 M€, notamment en vue d'améliorer les créneaux de dépassement sur : la RD 922 à Custrac entre Drugeac et Salers ; à Cambourieu près de Saint-Cernin en direction de Mauriac ; la mise à l'enquête publique du contournement Ouest d'Aurillac ; la reprise du glissement de Saint-Cernin sur la RD 922 ; la fin de la restauration du Pont du Goul, accès à Raulhac et au Nord Aveyron.

- Enfin, une enveloppe de 12 M€ sera réservée aux gros travaux de sauvegarde et de gestion du patrimoine. Ça concerne les chaussées, les ouvrages d'art, le traitement des glissements de terrain, les aménagements de traverse et l'amélioration de la signalisation verticale.

Ce rapport a reçu un avis conforme de la Première Commission et un avis favorable de la Deuxième Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Vous avez compris que la stratégie retenue sur les travaux de modernisation, de restructuration importante, nous concentrons nos efforts sur les projets cofinancés par la Région et qui le seront à hauteur de 50 %.

Par contre, nous maintenons l'ensemble des crédits sur tout ce qui concerne l'entretien et notamment les ouvrages... Il faut se rappeler que nous avons 1 000 ponts sur notre réseau ; nous avons 1 200 murs de soutènement, c'est-à-dire de maçonnerie en pierre, en béton ou autres, qu'il convient d'entretenir. Nous conservons également l'ensemble des crédits sur les gros travaux d'entretien, parce que l'entretien qui n'est pas fait aujourd'hui coûte forcément plus cher demain.

Par contre, sur les investissements qui vont concerner la sécurité, nous les réalisons bien évidemment en priorité. Des projets ont été signifiés par notre rapporteur.

Et puis, nous avons terminé quelques projets. Je vous parlais d'ouvrages, on a le Pont du Goul qui est en réhabilitation et qui se terminera en 2026. On a celui du Pont de Beaulieu : je ne sais plus son nom pour lequel je rappelle que nous avons quand même investi 1,7 M€, ce qui n'est pas neutre. C'est un pont type EIFFEL, donc ses peintures, les rivets, etc. : il a fallu l'emballoter pour ne pas que la peinture tombe dans l'eau, ce qui vaut ce coût pour ce pont. Donc on maintient l'ensemble des travaux d'entretien, de gros entretien. Ça, c'est indispensable. Les travaux de sécurité également.

Par contre, nous sommes très sélectifs sur les travaux de modernisation. Nous nous concentrons uniquement sur les projets qui sont cofinancés dans le cadre du Pacte Cantal. Voilà les grandes lignes, sur ce budget. Et bien évidemment, nous cherchons la mutualisation, l'efficacité, sur tout ce qui concerne l'entretien courant que ce soit l'entretien hivernal ou estival sur notre réseau.

Y a-t-il des questions ou des demandes de précisions sur ce rapport ? Je n'en vois pas, donc je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Maintenant, nous allons passer au transport aérien, avec le budget 2026. C'est Jamel BELAIDI qui nous le rapporte.

12. Transport Aérien – Budget 2026

M. Jamel BELAIDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1

Merci, Monsieur le Président. Un rapport très important, comme vous l'avez rappelé dans vos propos introductifs, Dans notre territoire rural et de montagne, ce service public n'est pas un luxe, mais une nécessité stratégique, justifiant ainsi un engagement financier partagé et durable des collectivités, pour garantir l'avenir de notre territoire.

Engagés jusqu'en juin 2027 avec la compagnie CHALAIR, le Département et ses partenaires locaux continueront à financer en 2026 ce service public et à maintenir une qualité de service appréciée des usagers.

La convention de DSP prévoit que l'État prend en charge 55 % du déficit de la ligne dans la limite de 80 % du chiffre d'affaires et les collectivités le reste du déficit. Le Département signataire de la convention DSP prend en charge cette part des collectivités et appelle ensuite les participations de l'Agglomération, la Région et la CCI selon une répartition actée dans une convention de financement.

En 2025, le nombre des rotations hebdomadaires a été progressivement réduit de 14 à 11 pour limiter le déficit d'exploitation. Néanmoins, du fait du décalage entre période d'exploitation de juin à mai et exercice budgétaire, le budget 2026 sera le premier à bénéficier complètement de la limitation du nombre de rotations. C'est pourquoi il est proposé à 2,7 M€, soit un niveau inférieur d'environ 200 000 € au CA 2025 prévisionnel. La contribution des partenaires s'élève à 150 000 € pour la CCI, 475 000 € pour la Région et 850 000 € pour l'Agglomération, soit un total de 1 475 000 € et un donc reste à charge de 850 000 € envisagé pour le Département en 2026.

En parallèle, le Département soutiendra le financement des charges d'exploitation et d'investissement de l'aéroport de Tronquières, propriété de l'Agglomération, avec des montants proposés respectivement à 234 000 € et 50 000 €.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver l'inscription des crédits au budget 2026 pour le transport aérien :

En dépenses de fonctionnement, subvention de fonctionnement de l'aéroport d'Aurillac 234 000 € ; la DSP ligne aérienne 2 700 000 €.

En recettes de fonctionnement, nous avons la participation de l'Agglo pour la DSP aérienne de 850 000 € ; la participation de la Région pour la DSP ligne aérienne de 475 000 € ; la participation de la CCI pour la DSP ligne aérienne de 150 000 €.

Enfin, en dépenses d'investissement, nous avons une subvention infra-aéroportuaire de 50 000 €.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première. Je vous remercie.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. On ne va pas revenir sur l'importance majeure de l'avion, en termes de désenclavement, que ce soit pour l'économie, pour nos chefs d'entreprises, pour leurs clients, mais également pour les Cantaliens qui se sont appropriés cette ligne.

On peut avoir des chiffres en trompe-l'œil lorsqu'on met les baisses de fréquentation. Il faut quand même rappeler qu'à un moment donné, nous avons trois rotations quotidiennes ; aujourd'hui, nous sommes à deux. Forcément, il y a une baisse, qui peut s'expliquer. C'est vrai que projet important. Pierre MATHONIER, le Président d'Aurillac Agglomération s'est absenté, je vais essayer de le suppléer un peu, parce qu'il y a un projet de développement ou de modernisation de l'aéroport qui peut avoir des incidences importantes, qui aura des incidences et des enjeux.

Je vais peut-être passer la parole à Stéphane FRECHOU pour nous évoquer ces projets. Monsieur FRECHOU ?

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Je crois que vous avez raison, Monsieur le Président : la différence entre les deux et trois rotations n'est pas neutre, et c'était une bonne chose, parce que le taux de remplissage aujourd'hui qui est satisfaisant ne l'était pas avec trois rotations. Donc on rend un service qui correspond aujourd'hui aux besoins du territoire. C'est parfaitement bien calibré.

Concernant les projets, il y a des besoins réglementaires et la collectivité de l'Agglomération y souscrita. Ensuite, il y a des études qui sont en cours. On n'a pas trop de visibilité non plus sur certaines réglementations et la volonté de l'État. Donc il est urgent d'avoir certains éclaircissements sur certains sujets avant de lancer de grands investissements. Quoi qu'il en soit, il y aura a minima 10 M€ d'investis dans les mois et les années qui viennent, pour permettre à cet aéroport de fonctionner de manière convenable, d'accueillir les clients de manière confortable, ce qui n'est pas toujours le cas, disons-le, aujourd'hui. Donc il y a vraiment un réel confort qui va être apporté. Pour le reste, nous sommes évidemment satisfaits du partage qui est aujourd'hui celui des charges. On va voir comment l'État va se positionner sur la prochaine DSP, mais nous souhaitons que cela soit pérennisé a minima comme ça.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Pour revenir sur les rotations, il faut regarder un peu l'histoire. Ces trois rotations étaient intervenues à une époque où nous avions 32 000 passagers et nous avions donc un taux de remplissage qui dépassait les 66 %, et en langage aérien, cela veut dire que parfois, nous sommes complets et que donc des passagers ne pouvaient pas embarquer. C'est à cette époque-là que nous avons obtenu l'autorisation d'avoir cette troisième rotation. Nous étions avant Covid. Nous avions un objectif de 42 ou 44 000 passagers avec ces trois rotations. La première année d'exploitation, nous étions en passe, après plusieurs mois, d'arriver à 39 000 passagers, ce qui pouvait nous conforter dans le choix qui a été fait. Et patatras ! Le Covid est arrivé par là. Nous sommes restés sur le tarmac pendant plusieurs mois, nous avons volé par intermittence, etc. ... C'est vrai que chacun a pris un peu d'autres options, et depuis cette période, le trafic aérien a baissé.

Nous sommes dans la baisse constatée au niveau national, donc on n'a rien à se reprocher, mais c'est vrai que ça nous a conduits, en termes de responsabilité aussi, à se dire « ça ne sert à rien de conserver l'ensemble de ces rotations, si c'est pour voyager à 25 % de taux d'occupation ». Donc on est redescendus à deux rotations quotidiennes, ce qui paraît satisfaisant.

Sur les travaux, ils concernent à la fois des travaux de gros entretien sur les pistes, des travaux d'extension éventuellement de la piste et des travaux qui sont liés aux bâtiments, sécurité et embarquement, qu'il convient de réaliser. C'est une enveloppe peu ou prou de 10 M€ comme ça a été souligné. Pour réaliser ces travaux sur piste, on peut allègrement imaginer que nous n'aurons pas de moyen de locomotion à ce moment-là, donc l'idée est de pouvoir utiliser le mois d'août, où nous ne volons pas et où nous avons des délestages. La durée des travaux est

estimée de l'ordre de trois mois, me semble-t-il, donc il faudra soit anticiper, du mois de juin, juillet, août ou les reporter sur l'automne, mais tout ça reste encore à définir.

Isabelle LANTUEJOUL et Vincent DESCOEUR.

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Je vais en profiter pour dire que hier, l'aéroport de Tronquières a été rebaptisé aéroport Marie-Marvingt et effectivement, il a été envisagé des travaux. Lors de la prise de parole, Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture a bien confirmé que la ligne Aurillac-Paris était la première ligne prioritaire d'aménagement du territoire. C'est un discours qui est plutôt rassurant. Ce sont les propos qu'il a tenus hier, donc nous allons espérer que ça va continuer dans ce sens, puisque c'est une ligne essentielle et indispensable pour le développement d'Aurillac et du département.

Ensuite, en ce qui concerne les travaux, effectivement, la fourchette est entre 10 et 15 M€, en fonction de l'allongement de la piste, si le choix été fait tel que celui-là, puisqu'on rajouterait 190 m à la piste actuelle, ce qui permettrait de faire atterrir des avions de 140 places. Le bâtiment a besoin d'être isolé puisqu'au niveau thermique, c'est une passoire et la salle d'embarquement est beaucoup trop exigüe, aujourd'hui.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Vincent DESCOEUR ?

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Simplement pour d'abord rappeler – mais je crois que c'est unanimement partagé – que cette ligne aérienne est capitale pour le tissu économique et la capacité tant à rejoindre Paris dans des délais rapides qu'à pouvoir accueillir des interlocuteurs, notamment pour nos entreprises qui ont besoin de recevoir des acheteurs.

Très clairement, les investissements qui sont programmés et qui sont prévus (Isabelle vient d'évoquer l'extension de la piste) sont des investissements d'avenir, pour plusieurs raisons : le Secrétaire général était affirmatif et c'est bien, c'est une ligne d'aménagement du territoire, mais au fil des ans, il y en a de moins en moins. Donc il y a un vrai débat, on l'examine attentivement à l'Assemblée, c'est de s'assurer qu'il y aura toujours des lignes d'aménagement du territoire, parce que nous subissons, à l'occasion de chaque débat budgétaire, des attaques incessantes sur ces lignes intérieures et y compris cette année au budget, des projets de taxation, de nouvelles taxes sur les billets qui ne distinguent pas les long-courriers et les lignes intérieures, ce qui fait qu'on est déjà confronté à un tarif auquel il faut que l'on veille... Donc il est important qu'on soit tous très mobilisés et je salue à cette occasion, la position plus modérée de Stéphane FRECHOU. Cher collègue, je vous rends hommage, soyez attentif, parce qu'elle contraste avec la position du groupe écologiste à l'Assemblée qui n'a de cesse de vouloir réduire au silence les lignes aériennes. Stéphane FRECHOU est mieux placé, bien évidemment, pour mesurer l'intérêt que ça a pour la Communauté d'Agglo... Donc je pense que l'idée d'aller vers des travaux d'investissement, c'est aussi anticiper peut-être un nouveau mode de fonctionnement et un équilibre qui pourrait se profiler entre les avions à hélice et les autres. Tout cela nous amène (il me semble) à devoir soutenir ces projets d'investissement, sachant que c'est toujours l'objet de remises en cause. Celles et ceux qui n'ont pas utilisé notre train pour rejoindre Paris pensent qu'on peut très bien faire le choix de l'un plutôt que de l'autre. Donc à présent, il faut vraiment qu'à chaque occasion, une fois par an, on rappelle notre attachement à cette ligne. C'est important mais il est partagé.

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Poursuivons dans la concorde et la communion ! Évidemment que nous sommes attachés localement, et l'ensemble des écologistes locaux le sont, à l'aéroport d'Aurillac, pour des questions existentielles. Ce n'est pas le cas pour d'autres. Et sur la question générale du transport aérien, nous retrouvons largement nos collègues élus

nationalement. Certains, si j'ai bien observé, ont voté d'ailleurs avec vous le PLFSS, d'autres pas... Donc nous avons chacun un intérêt assez aigu pour l'intérêt général et je pense qu'on arrive à s'entendre.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je pense qu'on doit tous soutenir la modernisation de cet aéroport, parce que si nous, nous ne le faisons pas, il sera quand même difficile de demander à l'État de soutenir cette ligne. Et nous allons en parler d'ailleurs, dans le rapport qui suit : c'est le renouvellement de notre Délégation de service public.

Sur ce rapport qui concerne le financement du transport aérien y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ou commentaires ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Maintenant, nous passons sur la ligne aérienne et notamment les modifications des obligations de service public. On a l'impression que ça n'arrête jamais, puisqu'en fait, la fin de la DSP est le 31 décembre 2027, mais nous devons déjà nous en inquiéter. Jamel BELAIDI.

13. Ligne aérienne Aurillac-Paris – Modification des Obligations de Service Public

M. Jamel BELAIDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1

Merci, Monsieur le Président. Le renouvellement de la DSP de la ligne aérienne nécessite une procédure assez longue qui passe par une validation de la Commission européenne pour modifier les Obligations de Service Public, avant de lancer la consultation, lors de la session de mars 2026.

En effet, il est souhaitable d'adapter le cahier des charges en raison de la baisse de la fréquentation. Il est donc proposé d'opter pour 11 rotations allers-retours hebdomadaires et de permettre quelques assouplissements pour les journées de délestage, ainsi que la possibilité de réduire l'amplitude entre les vols du matin et du soir le vendredi. Ces dispositions ont pour objectif, tout en maintenant un bon niveau de service, de réduire le déficit et donc la contribution des partenaires financiers dont l'État qui reste engagé pour notre liaison d'aménagement du territoire compte tenu de l'absence d'alternative de transport.

Le document proposé fixe ces nouvelles Obligations de Service Public à compter du 1^{er} septembre 2027 en raison des travaux de renforcement de la piste entre juin et août 2027.

Il nous est donc demandé :

- d'approuver les Obligations de Service Public concernant la ligne aérienne Aurillac-Paris-Orly, à compter du 1^{er} septembre 2027. Il sera également demandé à l'État un engagement sur le maintien de sa contribution sur ses obligations de service public ainsi modifiées.
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à solliciter auprès du Ministre des Transports, la délégation de l'organisation des transports aériens entre Aurillac et Paris, notamment dans le cadre de la prochaine consultation pour la délégation de service public pour la ligne aérienne Aurillac-Paris.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première. Je vous remercie.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. L'idée étant de se servir de notre vécu avec le fonctionnement de la ligne pour demander quelques assouplissements aujourd'hui à l'Europe, puisque c'est un marché européen. L'idée, c'est de dire « on reste sur deux rotations quotidiennes ; on essaie d'avoir de la souplesse ». C'est vrai qu'aujourd'hui, les Obligations de

service public disent qu'il faut avoir 12 heures, me semble-t-il, d'écart, entre une rotation et l'autre. Là, on demande d'avoir un peu de souplesse, savoir si on peut réduire celui-ci.

Sur le délestage aussi, nous avons quatre ou cinq semaines de délestage (je ne sais plus) imposées. On sollicite de pouvoir mettre de la souplesse et que nous puissions choisir une ou deux semaines à notre guise, bien évidemment en collaboration avec l'exploitant et sous réserve d'en informer l'aviation civile et les passagers.

L'idée, c'est véritablement de mettre de la souplesse dans le fonctionnement, parce que l'objectif que nous avons, c'est qu'il soit le plus adéquat possible aux besoins des Cantaliens et aux amis qui souhaiteraient venir nous voir, et nous adapter à ce besoin. Donc, dans le déroulé, nous sollicitons bien évidemment l'Europe pour la validation de ces conditions d'Obligations de Service Public. Nous attendons une réponse courant printemps, ce qui nous permettra d'engager une DSP, au plus tard à l'automne ou l'hiver 2026, pour pouvoir l'attribuer au printemps, de manière à une engager une exploitation qui serait au 1^{er} septembre 2027. Ce sont des procédures qui sont excessivement longues, et, entre tout ça, il faudra valider les financements, les projets de travaux et surtout réaliser les travaux.

Y a-t-il des remarques sur ces obligations ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant à un bloc de rapports importants : ce sont les Solidarités sociales. Nous passons à la prorogation du programme départemental d'insertion et d'emploi, le pacte territorial pour l'insertion et l'emploi 2021-2025. On a une légère extension et on a plusieurs rapports qui vont suivre qui sont en fait la conséquence de celui-ci. Je vais laisser Dominique BEAUDREY nous expliquer tout ça.

14. Prorogation du Programme départemental d'Insertion et d'Emploi/ Pacte Territorial pour l'Insertion et l'Emploi (PDIE-PTIE) 2021-2025 et des appels à projets

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Merci, Monsieur le Président. La loi pour le plein-emploi, promulguée le 18 décembre 2023 et entrée en vigueur en janvier 2025, a profondément transformé les dispositifs et pratiques en matière d'insertion professionnelle. Cette réforme impose une adaptation des politiques départementales afin de garantir leur conformité aux nouvelles dispositions légales.

Le Programme départemental d'insertion et d'emploi, ainsi que le Pacte territorial d'insertion et d'emploi 2021-2025, regroupés dans un document unique et arrivant à échéance le 31 décembre 2025, ont été élaborés avant cette réforme et nécessitent donc d'être révisés.

La publication progressive des décrets d'application a retardé cette révision. Afin de garantir la continuité des actions et de sécuriser les parcours des bénéficiaires, il est proposé de proroger pour six mois ce document ainsi que les appels à projets et les conventions des lauréats du Programme départemental d'insertion et d'emploi.

Cette mesure transitoire permettra l'écriture d'un nouveau Programme départemental d'insertion et d'emploi, la concertation avec les acteurs locaux et l'adaptation des dispositifs.

Le PDIE et PTIE, approuvés par délibération de l'Assemblée départementale le 26 mars 2021, constituent le cadre stratégique pour la mise en œuvre des actions d'insertion et d'emploi au niveau départemental. Or, la réforme issue de la loi pour le plein-emploi a modifié en profondeur les dispositifs existants, rendant nécessaire une réécriture complète de ce document.

En l'absence de dispositions transitoires, le risque est double : rupture dans la continuité des actions menées auprès des bénéficiaires ; désorganisation des partenariats locaux, notamment avec les structures lauréates des appels à projets.

Afin de préserver cette cohérence et de sécuriser les parcours des publics concernés, il est proposé de prolonger pour une durée de six mois à compter de leur échéance initiale, le document PDIE/PTIE 2021-2025, ses appels à projets permanents et ponctuels, ainsi que les conventions des lauréats.

Cette prorogation permettra : la réécriture du PDIE/PTIE en conformité avec la loi pour le plein-emploi ; la concertation avec les acteurs locaux pour intégrer les nouvelles orientations et la sécurisation des parcours des bénéficiaires, évitant ainsi toute interruption dans leur accompagnement.

Il nous est donc demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- approuve la prorogation du Programme départemental d'insertion et d'emploi et du Pacte territorial pour l'insertion et pour l'emploi 2021-2025 jusqu'au 30 juin 2026 ;
- approuve la prolongation des appels à projets permanents et ponctuels pour une durée de six mois ;
- donne délégation à la Commission Permanente pour toute modification ;
- autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer l'ensemble de ces prolongations.

Avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Vous avez compris que ce rapport vient suite à un retard dans la promulgation de décrets, donc c'est simplement une prolongation qui est sollicitée, laissant le temps de travailler sur la suite.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Il n'y en a pas, donc je vous propose de le mettre aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est validé.

Maintenant, nous allons passer aux rapports qui sont la conséquence de celui-ci, avec l'établissement d'avenants. C'est toujours Dominique BEAUDREY. On est sur le rapport 15.

15. Avenant n°1 à la Convention relative à l'attribution d'une subvention à l'AFAPCA - Dispositif Cantal'Mouv

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Merci, Monsieur le Président. Conformément à la prorogation de six mois du Programme départemental d'insertion et d'emploi et du Pacte territorial pour l'insertion et l'emploi, il est proposé de prolonger par voie d'avenant la convention relative aux actions du dispositif Cantal'Mouv.

Ce dispositif, via sa plateforme de mobilité, accompagne les personnes en insertion sur les problématiques de mobilité (permis de conduire, aide à l'achat ou réparation de véhicules).

En 2025, 526 personnes ont été accompagnées, dont 223 bénéficiaires du RSA, avec 65 % ayant atteint leurs objectifs (véhicule ou permis B), confirmant la pertinence et la nécessité de ce dispositif.

Dans le contexte de la mise en œuvre de la loi pour le plein-emploi et compte tenu de la demande de prorogation du Programme départemental d'insertion et d'emploi, il demeure essentiel de poursuivre ces actions qui ont démontré leur efficacité et leur intérêt pour les publics accompagnés. Ces actions portées par les acteurs du territoire contribuent à la dynamique d'insertion sociale et professionnelle, en cohérence avec les objectifs nationaux. Elles répondent à des besoins identifiés et s'inscrivent dans une logique de continuité des parcours.

À ce titre, le dispositif Cantal'Mouv propose une prise en charge des problèmes de mobilité des personnes en insertion via la plateforme de mobilité Cantal'Mouv. Cette plateforme offre un accompagnement multidimensionnel à la mobilité, incluant notamment la préparation du permis de conduire, l'aide à l'achat ou la réparation de véhicules. La participation financière du Conseil départemental serait de 50 000 € pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 janvier 2026.

Il est proposé d'établir un avenant à la convention 2025 pour permettre le maintien du dispositif Cantal'Mouv en faveur de 210 participants prévisionnels pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026.

Il est donc demandé de nous prononcer :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat relatif à sa prolongation jusqu'au 30 juin 2026 pour la mise en œuvre du dispositif Cantal'Mouv ;
- d'approuver le montant du concours financier du Conseil départemental à hauteur de 50 000 € pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit avenant.

Avis favorable de la Quatrième Commission ; avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Nous passons maintenant pour rapport 16 : prolongation du dispositif RESPIR. Toujours. Dominique BEAUDREY.

16. Avenant n° 1 à la Convention relative à l'attribution d'une subvention à l'AFAPCA-Dispositif RESPIR

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Merci, Monsieur le Président. Conformément à la prorogation de six mois du PDIE-PTIE, il est proposé de prolonger par voie d'avenant la convention relative aux actions du Dispositif RESPIR.

Ce dispositif accompagne les publics en insertion confrontés à des problématiques de santé, notamment les allocataires du RSA, les jeunes de l'ASE et les travailleurs handicapés.

En 2025, 273 personnes ont été suivies, dont 78 % constatent une amélioration de leur situation, confirmant la pertinence du dispositif.

Aussi, il est proposé d'établir un avenant à la convention 2025 pour prolonger sa durée de six mois sur l'année 2026 afin de permettre le maintien du dispositif RESPIR en faveur de 110 participants prévisionnels pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026 . La participation financière du Conseil départemental sera donc de 20 000 € pour cette période.

Il est proposé un avenant à la convention 2025 pour.

Il nous est donc demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- approuve l'avenant n°1 à la convention de partenariat relatif à sa prolongation jusqu'au 30 juin 2026 pour la mise en œuvre du dispositif RESPIR ;
- approuve le montant du concours financier du Conseil départemental à hauteur de 20 000 € pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026 ;
- autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit d'avenant.

Avis favorable de la Quatrième Commission ; avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Maintenant, nous sommes sur une Convention d'attribution d'une subvention à la Fédération des centres sociaux en charge des spécificités des gens du voyage. Toujours Dominique BEAUDREY.

**17. Avenant n° 1 à la Convention relative à l'attribution d'une subvention
à la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels du Cantal pour la prise en charge
des spécificités des Gens du Voyage**

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Merci, Monsieur le Président. Conformément à la prorogation de six mois du PDIE-PTIE, il est proposé de prolonger par voie d'avenant la convention relative aux actions mise en œuvre pour la prise en charge des spécificités des Gens du Voyage.

Depuis plusieurs années, un partenariat avec la Fédération des centres sociaux a permis la mise en œuvre d'actions ciblées pour l'inclusion des Gens du Voyage : ateliers favorisant l'accès aux droits, le développement de compétences pratiques et la vie sociale à Aurillac, Saint-Flour et Ytrac.

En complément, des initiatives pour faciliter l'emploi intérimaire ont été engagées et un forum dédié à l'emploi des voyageurs et itinérants est prévu au premier semestre 2026 à Saint-Flour.

Aussi, il est proposé d'établir un avenant à la convention 2025 pour prolonger les dispositifs sur l'année 2026 avec la Fédération des centres sociaux et socioculturels du Cantal, pour la prise en charge des spécificités des Gens du Voyage.

Il nous est donc demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- approuve l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec la Fédération des centres sociaux et socioculturels du Cantal relatif à sa prolongation jusqu'au 30 juin 2026 pour la prise en charge des spécificités des Gens du Voyage ;
- approuve le montant du concours financier du Conseil départemental à hauteur de 14 265 € pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026 ;
- autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit avenant.

Avis favorable de la Quatrième Commission ; avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des demandes de prise de parole ? Des précisions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est approuvé.

Nous passons au rapport 18 qui concerne les jeunes allocataires du RSA. C'est toujours Dominique BEAUDREY qui nous le rapporte.

18. Avenant n° 1 à la Convention relative à l'attribution d'une subvention à la Mission Locale de l'arrondissement d'Aurillac pour la prise en compte des spécificités des jeunes allocataires du RSA âgés de 16 à 26 ans

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Merci, Monsieur le Président. Conformément à la prorogation de six mois du PDIE-PTIE, il est proposé de prolonger par voie d'avenant la convention relative aux actions du dispositif « prise en compte des spécificités des jeunes de 16 à 25 ans ».

Ce dispositif propose un accompagnement individualisé et global sous forme d'entretiens approfondis et de phases collectives. L'objectif est de favoriser l'accès à l'emploi, à l'information ou à l'apprentissage, tout en levant les freins liés aux droits, au logement, à la santé, à la mobilité ou à la garde d'enfants. Grâce à l'implantation des missions locales sur l'ensemble du territoire, ce dispositif garantit une accessibilité pour tous.

En 2025, 113 jeunes ont été accompagnés, dont 43 sont sortis à ce jour du dispositif RSA, confirmant la pertinence de cette action et la solidité du partenariat avec les Missions locales.

Aussi, il est proposé d'établir un avenant à la convention 2025 pour prolonger sa durée de six mois.

Il nous est demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- approuve l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec la Mission Locale de l'arrondissement d'Aurillac relative à la mise en œuvre du dispositif « prise en compte des spécificités des jeunes de 16 à 25 ans » ;
- approuve le montant du concours financier du Conseil départemental à hauteur de 22 500 € pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026 ;
- autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit avenant.

Avis favorable de la Quatrième Commission ; avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Nous passons au rapport 19 qui concerne les spécificités des travailleurs non-salariés agricoles allocataires du RSA. Toujours Dominique BEAUDREY.

19. Avenant n° 1 à la Convention relative à l'attribution d'une subvention à la Chambre d'Agriculture du Cantal pour la prise en compte des spécificités des travailleurs non-salariés agricoles allocataires du RSA

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Conformément à la prorogation de six mois du PDIE-PTIE, il est proposé de prolonger par voie d'avenant la convention relative aux actions menées par la Chambre d'Agriculture pour la prise en compte des spécificités des travailleurs non-salariés agricoles allocataires du RSA.

La Chambre d'agriculture accompagne chaque année près de 150 travailleurs non-salariés agricoles (TNSA) dans le Cantal. Ces bénéficiaires sont orientés vers les quatre travailleurs sociaux de la MSA Auvergne, référents uniques pour le RSA, qui assurent leur suivi social.

Pour garantir une prise en charge globale, l'intervention de techniciens agricole est indispensable. Ils évaluent la viabilité des exploitations, identifient les leviers de redressement et proposent des solutions concrètes.

Aussi, il est proposé d'établir un avenant à la convention 2025 pour prolonger sa durée de six mois.

Il nous est donc proposé le projet de délibération suivant :

- approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture du Cantal relatif à sa prolongation jusqu'au 30 juin 2026 pour la prise en compte des travailleurs non-salariés agricoles ;
- approuver le montant du concours financier du Conseil départemental à hauteur de 25 000 € pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026.
- autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit avenant.

Avis favorable de la Quatrième Commission ; avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je mets ce rapport aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons maintenant à la convention liée aux spécificités des travailleurs non-salariés non agricoles allocataires du RSA. Toujours Dominique BEAUDREY.

20. Avenant n° 1 à la Convention relative à l'attribution d'une subvention à la Chambre de Métiers de l'Artisanat du Cantal pour la prise en compte des spécificités des travailleurs non-salariés non agricoles allocataires du RSA

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Merci, Monsieur le Président. Conformément à la prorogation de six mois du PDIE-PTIE, il est proposé de prolonger par voie d'avenant la convention relative aux actions menées par la Chambre de Métiers de l'Artisanat pour la prise en compte des spécificités des travailleurs non-salariés agricoles allocataires du RSA.

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat retenue lors de l'appel à projets de 2023 a assuré pendant deux ans le rôle de référent unique RSA pour les travailleurs non-salariés non agricoles. Son expertise a permis d'accompagner 130 travailleurs non-salariés dans la validation et la réalisation de leur projet professionnel en apportant un soutien technique et administratif tout en fixant les limites lorsque le projet n'était pas réalisable.

Dans ce cadre, il est proposé d'établir un avenant à la convention 2025 avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour prolonger sa durée de six mois.

Il nous est donc demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- approuve l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat relatif à sa prolongation jusqu'au 30 juin 2026 pour l'accompagnement des travailleurs non-salariés non agricoles du RSA ;
- approuve le montant du concours financier du Conseil départemental à hauteur de 24 000 € pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026 ;
- autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit avenant.

Avis favorable de la Quatrième Commission ; avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Pas de position, pas d'abstention. Ce rapport est approuvé.

Nous passons au dernier rapport de ce type. Je vais redonner la parole à notre spécialiste, Dominique BEAUDREY, pour la prise en compte des spécificités des travailleurs non-salariés non agricoles allocataires du RSA. C'est donc une convention, cette fois-ci, avec l'association France Active Auvergne.

21. Avenant n° 1 à la Convention relative à l'attribution d'une subvention à l'association France Active Auvergne pour la prise en compte des spécificités des travailleurs non-salariés non agricoles allocataires du RSA

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Conformément à la prorogation de six mois du PDIE-PTIE, il est proposé de prolonger par voie d'avenant la convention relative aux actions menées par l'Association France Active Auvergne pour la prise en compte des spécificités des travailleurs non-salariés agricoles allocataires du RSA. À ce titre, France Active Auvergne accompagne 160 bénéficiaires du RSA par an, qui sont des travailleurs non-salariés et non agricoles.

Aussi, il est proposé d'établir un avenant à la convention 2025 afin de prolonger sa durée de six mois.

Il nous est donc proposé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- approuve l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec France Active Auvergne relatif à sa prolongation jusqu'au 30 juin 2026 pour la prise en compte des travailleurs non-salariés ;
- approuve le montant du concours financier du Conseil départemental à hauteur de 25 000 € pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026 ;
- autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit avenant.

Avis favorable de la Quatrième Commission ; avis conforme de la Première.

J'en ai fini avec les avenants.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Vous voyez comme quoi un léger retard administratif sur la parution d'un décret peut nous charger effectivement d'un point de vue purement administratif.

Sur ce dernier avenant, y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je le mets aux voix. Pas d'opposition, pas d'abstention. Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous changeons de rapporteur pour l'Action sociale, c'est Marie-Hélène CHASTRE qui va nous parler notamment de l'Enfance Famille avec le rapport 22.

22. Action Sociale Enfance Famille - Budget 2026

Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Merci, Monsieur le Président. En 2026, les dépenses proposées au titre de la prévention et de la protection de l'enfance ont été projetées sur la base de celles réalisées en 2025. Elles se situent donc quasi au même niveau, à hauteur de 28 M€.

Les mesures de placement représentent 73 % du budget de la Direction Enfance Famille (DEF). Depuis juillet 2025, il est observé que le nombre d'enfants placés est en diminution.

Ce constat fait figure d'exception au regard de l'évolution observée depuis plus de dix ans. Aussi, il est prématuré de retenir que cette nouvelle et récente tendance pourrait devenir structurelle.

Pour autant, il peut être considéré que le déploiement des mesures d'Assistance Educative en Milieu Ouvert Intensive avec Hébergement (AEMO IH) favorise certainement le maintien ou le retour à domicile d'enfants.

Le budget 2026 de la DEF dispose que : les dépenses prévisionnelles relatives aux placements en établissement sont stables, à hauteur de 12 M€ ; la baisse de la masse salariale des assistants familiaux est prévue à hauteur de

460 000 € en raison de la baisse de leur effectif et du nombre de places qui leur sont associées ; les dépenses propres aux placements des MNA en établissement sont en baisse de 245 000 € consécutivement à notre politique de diminuer leur présence au sein des Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) dans la mesure où leur autonomie ne le nécessite pas pleinement et donc, de prioriser leur prise en charge dans le cadre du dispositif géré par Habitat Jeunes Cantal, qui leur est spécifique ; les dépenses générées par les mesures de milieu ouvert projetées sont en hausse de 15 %, soit un total de 6,61 M€. Cette évolution s'explique par la nécessité de financer en année pleine les AEMO IH et le projet de création d'un service dédié à la réalisation des visites médiatisées en lieu neutre pour le compte du service ASE. L'externalisation de cette prestation vise la régulation de la charge de travail des référents sociaux éducatifs de l'ASE pour leur permettre de fluidifier le parcours des enfants et ainsi favoriser leur retour au domicile familial.

Les recettes proposées en 2026 s'établissent à hauteur de 493 000 €. Elles sont principalement constituées par le recouvrement des consultations médicales et les financements de l'ARS et de l'État alloués dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

En complément, des recettes seront perçues au titre de la participation des parents aux frais d'entretien inhérents au placement de leur enfant.

Il nous est demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

Considérant l'évolution des crédits consacrés aux établissements ou services sociaux et médicosociaux qui permet d'assurer à travers le paiement des prix de journée et des dotations, en lien avec : l'impact des Plans pluriannuels d'investissement (PPI) sur les budgets des établissements et services de la Protection de l'Enfance ; la prise en compte d'équipements et de moyens nouveaux, conformément au Schéma départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance et au projet pour le Cantal 2030 ; les évolutions réglementaires qui s'imposent aux financeurs.

- d'approuver l'inscription des crédits au budget 2026 pour l'Enfance et la Famille comme précisé ci-après : en section de fonctionnement, 27 924 500 € en dépenses ; en recettes, 493 000 € et en section d'investissement en dépenses : 2 000 €.

Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au Budget supplémentaire 2026 ;

- de donner délégation à la Commission permanente pour statuer sur l'ensemble des conventions de mise en œuvre de ce budget.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Marie-Hélène CHASTRE, vous avez des regrets, dites-nous tout.

Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Je voudrais remercier les services pour le travail qu'ils font au quotidien parce qu'ils évoluent dans un contexte qui n'est pas toujours facile. Alors, merci à vous tous.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour eux. Des demandes de prise de parole sur ce rapport important ? C'est vrai que c'est un rapport important pour nos jeunes. On n'imagine pas que sur une année, plus de 1 600 cas nous sont signalés. Si l'on fait un rapide ratio, 1 600 sur à peu près un peu moins de 35 000 jeunes de moins de 18 ans, globalement, ce sont 1 150 jeunes qui sont sous la protection du Département, soit en établissement ou en famille d'accueil, avec une

inquiétude sur les familles d'accueil, vous l'avez vu sur les projections, la pyramide des âges ne changeant rien à celle du département. Nous sommes un département plutôt âgé, c'est plutôt une toupie que nous avons. Donc, avec un départ important du nombre d'accueillants familiaux, avec une baisse d'accueillants familiaux, une baisse de places exponentielle, parce que, souvent, lorsque vous êtes en fin de carrière, vous avez des agréments pour trois, voire quatre jeunes alors que quand vous rentrez, vous débutez par un agrément et puis, au fil de votre expérience, vous pouvez en obtenir quelques-uns supplémentaires. Donc, effectivement, mécaniquement, nous devrions observer à court terme une baisse de notre capacité d'accueil en famille d'accueil.

Hier, nous avons inauguré l'USEMA, qui est une unité spécialisée. C'est une satisfaction, puisque c'est un projet qui avait été imaginé depuis les années 2018, je regarde notre directeur de l'ASE. On espérait pouvoir disposer d'une structure permettant de prendre en charge des jeunes qui ont des difficultés psychiatriques, psychologiques ou autres, que nous n'avions pas. Je me souviens, c'était lors de la venue du Premier ministre CASTEX, nous avons réussi à le mobiliser sur le sujet.

Ceci dit, nous sommes sur des unités qui, là, se rapprochent du soin. Je rappellerai simplement que le Département n'a pas à prendre en charge le soin. Ceci dit, sur une réalisation de ce type, si nous n'y sommes pas, il ne se passe rien. Pour votre information, mais comme vous le savez, c'est simplement un rappel, la contribution du Département, c'est 437 000 € pour le financement de cette USEMA, l'ARS venant à hauteur de 220 000 € et la PJJ, de son côté, à hauteur d'un peu plus de 100 000 € sur cette structure.

C'est une réelle satisfaction de pouvoir accompagner ces jeunes à besoins très spécifiques. C'est mis en place, je tiens à le souligner avec le partenariat essentiel de l'ADSEA, mais pas que sur ce projet, sur tout un tas de projets autour de la jeunesse.

On a aussi profité de la journée pour inaugurer une unité d'Accueil en Milieu Ouvert. Il y a toujours des sigles avec un « IH » à la fin, pour « hébergement ». Sur le Département, nous avons ouvert 64 places d'accueil réparties sur l'ensemble du département, avec deux intervenants : l'association La Renouée, sur le secteur de Saint-Flour, était déjà intervenante sur ce secteur-là et sur le nord, le nord-ouest et le sud-ouest, c'est, là aussi, l'ADSEA qui a remporté l'appel à manifestation d'intérêt et ils le font en lien avec différentes structures, l'objectif étant d'éviter le placement.

Le placement est bien la dernière solution que l'on recherche pour l'équilibre de l'enfant. Ils sont suivis à domicile, de manière plus ou moins dense, en fonction des situations. Ces accueils permettent de sortir le jeune du foyer, si besoin en était, de manière ponctuelle, pour des durées courtes de l'ordre de deux à trois jours maximums. Ça permet aussi d'éviter parfois des placements, voire, à la sortie d'un placement, de les remettre dans un cadre de fonctionnement, hors MECS. En tout cas, je crois que l'on peut souligner le professionnalisme de nos équipes ainsi que l'ensemble des structures qui accueillent ces jeunes. En quelques années, ça a été une explosion, d'un point de vue quantitatif, de ces jeunes. Si l'on remonte d'une dizaine d'années en arrière, on était bien loin des 1 150 que nous accueillons aujourd'hui. À souligner aussi, parce que l'on parle souvent de ces jeunes comme pris en charge en urgence, des difficultés d'accompagnement, des difficultés sociales ou autres, mais, depuis deux années, nous organisons une petite réception pour mettre à l'honneur ces jeunes qui réussissent, qui obtiennent des diplômes, que ce soit le brevet des collèges, que ce soit des diplômes professionnels, le bac ou certains universitaires. On a de belles réussites, c'est à souligner. Puis, c'est un moyen de dire à ces jeunes que l'on est à leur côté, qu'ils peuvent être un bel exemple pour leurs collègues. C'est aussi pour remercier les familles d'accueil, remercier aussi les éducateurs des différentes institutions, parce que je pense que voir que l'on réussit, c'est bien, ça satisfait tout le monde, même si l'on sait qu'il y a des situations nettement plus compliquées. Marie-Hélène CHASTRE, vous voulez rajouter quelque chose.

Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Oui, c'est par rapport aux jeunes qui sont placés et à leur réussite. J'avais un peu d'a priori, par rapport à cette petite cérémonie mais elle a été très appréciée par les familles d'accueil et les jeunes. Il n'y a pas longtemps, à Mauriac, j'ai rencontré un jeune qui a eu son bac avec mention très bien et les félicitations du jury et qui avait passé le concours pour rentrer à l'École Politique de Bordeaux. Ça marche super bien. J'ai rencontré la famille chez qui il vivait. Ça fait quand même plaisir.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

C'est une satisfaction qu'il faut arriver à multiplier. Tout ce qui peut être fait pour anticiper, pour accompagner au mieux ces jeunes, notre premier devoir, c'est de les protéger, mais on a surtout pour mission de les accompagner pour se construire, se reconstruire ou autre. C'est ce que l'on doit faire avec des chemins qui ne sont pas forcément les plus faciles.

Sur ce rapport, y a-t-il des demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Pas d'opposition, pas d'abstention. Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant au rapport 23 sur la rémunération et les indemnités versées aux assistants familiaux. C'est toujours Marie-Hélène CHASTRE.

**23. Rémunération et indemnités versées aux assistants familiaux et aux assistants maternels pour l'accueil des mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance :
Montants des prestations accordées au titre de l'année 2026****Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac**

Merci. Les conditions de rémunération des assistants familiaux ont été adoptées lors de la séance du 12 décembre 2022, selon les termes de la loi TAQUET qui prévoyaient leur revalorisation.

Il est proposé de reconduire, selon les mêmes modalités que 2025, les éléments concernant la rémunération et l'indemnité d'entretien versée aux assistants familiaux et aux assistants maternels pour l'accueil des mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'ASE pour l'année 2026. Ces éléments correspondent à : la rémunération, l'indemnité d'entretien, la prime de cooptation, aux indemnités versées aux assistants familiaux avec prise en compte des déplacements et autres indemnités, aux prestations pour les enfants et aux prestations aux enfants dans le cadre d'un contrat pour maintien des liens. Rien de nouveau.

Il est demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- détermine pour l'année 2026, les bases des rémunérations et les indemnités versées aux assistants familiaux et assistants maternels pour l'accueil de mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'ASE ainsi que les bases des prestations accordées à ces derniers ;
- valide la possibilité du versement d'un soutien financier aux anciens assistants familiaux qui conviennent d'accueillir un enfant qui leur a été confié en vue de permettre à ce dernier un maintien des liens. Chacun des séjours ainsi organisés fait l'objet d'une contractualisation convenue entre le tiers et le Président du Conseil départemental. Ces termes précisent les indemnités accordées selon le barème appliqué aux assistants familiaux en activité auprès du service ASE ;
- valide la possibilité du versement d'une prime de cooptation d'un montant de 500 € aux assistants familiaux dont l'intervention a permis le recrutement d'un nouvel assistant familial par l'ASE du Cantal, sur présentation d'une attestation sur l'honneur de l'assistant familial recruté.

Avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Je n'en vois pas. Je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition, pas d'abstention. Il est approuvé. Je vous en remercie.

On passe à l'Emploi Insertion Logement. C'est Dominique BEAUDREY qui reprend la parole.

24. Action Sociale Emploi Insertion Logement - Budget 2026**Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je vais vous présenter le Budget prévisionnel 2026 de façon synthétique concernant l'Emploi, l'Insertion et le Logement.

Le service Action sociale (62 agents), dont le budget n'est pas affecté à la DASEIL, mais aux ressources humaines, couvre l'ensemble du territoire.

Le service Emploi Insertion, avec notamment Cantal Emploi Insertion, est en augmentation depuis la loi plein-emploi.

La mission Logement, dont le FSL, avec quatre agents.

Ce sont des services de proximité pour accompagner les personnes en situation de fragilité, pour mener des actions de prévention et pour favoriser le retour vers l'emploi.

Pour 2026, on maintient le budget avec des dépenses à hauteur de 13,8 M€ et des recettes de 8 M€.

Le service Emploi Insertion, avec la gestion du RSA qui est le plus gros poste aujourd'hui. Le budget 2026 est stable avec un montant global d'allocation estimé à 12 M€. Une moyenne de 1 798 bénéficiaires. On a environ 100 entrées par mois et 100 sorties. On peut s'en féliciter. Pas d'augmentation de l'allocation mensuelle, stabilisée à 557 €. Cette année, l'ADF ne prévoit pas d'augmentation, contrairement aux trois années précédentes. Le montant prévisionnel de compensation est de 7,584 M€, soit un reste à charge pour le Département de 4,436 M€.. On remercie Cantal Emploi Insertion pour son travail et son efficacité. À savoir aussi que nous sommes le deuxième Département de France à avoir le moins de bénéficiaires du RSA, derrière la Lozère.

Le Service Emploi Insertion, avec la mise en œuvre du PDIE. Des actions menées en partenariat ont un impact fort sur l'insertion dans l'emploi : plus de 1 000 bénéficiaires dont plus de 500 retrouvent un emploi. C'est un budget qui permet d'éviter un basculement vers le RSA : 1,1 M€ de dépenses pour un impact économique sur l'allocation estimée à 1,9 M€.

Les dispositifs mis en place permettent d'engendrer un surcoût et sont les suivants :

- l'insertion par l'activité économique, avec les ACI (chantiers d'insertion), les aides à la reprise d'emploi et les contrats aidés RSA ;
- lever les freins à l'emploi avec le soutien à la mobilité (pour rappel, le Département a participé à l'achat de véhicules sans permis, les AMI) et la partie santé ;
- l'accompagnement des travailleurs non-salariés qui ne bénéficient pas d'un revenu suffisant : accompagnement à la création d'activité (Chambre des Métiers, Auvergne Active, Mission locale et RSA agricole).

L'insertion par l'activité économique baisse en 2026, puisque nous avons alloué une dépense exceptionnelle de 113 000 € aux ateliers et chantiers d'insertion. On reste constant et notre travail est vraiment élaboré.

Concernant la Mission Logement : Gestion et contribution au Fonds de Solidarité Logement avec les bailleurs sociaux, les fournisseurs d'énergie et la CAF. Pour le budget prévisionnel 2026, il est prévu en dépenses, 365 000 € et en recettes 195 000 € (remboursement des autres contributeurs). On a une baisse des demandes en 2025, mais ces demandes sont fluctuantes. Donc, nous devons aussi les prendre en compte. En 2025, 675 bénéficiaires aidés pour une moyenne de 400 € par dossier.

L'activité du service Action sociale en 2025.

L'accompagnement par les assistantes sociales (42 agents), c'est : 4 051 personnes accompagnées de façon régulière ; 17 346 rendez-vous individuels ; 2 897 visites à domicile d'information préoccupante traitées en lien avec les services de la CRIP ; 150 dossiers.

L'accompagnement par les conseillères en économie sociale et familiale, c'est : 287 personnes accompagnées de façon régulière ; 2 313 rendez-vous individuels ; 603 visites à domicile.

Pour 2026, les missions sont reconduites pour poursuivre les actions de prévention et éviter l'aggravation des situations.

Il est demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- approuver le budget 2026 en faveur de la politique Action sociale Emploi Insertion Logement de 13 805 630 €, tel que présenté, comprenant : la section de fonctionnement à hauteur de 13 805 630 € ; les recettes à hauteur de 8 054 520 € ;
- donner délégation à la Commission permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

Avis favorable de la Quatrième Commission ; avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation détaillée et ces quelques chiffres qui sont importants.

Je crois que le point qui est à noter, c'est, là aussi, notre volontarisme. Nous avons recruté six travailleurs sociaux d'insertion alors que nous n'en avons pas forcément l'obligation, ce qui nous a permis d'être au plus près des bénéficiaires et surtout, d'avoir des prises en charge très rapides. On a vu que, pour l'ensemble des personnes qui étaient suivies sur la réinsertion par l'emploi, les résultats étaient très bons, parce que l'on a réussi à créer un pool de partenaires qui accueillent en immersion, en stage et en formation et qui salarient les personnes que l'on peut accueillir. Je crois que c'est ce que l'on doit faire, c'est d'arriver à proposer l'autonomie par le travail. On a d'excellents résultats sur ce service.

Par contre, petit bémol sur le logement. On s'aperçoit que les partenaires baissent leur contribution au fil du temps. Bien évidemment, nous compensons, mais on peut regretter le départ de certains partenaires qui sont peut-être confrontés à des restrictions budgétaires, comme nous, mais il faut trouver les moyens ou s'organiser pour pouvoir répondre à ces actions.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Je vous propose de terminer la matinée par la Politique de l'Autonomie, le rapport 25.

25. Action sociale : Politique de l'Autonomie – Budget 2026

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Merci, Monsieur le Président. En 2025 et 2026, le budget de l'autonomie est surtout impacté par l'expérimentation de la fusion des sections soins et dépendance des EHPAD, mise en œuvre au 1^{er} juillet 2025. Cette fusion transfère la dépense de dotation globale dépendance du Département vers l'assurance maladie via l'ARS et entraîne donc la fin du remboursement des dépenses de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) en établissement, sauf pour les ressortissants du Cantal qui résident dans des établissements du département non-expérimentateurs.

Ainsi, sur la partie fonctionnement, le budget enregistre une baisse des dépenses en 2025 de l'ordre de 6 M€ et anticipe 6 M€ supplémentaires au titre de 2026. C'est plus de 4 000 bénéficiaires de l'APA.

L'aide sociale pour les personnes âgées c'est près de 500 bénéficiaires. Les dépenses ont augmenté entre 2024 et 2025 avec un nombre de bénéficiaires en hausse : 483 en 2024 ; 490 en 2025. Les prévisions pour 2026 sont en stabilité par rapport à 2025.

L'aide sociale pour les personnes handicapées c'est près de 800 bénéficiaires. On observe une augmentation du nombre de jours de 3 % pour l'aide sociale PH entre 2024 et 2025 et un nombre de bénéficiaires en hausse : 794 en 2024, 800 en 2025. Avec une récupération des ressources stables, le reste à charge CD augmente de 3 %. Au global, le BP 2026 intègre une augmentation des dépenses de +5 % et une stabilité des recettes.

La prestation de compensation du handicap (PCH) c'est près de 800 bénéficiaires.

La PCH est en augmentation de 450 000 € en 2025 par rapport à 2024, conséquence du nombre de demandes entrantes en hausse de +7 %. C'est le même constat au niveau national. Le nombre de bénéficiaires augmente également : 722 en 2024 ; 790 en 2025. La poursuite de cette tendance est anticipée sur 2026 de l'ordre de +5 % avec un taux de compensation de 42 %.

L'ACTP, l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne, est en diminution de seulement 1 % en 2025. Nous anticipons 2 % de baisse en 2026, soit 840 000 € pour 110 bénéficiaires.

Le soutien aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) comprend :

- le soutien à la mobilité avec le nouveau dispositif 2025 voté à la dernière session : achat ou location de véhicules de service ; forfait entretien du véhicule personnel avec une compensation de 100 % de la CNSA ;
- des actions innovantes pour favoriser le rapprochement des SAAD et les services de soins infirmiers à Domicile (SSIAD). Vous savez qu'il y a une grande nouveauté sur l'approche des services à domicile et des SSIAD.
- la dotation qualité compensée aussi à 100 % par la CNSA avec la prise en charge des frais kilométriques, des dépenses pour la qualité de vie au travail des professionnels des SAAD.
- la dotation de l'avenant 43 qui entraînent des surcoûts liés à la revalorisation des rémunérations de l'ensemble des personnels des SAAD (depuis 2021) qui est compensée à 50 % par la CNSA.

Ces deux derniers postes seront en augmentation de 500 000 € en 2026 du fait d'une anticipation de la hausse d'activité des SAAD.

Les autres dispositifs.

Le Ségur avec deux composantes. Le Ségur « Soins » : compensation à 100 % par la CNSA. À partir de 2025, le Ségur est étendu et intègre également « Les Oubliés du Ségur », compensé à 42 % par la CNSA.

Le forfait Autonomie pour 65 places est stable, financé à 100 % par la CNSA à hauteur de 61 000 €.

L'aide à la vie partagée, pour 11 places est également en stabilité, autour de 22 000 € financés à 80 % par la CNSA.

La dotation MDPH attribuée par la CNSA est également reversée à la MDPH, projetée stable à 424 245 € en 2026.

On peut se satisfaire du taux directeur qui sera maintenu pour les ESMS à 2 % et pour les personnes âgées à 3 %.

Il est donc demandé d'approuver la délibération suivante :

- approuve l'inscription de 71 766 536 € de crédits de fonctionnement au titre de la Politique Autonomie pour 2026 ;
- approuve la liste des éléments de prise en charge possibles dans le cadre de l'APA à domicile, les tarifs des différents opérateurs des SAAD et les types de prestations ;
- approuve l'inscription de 280 000 € de crédits d'investissement au titre de la Politique Autonomie pour 2026 ;
- fixe la part d'évolution des moyens de reconduction (charges brutes et recettes atténuatives) pour les établissements et services du secteur PH qui n'ont pas encore signé de CPOM et les établissements et services du secteur personnes âgées autres que les EHPAD, à un taux global de 2 %. Ce taux de base pourra être ajusté en fonction des contraintes et problématiques propres à chaque établissement ou service ;
- fixe la part d'évolution des moyens pour les établissements et services du secteur PH entrés en CPOM à un taux global de 2 % pour l'ensemble des dépenses telles que définies dans le CPOM. Ce taux de base pourra être ajusté en fonction des contraintes et problématiques propres à chaque établissement ou service ;
- fixe la part d'évolution des moyens de reconduction (charges brutes et recettes atténuatives) pour les EHPAD qui n'ont pas encore signé de CPOM à un taux global de 3 %. Ce taux de base pourra être ajusté en fonction des contraintes et problématiques propres à chaque établissement ou service ;
- fixe la part d'évolution des moyens pour les EHPAD entrés en CPOM à un taux global de 3 % pour l'ensemble des dépenses telles que définies dans le CPOM. Ce taux de base pourra être ajusté en fonction des contraintes et problématiques propres à chaque établissement ou service ;
- maintien l'aide exceptionnelle en investissement aux EHPAD en difficulté, d'un montant de 100 000 € ;
- donne délégation à la Commission permanente pour valider les conventions afférentes.

Avis favorable la Quatrième Commission ; avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. C'est une politique importante. C'est un choix assumé de conduire cette politique, avec, vous l'avez vu, un panel très large. C'est vrai que, récemment, on a validé le fait de pouvoir bénéficier de financements de la CNSA pour faciliter l'acquisition de moyens de transport pour les SAAD. C'est l'accompagnement et le conseil que l'on fait également auprès des établissements EHPAD, entre autres. Et c'est être au plus près des plus fragiles, quels qu'ils soient.

Y a-t-il des demandes de précision ou des questions sur cette Politique de l'Autonomie, on l'espère, pour tout le monde ? Vincent DESCOEUR.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Juste une précision. D'abord, nous réjouissons de voir que dans ces dispositifs, l'on reste très présents pour cette question très importante, qui est la première compétence du Département. Rappeler, si besoin était, que, dans la période récente, on a porté avec Jean-Yves, notre collègue, des amendements pour essayer de faire en sorte que la prise en charge de l'État puisse arriver, dans certains cas, au niveau de 50 %. Un certain nombre de ces dispositions ont été adoptées, mais il y a fort à craindre que, dans un moment de réduction budgétaire, elles fassent l'objet d'arbitrages autour du projet de loi de Finances. Il s'agissait de proposition de l'ADF, mais la réponse, si j'ose dire, du Gouvernement reste assez évasive dans le sens où le constat est partagé. C'est-à-dire que l'on arrive aux limites de l'exercice sur la question de l'autonomie, du médical, de l'insertion. L'État lui-même est conscient des difficultés des Départements, mais à la sortie, il n'entend pas, à cette heure, se substituer ou apporter son concours pour renforcer. Donc, on est quand même à la croisée des chemins.

Par contre, ce qui nous semble très utile, c'est que nous soyons très présents et en première ligne, chaque fois que nécessaire. On a évoqué tout à l'heure les compétences facultatives, mais, pour le coup, c'est le cœur de notre métier. Sur les territoires, il est fondamental que cette solidarité s'exprime. C'est important. On le sait, le

Département est intervenu à plusieurs reprises sur ces questions d'hébergement, sur les questions de nos EHPAD. Les difficultés sont là. Donc, il faut que l'on soit très présents à leur côté. On l'a été, plus peut-être d'ailleurs que dans d'autres Départements au travers des avances remboursables, mais il faut qu'on le soit à nouveau, parce que l'on ne voit pas de solution se dessiner. D'où notre satisfaction de réaffirmer cette priorité départementale et de faire en sorte de notre côté que cette question du médicosocial, et surtout de l'autonomie, soit enfin tranchée dans une grande Loi. Aujourd'hui, ça ne repose que sur cette loi « Bien vieillir » qui n'a pas tout résolu, loin s'en faut.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Sylvie LACHAIZE.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Je suis étonnée qu'il n'y ait pas de question sur la baisse des prestations en lien avec le maintien à domicile. Elles sont vraiment en baisse. Elles sont aussi, il faut le rappeler, en relation avec le nouveau CERFA. Je crois que j'en avais déjà parlé. Ce CERFA fait que les personnes s'autoévaluent et, si elles ne rentrent pas dans les GIR 1, 2, 3, 4, elles sont réorientées vers la Caisse de retraite qui, elle, aide les personnes par rapport à leurs ressources. Beaucoup de personnes se retrouvent sans cette aide APA. Il est important de rappeler que les personnes doivent savoir qu'elles doivent faire réévaluer le GIR assez régulièrement. Ce n'est peut-être pas assez expliqué. On sait très bien que l'état de santé peut se dégrader rapidement et que l'on peut passer rapidement d'un GIR 4 à un GIR 3, voir à un GIR 2. Il est donc important que les personnes sachent qu'elles peuvent faire réévaluer leur GIR, même trois mois après, parce que leur état peut se dégrader rapidement.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Des remarques ou autres ? Je souscris aux propos de Vincent DESCOEUR sur les craintes que l'on peut avoir au niveau national. Simplement, ce que l'on peut dire, c'est que, lorsque l'État décide de mettre en place des primes Ségur, d'élargir ces primes Ségur, c'est lui qui le fait, c'est lui qui doit l'assumer. Ça fait partie de cette décentralisation qui est quand même mal vécue par l'État puisqu'il nous délègue des choses, il nous donne la compétence, mais il décide pour nous. C'est quand même difficile à accepter. On n'a jamais mis en cause le bien-fondé de telle ou telle disposition. L'avenant 43, même l'avenant 41, c'est exactement la même logique. C'est l'État qui négocie avec les organisations professionnelles et, après, il nous dit : « Vous payez. » C'est ce que l'on remet systématiquement en cause. Le risque aujourd'hui, c'est qu'il se retire de quelques financements.

D'ailleurs, au niveau législatif, vous aviez eu une victoire, que je vais qualifier de « petite ». C'était il y a deux ans, à la suite d'une augmentation du RSA de 4,6 %, ce qui s'est traduit chez nous par une augmentation de 640 000 €. Une fronde des Départements, soutenue par des parlementaires, nous avait fait avoir une contribution de l'État qui était de 130 M€, me semble-t-il. Sauf que ces 130 M€, nous les avons eus une fois. L'État s'est bien chargé de pérenniser cette compensation. Comme je le disais, on ne peut pas nous demander de mettre en place des mesures de bonne gestion alors que l'État de son côté use de supercherie pour nous imposer des dépenses. Valérie RUEDA.

Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2

Je voulais mettre l'accent sur ce que vient de dire Madame LACHAIZE par rapport à ce fameux CERFA. Les personnes s'autoévaluent et, souvent, les personnes qui s'autoévaluent ne sont pas forcément en capacité de le faire ou alors quand elles s'évaluent, elles se surévaluent. Là, dans cette Assemblée, si l'on vous dit : « Quel est votre degré d'autonomie ? Est-ce que vous êtes aussi alerte qu'à 20 ans, à 30 ans, à 40 ans ? » Je ne suis pas sûre que l'on arrive à s'évaluer correctement. On a tous envie de dire : « Oui. » C'est une mise en garde, parce

que ça peut avoir des conséquences et un impact important après sur la vie quotidienne de ces personnes. Donc, ça nécessite certainement un accompagnement.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Pour compléter sur ce CERFA, l'effritement que l'on constate dans le département, c'est une règle nationale. C'est un effritement global que l'on voit au niveau national.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur ce rapport important ? C'est notre cœur de métier avec, bien évidemment, tout ce qui est Insertion et tout ce qui est ASE. Dominique BEAUDREY.

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Je voulais revenir sur ce que disaient Sylvie et Valérie. Ça a un impact aujourd'hui sur les services d'aide à domicile qui ont moins d'heures. Il y a aussi cet impact-là.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Très bien, s'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Je vous propose de faire une interruption de séance et de reprendre vers 14 h 45, si vous le voulez bien. Merci.

Fin de la 1^{ère} séance publique à 13h29



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2025

Séance publique du vendredi 12 décembre 2025 après-midi Procès-verbal

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 décembre à 15 heures 11, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 21 novembre 2025, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de séance : Valérie SEMETEYS

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Jean-Yves BONY, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.

Le quorum est atteint.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Chers collègues, je vous remercie de bien vouloir prendre place. Je vous propose de rouvrir cette session avec le rapport 26 portant sur la Jeunesse et c'est Philippe FABRE qui nous le rapporte.

26. Jeunesse - Budget 2026**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Merci, Président. Ce rapport sur la Jeunesse, avec en premier sujet, la présentation du dispositif du chéquier activités « Pass Cantal » pour un budget de 560 200 € avec 90 000 € attendus en recettes. Ce chéquier est réservé aux jeunes Cantaliens âgés de 3 à 17 ans (sans critères de ressources) leur permet de découvrir et de pratiquer des activités culturelles, sportives, de loisirs et de se déplacer sur tout le département. 20 000 jeunes sont potentiellement concernés pour la saison 2024-2025, un peu plus de 10 622 chèquiers ont été distribués à dépenser auprès de 330 partenaires cantaliens.

Deuxième sujet, les bourses départementales avec, au BP 2026, 45 000 €. Les bourses d'enseignement sont attribuées, sous conditions de ressources, aux collégiens demi-pensionnaires et internes des collèges publics et privés, des MFR et de l'EREA ainsi qu'aux étudiants boursiers. Les montants alloués ont été revalorisés. Ils varient de 100 à 150 € pour les collégiens et de 100 à 525 € pour le supérieur. L'aide à la mobilité internationale des étudiants s'adresse aux étudiants boursiers qui partent étudier ou faire un stage à l'étranger ou en Outre-Mer. Les montants de l'aide à la mobilité internationale des étudiants varient de 125 à 425 €.

Troisième sujet, Unis Cité avec 25 000 € au budget 2026. Il est proposé de reconduire une convention triennale avec l'association Unis Cité au regard du bilan très positif qui a été observé. Il s'agit à la fois d'accompagner les jeunes sur le bien-être et le bien-vivre ensemble, de sensibiliser les publics éloignés des activités de pleine nature, de favoriser le bien-vivre des personnes âgées grâce au renforcement du lien intergénérationnel.

Il est demandé de vous prononcer sur cette délibération :

- d'approuver le programme d'intervention du Conseil départemental en faveur de la Jeunesse pour 2026,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de ce programme, d'inscrire au budget départemental les crédits en dépenses 633 800 € et en recettes 90 000 €,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Florian MORELLE. Nous vous écoutons.

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Merci, Président. Je voudrais nous féliciter de ce rapport qui est très complet et je remercie le rapporteur. On voit que ce sont des actions qui, pour beaucoup, ne sont pas de notre compétence. Encore une fois, on va au-delà et dans un esprit toujours d'inclusivité, en rapport avec notre logique sociale de ne laisser personne sur le bord du chemin et même au-delà. Sur le Pass Cantal, il y avait un travail qui avait été fait, assez remarquable, de faire l'état des lieux, de voir ce qui n'était pas utilisé par les familles pour ne pas dire « on peut faire une économie », mais plutôt de dire « qu'est-ce qu'on peut mettre à la place pour que ça profite au plus grand nombre ? » et ça, je tenais à le rappeler parce qu'on l'avait fait ensemble l'année dernière et on le renouvelle cette année. C'est une décision de qualité qui est la nôtre et qu'on retrouve dans ce rapport.

Également, les bourses départementales, où on est un des derniers Départements, voire le dernier à les octroyer et puis sur la mobilité, au moment où on parlait de ces freins à la mobilité par le coût exorbitant du transport, être présent sur ce segment facilite la mobilité des Cantaliens à s'ouvrir, à voir d'autres univers pour revenir toujours plus ouverts et avec d'autres connaissances qui permettent au territoire d'avancer.

Je tenais à souligner aussi le soutien fort auprès d'Unis Cité. On est un des territoires où ce soutien existe encore, alors que dans les Départements limitrophes (la Haute-Loire) Unis Cité n'existe plus parce qu'ils faisaient partie de certaines structures et n'avaient plus de cofinancement. Le financement du Département du Cantal permet à cette structure d'être là, de rayonner, c'est plus de 30 jeunes qui sont accompagnés et tu l'as bien rappelé, Philippe, elle est présente au niveau du social, de la solidarité et très présente sur l'ensemble du département du Cantal et cela profite à des Cantaliens, mais aussi à d'autres jeunes d'autres territoires.

C'est très satisfaisant que cette convention existe et qu'elle soit pluriannuelle pour donner de la visibilité à l'association. Comme je le rappelle, certaines structures n'existent plus ailleurs en France.

Pour tout ça, je trouve que c'est un bon rapport avec des lignes qui sont bien présentes dans le prochain budget et qui ont besoin d'être votées.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres remarques ? C'est vrai que lorsqu'on parle de la jeunesse, de mesures obligatoires ou pas obligatoires, je rappellerais que les Départements qui attribuent des bourses, plus ça va et moins nous sommes nombreux : sur les collégiens, d'une part, nous étions moins de dix, on doit être à cinq et sur l'enseignement supérieur, nous étions les seuls, nous restons les seuls à le faire, mais c'est en droite ligne de ce qu'on disait ce matin. On observe que bon nombre de Cantaliens, enfin de ruraux et en particulier de Cantaliens, se mettent des freins pour suivre un enseignement supérieur et on se doit de pouvoir les accompagner tant que nous le pouvons.

Sur le Pass Cantal, c'est un dispositif qui fonctionne, un dispositif qui est cumulatif : vous avez du Pass Région, du Pass National, etc. Il faut quand même imaginer à un moment donné que tout a un coût, il ne faudrait pas qu'on vienne à donner de la gratuité partout sous couvert d'échanges sur le pouvoir d'achat. C'est vrai qu'aujourd'hui, l'ensemble des dispositifs cumulés fait que bon nombre d'activités deviennent gratuites. Il ne faudrait pas en perdre le sens et l'engagement des différentes structures. Cela dit, on peut se satisfaire que ce coût représente une somme importante, c'est 560 000 €. Je me souviens qu'on disait que 10 000 jeunes bénéficiaient de ce chèque Cantal, donc on imagine à peu près la contribution moyenne, c'est aux alentours de 50 € par jeune qui sont pris en charge par le Conseil départemental.

Ça mériterait certainement – là, je fais un appel à l'ensemble des partenaires, je ne parle pas au monde associatif, lorsqu'on intervient pour des licences ou autres – que les autres partenaires fassent aussi un effort sur leur labellisation et sur le coût, puisqu'aujourd'hui nous prenons en charge « l'allègement », mais pour aller jusqu'à 100 % du coût. Je pense donc que c'est du gagnant-gagnant que l'on doit faire et que l'ensemble des partenaires doit faire un effort aussi si on souhaite maintenir à terme ce dispositif qui nous semble par ailleurs important.

Y a-t-il des remarques particulières ou des demandes d'intervention sur ce rapport ? Je n'en vois pas, donc je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant au budget Sport.

27. Sport - Budget 2026

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Merci, Président. Il vous est proposé de maintenir la politique sportive en 2026 pour un budget global de plus de 1 M€. Notre ambition, c'est bien de donner ou redonner le goût à la pratique sportive pour tous et sur tous les territoires dans le cadre de notre Contrat Sport Cantal 2022-2026 avec comme élément central le Cantal Tour Sport qui mobilise un budget de 250 000 € en dépenses et 85 500 € en recettes et qui s'est imposé comme le rendez-vous incontournable pour les jeunes et leurs familles.

Depuis sa création en 2014, plus de 57 000 jeunes, dont plus de 7 500 en 2025 (5 300 sur les dates estivales), ont participé à cet événement qui offre aux 6-18 ans la possibilité de découvrir et de pratiquer gratuitement, en toute sécurité, plus d'une trentaine d'activités sur des sites d'exception, avec un encadrement de qualité.

C'est aussi la mobilisation de nombreux partenaires et notamment les clubs, les comités, mais aussi l'implication des collectivités, que ce soient des Communes ou des Communautés de communes pour nous accompagner dans cette démarche et aussi des partenaires comme la CAF, partenaire majeur et le partenaire historique, EDF, dont l'engagement dépasse largement l'aspect financier.

Ce n'est pas moins de 100 personnes qui sont mobilisées pour chaque étape du Cantal Tour Sport, une véritable vitrine de notre politique sportive. L'événement se décline en 11 étapes, réparties sur quatre saisons. On peut noter, dans les innovations, l'ouverture du Cantal Tour Sport à tous les publics avec une proposition d'atelier parents-enfants au Lioran dans l'édition hivernale, l'accueil des seniors à Jussac, des activités de motricité proposées aux plus petits (3 à 5 ans) au printemps et à l'automne et, enfin, une très belle édition à Vic-sur-Cère où l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques a été perpétué dans le cadre d'un partenariat fort avec les établissements sociaux, médico-sociaux et l'accueil de pas moins de 150 personnes en situation de handicap.

L'idée est donc de conserver ces 11 rendez-vous autour des quatre saisons, mais aussi d'accroître la collaboration avec les Communes d'accueil et les Communautés de communes et donc de le traiter à travers une convention partenariale où les obligations de chacun seront définies.

Il y a également l'accompagnement que l'on réalise en direction du mouvement fédéral et des sportifs, pas moins de 780 750 € en dépenses. Ce sont essentiellement 28 000 € qui sont réservés au sport scolaire, au bénéfice à la fois, dans le premier degré, de l'USEP, mais aussi de l'UNSS et donc il est proposé de reconduire ce montant pour 2026. L'aide aux clubs disposant d'écoles de sport permet de récompenser l'encadrement et la formation de qualité dispensée par les éducateurs bénévoles et diplômés. Cette aide, attribuée sous forme de forfait par licencié, est complétée par une aide à l'organisation des rassemblements départementaux des écoles de sport tels que pour le tournoi du District de football le 1^{er} mai à la Ponétie et, sur le même site, le 8 mai, le tournoi organisé par le Comité départemental de rugby. 46 568 € ont été alloués en 2025 pour les 8 748 pratiquants et 50 000 € seront réservés sur le budget 2026, dont 5 000 € au titre de ces deux tournois que je viens d'évoquer.

Également un soutien fort en direction du CDOS, le Comité départemental olympique et sportif, à travers une contribution de 25 000 € pour l'occupation de la Maison des sports qui est située à la Ponétie.

L'engagement en faveur des clubs affiliés à une fédération se poursuivra avec un soutien aux déplacements en compétition nationale et régionale dont les montants ont été revalorisés afin de tenir compte des contraintes actuelles de déplacement. Le montant de ce soutien varie de 2 400 € à 13 200 € par club, selon le niveau de pratique. 120 000 € ont été alloués en 2025 à 32 équipes.

Le soutien aux sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles sera renouvelé.

La reconnaissance de l'engagement des clubs et des bénévoles au service du développement des pratiques sportives se poursuivra avec la remise de dotations sportives aux couleurs du Département. Ces dotations, qui

concerneront en 2026 le sport collectif, seront distribuées sur chaque arrondissement lors des cérémonies de vœux au monde sportif.

Le stade aurillacois Cantal Auvergne bénéficiera d'un soutien à hauteur de 187 000 € pour le développement des missions d'intérêt général portées par la SASP et par le club, montant identique à celui de 2025.

Également un soutien au sport santé à travers le DAHLIR, afin de poursuivre le travail engagé depuis plusieurs années autour du renforcement des compétences des éducateurs de clubs désireux de se former sur ces problématiques. Outre ces formations, l'objectif est de continuer à développer, sur le territoire, les interventions du DAPAP (Dispositif d'accompagnement vers la pratique d'activités physiques).

Enfin, les actions autour des activités de pleine nature et particulièrement des courses phares hors stade, notamment pour les trois trails d'envergure et de notoriété que sont la Pastourelle, l'UTPMA et l'Aquaterra.

Comme l'a indiqué le Président, le Tour de France passe une nouvelle fois dans le Cantal pour sa 10^{ème} étape, dont le départ se fera d'Aurillac le 14 juillet pour rejoindre Murat en passant par le Puy Mary, le col du Perthus, avec une arrivée à la station du Lioran. Compte tenu du caractère tout à fait exceptionnel de l'événement, il est proposé de réserver une enveloppe de 288 000 € pour l'organisation de cette étape.

Également le soutien aux activités de pleine nature, avec en dépenses de fonctionnement 23 500 € et 20 000 € en dépenses d'investissement. Il a été décidé de maintenir les efforts sur la structuration de la randonnée (pédestre, équestre, cyclo, VTT, vélo à assistance électrique), à la fois en itinérance sur des chemins de grande randonnée et en boucle sur les parcours de petites randonnées.

En 2026, les actions qui porteront essentiellement sur la promotion et la valorisation des itinéraires structurants : la Grande Traversée du volcan à vélo, le tronçon cantalien de la vallée du Lot à vélo, le tronçon cantalien de la Grande Traversée du Massif central à VTT, le réseau de Grande Randonnée, la route d'Artagnan ainsi que la Via Arverna.

L'observation de la pratique de la randonnée par l'intermédiaire des compteurs piétons se poursuit et va se développer. Des compteurs vélos seront également déployés sur les portions d'itinéraires les plus structurants. S'agissant du partenariat avec le Comité départemental de randonnée ou avec l'association IPAMAC, ces conventions seront maintenues à hauteur de 9 500 €.

Enfin, l'ensemble de l'offre pour les randonnées des activités de pleine nature ainsi que les points d'intérêt naturels et culturels du département continuent d'être mis en valeur avec notre application « Cantal Rando & Découverte », tout cela avec des fonctionnalités qui sont mises à jour pour un montant de 7 500 €.

Il vous est donc proposé de vous prononcer :

- d'approuver le programme d'intervention du Conseil départemental en faveur du sport pour l'année 2026,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce programme,
- de décider de l'attribution pour 2026 de subventions aux trois courses hors stade : 10 000 € à la Pastourelle, 8 400 € à l'UTPMA et 1 600 € à l'Aquaterra ;
- de décider d'inscrire au budget primitif 2026 en fonctionnement 1 054 250 € en dépenses et 85 500 € en recettes, en investissement 10 000 € en dépenses et de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport, sachant que le sport rejoint particulièrement le tourisme, notamment sur tout ce qui est itinérance ? On a parlé de sentiers de randonnée, on a parlé de cyclisme également. C'est du sport, c'est du tourisme à la fois.

Il a été question de comptage. Les comptages sont essentiels, ils permettent, d'une part, de mesurer l'activité et l'impact des politiques publiques lorsqu'une collectivité, quelle qu'elle soit, réalise un sentier de randonnée et de temps en temps, pas forcément en permanence, de mesurer, sur une saison, la fréquentation de ce sentier pour de la randonnée ou comme nous l'avons pour le cyclisme. Aujourd'hui, nous n'avons qu'un seul compteur qui est effectif dans la vallée de la Jordanne et donc ça permet de donner des indications, mais on pourrait imaginer, dès l'instant qu'on fait des aménagements, les positionner de manière temporaire sur des territoires pour en mesurer l'impact.

Sur le sport, on maintient notre soutien au niveau fédéral, ça rejoint un peu l'exploit, on en parlait ce matin. Certes, nous avons choisi voilà quelques années de faire porter la responsabilité aux clubs, c'est-à-dire aux sportifs, de notre niveau d'attribution, puisque celui-ci est calqué sur le niveau dans lequel ils jouent, le niveau de pratique. Tout n'est pas parfait dans cette logique là, mais c'est quand même une subvention importante, puisque ça doit être aux alentours de 140 000 € à peu près sur les déplacements. C'est vrai qu'aujourd'hui, lorsqu'on interroge des clubs, ils ont deux difficultés : d'abord sur les coûts de transport et la deuxième, ce sont les réseaux sociaux, notamment utiliser par les jeunes qui organisent les derbys, huit jours avant, en commençant à s'invectiver mutuellement et huit jours après. C'est une réelle difficulté pour eux. Nous, nous ne pouvons malheureusement nous occuper que de la partie « transport », on le fait comme on peut par l'intermédiaire de ce financement. Je crois que c'est essentiel. Et puis quelque chose qui est important aussi, c'est la Maison des sports où nous avons, au-delà de notre contribution annuelle au fonctionnement, réalisé un programme d'investissement l'année dernière pour améliorer l'isolation et confort thermique et puis on a fait du *relamping*, il me semble, sur le bâtiment.

Voilà ce qu'on pouvait dire sur cette activité sportive, notre soutien au monde sportif. Là aussi, c'est un maintien de notre soutien.

Souligner aussi que – vous avez vu sur l'étape du Tour de France, un coût de 288 000 €, notre Vice-Président en charge du Sport et du Tourisme a évoqué ce matin les retombées économiques. Ça, c'est le volet contractuel avec ASO. Tout le monde a compris que si la Région n'était pas à nos côtés, on n'aurait, non pas des difficultés, on aurait capacité à l'assumer, mais avec des effets plus ou moins violents sur d'autres politiques. Il faut en être conscient, ce n'est pas le coût global. Le coût global, on peut l'estimer aux alentours de 325 000 € parce qu'il y a de la logistique à organiser, mais, pour ce qui est du Conseil départemental, on le retrouvera sur d'autres budgets.

Ces deux jours dans le Cantal, c'est à peu près 325 000 € à la charge du Département, mais qui sont compensés par une contribution de la Région. Les territoires d'accueil sont sollicités aussi, puisqu'une convention sera signée avec la Commune d'Aurillac, la Commune de départ, une autre sera signée avec la Commune d'arrivée et les Communes, nul doute, trouveront un accord avec leurs Intercommunalités respectives pour que cette fête puisse se réaliser. Tout ça pour dire que c'est un travail collectif et c'est pour le bien commun. Gilles CHABRIER.

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Juste un petit mot pour saluer l'initiative de l'accompagnement sportif dans le Cantal. C'est aussi l'occasion pour nous de saluer le travail qui est fait par les différents bénévoles et qui présente un panel intéressant sur l'ensemble du département. Il faut qu'on fasse en sorte d'accompagner nos jeunes à la découverte du sport, sachant qu'il n'y a pas que le sport. Transversalement, le sport accompagne la santé, donc c'est aussi un sujet intéressant et je pense que plus on arrivera à créer des activités sportives, automatiquement, on ramènera du bien-être et du bien-vivre ensemble. Donc tout mon accompagnement à ce dispositif qui est porté par l'ensemble du département.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Tout à fait ! Merci de cette intervention, ça me permet de rebondir aussi sur le soutien au monde sportif et même un peu plus large parce que je vous rappelle qu'on accueille la Maison du bénévolat au sein du Conseil départemental, plus précisément à l'EGP qui a pour mission d'accompagner le tissu associatif pour l'organisation, le juridique, l'information ou autres, de même qu'en accompagnant le CDOS qui est notre interlocuteur sur la Maison des sports. Là aussi, les missions qui lui sont affectées, c'est d'accompagner les comités départementaux qui, eux-mêmes, vont accompagner les clubs et puis il y a les soutiens financiers que nous pouvons apporter. Sur les parties spécifiques, comme le sport, mais on n'a pas encore examiné le rapport où il y a tout ce qui est le soutien aux associations à travers le FCA ou le FCA+. Tout ça, ça contribue à soutenir ou tout du moins à accompagner le monde du bénévolat.

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Et puis également ajouter, l'accompagnement qui est réalisé en direction du sport à travers les subventions qui sont fléchées dans le cadre du Fonds Cantal Animation. Je crois que, là aussi, on ne le mentionne pas dans ce budget Sport proprement dit, mais, en tout cas, cela représente un accompagnement indispensable à toutes nos associations sportives.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Et pour terminer, au-delà de tous ces soutiens que l'on apporte, ils ont aussi tout notre soutien moral, j'en suis persuadé.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant à un autre pan de notre politique publique, c'est tout ce qui concerne les actions culturelles, on a toute une série de rapports et c'est Valérie CABECAS pour le rapport 28.

28. Action culturelle et patrimoine et Médiathèque départementale - Budget 2026**Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Président. Depuis 2021, le Département a affirmé une ambition forte : faire de la culture un pilier de l'attractivité et des solidarités territoriales avec un budget de 897 055 € proposé pour 2026.

À travers le Schéma départemental d'action culturelle et celui des enseignements artistiques et pratiques amateurs, enrichis par le Projet pour le Cantal 2021-2030, l'accès à la culture pour tous, à tous les âges est placé au cœur de notre action.

En 2026, nous restons donc sur un budget constant, nous continuons à accompagner les initiatives des écoles de musique des territoires. Cette dynamique, représente : 75 000 € qui seront consacrés aux résidences artistiques et éducatives pour rapprocher les habitants, dès la petite enfance, du monde des créateurs ; 240 000 € qui seront consacrés aux événements majeurs, comme Hibernarock qui fête ses 20 ans cette année (144 000 €), Jours de Danse(s) qui se déploie tout au long de l'année (55 000 €) et Saint-Flour qui accueillera le Salon du livre Jeunesse (41 000 €) ; 20 000 € réservés au soutien au patrimoine Cantalien et 29 000 € pour diffuser la culture au moyen de la Médiathèque départementale déployée sur tout le territoire.

Ces projets s'appuient sur la co-construction avec les Communautés de communes et les Communes et bénéficient de partenariats, notamment avec la DRAC, la Région et des acteurs privés pour un montant de cofinancement inscrit au budget à hauteur de 65 900 €.

Par ailleurs, le Conseil départemental poursuit son soutien à l'investissement dans la restauration et la valorisation du patrimoine ainsi que pour le renouvellement des fonds de la Médiathèque départementale pour un montant total de 485 000 €.

Au total, le soutien à la culture représente 1 382 055 €.

Il est proposé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- D'approuver le programme d'intervention du Conseil départemental en faveur de la culture, l'action culturelle, patrimoine, Médiathèque départementale pour 2026,
- Décider d'inscrire au budget primitif les crédits suivants : un total de dépenses de fonctionnement de 770 250 €, de recettes de 65 900 € et en section d'investissement, un total de dépenses de 335 000 € ; au niveau de la Médiathèque, un total de dépenses de fonctionnement de 126 805 € et des recettes à hauteur de 13 950 € et au niveau des dépenses d'investissement de la Médiathèque départementale, 150 000 € ;
- De donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur notre politique culturelle ?

Vous aurez compris, là aussi, que nous arrivons à maintenir cette politique culturelle en demandant aussi aux services – on aurait pu le dire au niveau des Sports, au niveau des actions, que ce soit sur le Cantal Tour Sport où nous avons des partenaires, notamment en la personne de la CAF, en la personne d'EDF, etc.

Hier, nous avons fait la conférence de presse d'Hibernarock, nous avons un des partenaires en particulier (qui est un partenaire local, mais qu'on retrouve sur de nombreuses manifestations), le Crédit Agricole et on en a d'autres la SACEM, etc. ..., et bien évidemment, les collectivités d'accueil aussi et je crois que si l'on veut maintenir l'ensemble de ces politiques, qu'elles soient culturelles, sportives ou autres, il conviendra à terme de développer et d'amplifier cette recherche de partenariats et ces partenariats que nous pouvons faire pour maintenir ces manifestations parce que quand on est plusieurs, c'est toujours plus facile.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas, donc je me permets de le mettre aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Celui-ci est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons maintenant – c'est notre programme d'action culturelle, mais ce n'est pas une obligation si ce n'est les Schémas, je regarde la Vice-présidente – tous les Schémas d'enseignement sont de compétence du Conseil départemental. Par contre, toutes les actions ne le sont pas et lorsqu'on arrive sur tout ce qui est Archives départementales – on n'est pas encore sur les Archives, on arrive sur la Médiathèque départementale – ça fait partie aussi des opérations importantes et les Archives, quant à elles, sont obligatoires.

Valérie CABECAS, on vous écoute.

29. Archives départementales - Budget 2026

Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes

La Médiathèque, on vient de le voir, avec son budget de fonctionnement et son budget d'investissement et maintenant les Archives départementales sont une de nos compétences. Le budget 2026 des Archives départementales s'inscrit dans une logique de stabilité des autres années. Il garantit la continuité des missions réglementaires, c'est-à-dire la collecte, le classement, le contrôle et l'élimination des archives publiques, tout en

favorisant le développement d'une offre de services diversifiée, accessible à des publics de tout âge. Cette offre vise à valoriser et à diffuser le patrimoine écrit cantalien, tant en présentiel qu'en ligne.

Les dépenses de fonctionnement proposées s'élèvent à 24 700 € et celles d'investissement à 50 000 €, ce qui représente un budget total de 74 700 €.

Donc c'est un budget qui est constant, à savoir que cette année, les Archives départementales vont accueillir un vernissage de l'exposition des 20 ans d'Hibernarock le 30 janvier et donc on vernira l'exposition ce jour-là et on aura ensuite l'ouverture d'Hibernarock le soir même.

Il est demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- D'approuver le programme d'intervention des Archives départementales pour 2026,
- De décider d'inscrire au budget primitif 2026 les crédits correspondants, soit en fonctionnement 24 700 € de dépenses et 2 200 € de recettes, et en investissement des dépenses à hauteur de 50 000 €.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation concernant ce rapport sur les Archives départementales. Avec un enjeu important sur ces Archives, on parle essentiellement de fonctionnement ou d'investissement sur le fonctionnement des Archives, mais nous avons le volet bâtimentaire qui va devenir rapidement une question, puisqu'aujourd'hui, nous avons une durée de vie de stockage de matériel qui doit être inférieure à une dizaine d'années. Il faut donc se poser des questions sur l'avenir. Un audit est lancé sur le bâtiment, à savoir si, en changeant le système de rayonnage, est-ce que nous sommes en capacité de gagner un nombre d'années suffisamment important ou est-ce qu'il faut imaginer une extension, voire une construction de ces Archives départementales ? Aujourd'hui, c'est véritablement la question qui nous inquiète parce que là, ce sont des investissements conséquents et, au vu du contexte financier, il est important de pouvoir anticiper.

Sur ce rapport, y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas, je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Donc il est validé.

Nous passons au rapport 30 qui est une convention de partenariat avec le lycée Saint-Géraud relative à l'exposition sur Hibernarock. C'est toujours Valérie CABECAS.

30. Convention de partenariat avec le lycée Saint-Géraud d'Aurillac relative au projet de scénographie pour l'exposition rétrospective Hibernarock

Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Président. Les Archives départementales accueilleront du 30 janvier au 2 avril 2026 l'exposition « Hibernarock - Les 20 ans : Décibels, givre et souvenirs ». C'est une rétrospective de ce festival départemental de musique.

S'appuyant sur les liens étroits et traditionnels qui existent entre le Festival Hibernarock et la filière artistique du lycée Saint-Géraud, un partenariat est établi entre le Conseil départemental et cet établissement afin d'associer les élèves à l'élaboration de la scénographie. Ce partenariat vise à placer les élèves dans une situation réelle de conception et contribue à la valorisation d'un événement culturel majeur du territoire et au développement des compétences créatrices et professionnelles des élèves.

On nous demande de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- D'approuver la convention de partenariat entre le Conseil départemental et le lycée Saint-Géraud relative au projet de scénographie pour l'exposition Rétrospective Hibernarock.
- D'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des remarques particulières ? Oui, Florian MORELLE.

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Cette convention est vraiment très intéressante, on voit ce qui est proposé par le lycée Saint-Géraud. D'ailleurs, dans la plaquette qui a été fournie, on voit aussi le travail conjoint. Je voudrais surtout saluer le travail de nos services et du Département depuis maintenant 20 années pour proposer une programmation de très grande qualité dans l'ensemble du territoire du département du Cantal, en support bien sûr des collectivités d'accueil.

Je pense qu'on ne se rend pas toujours compte des artistes qui peuvent venir dans le Cantal dans le cadre d'Hibernarock, avec un tarif qui est très modéré pour le public (10, 15 € l'entrée) pour voir cette année, par exemple, Cachemire, Charlie Winston, Deluxe à Mauriac, à Pierrefort, à Maurs, partout dans le Cantal, à Aurillac. Je dois dire que c'est quelque chose de très, très grande qualité et je pense qu'il faut qu'on se rende compte de ce qu'on apporte, là encore, à quelque chose qui n'est pas une compétence obligatoire et qui fait un bien fou en santé mentale, en convivialité, en plaisir à l'ensemble des habitants du département du Cantal.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette remarque. Moi qui suis en charge d'équilibrer le budget en me disant qu'on propose des tarifs très bas, ça pourrait me donner envie de vouloir les augmenter un peu, suite à votre intervention, Monsieur MORELLE. Pour le moins, on est satisfait du succès qui est rencontré par Hibernarock parce que c'est 4 à 5 000 spectateurs que l'on accueille à peu près à chaque édition. Il faut imaginer qu'à l'époque, il y a 20 ans, c'était sur quelques jours et c'étaient quelques manifestations. Il me semble qu'au début, il n'y avait même pas de concerts, ...

Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes

C'était sur une semaine, et à titre d'information, on a ouvert hier soir la billetterie en ligne et aujourd'hui, on est déjà à 800 réservations.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Donc c'est une initiative qui a su grandir, qui a su prendre sa place, qui s'est beaucoup élargie aussi, puisqu'aujourd'hui, on travaille énormément avec les écoles de musique pour les mettre en avant. On est véritablement intégré dans le local, on essaie de soutenir nos artistes locaux, puisqu'on va, pour les plus mûrs d'entre eux, les accompagner en lien avec le Festival Aurillac en Scène, donc c'est important. Je crois qu'on arrive à faire quelque chose de cohérent à travers cette action.

Tout à l'heure, je parlais de la nécessité de trouver des partenariats et je me satisfais que la Région ait augmenté de manière sensible son soutien, puisqu'aujourd'hui, il est à hauteur de 30 000 € sur ce festival.

S'il n'y a pas de remarques particulières, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Maintenant, nous allons arriver sur une série de rapports qui concernent nos politiques contractuelles, ça va concerner essentiellement des avenants sur les Contrats de développement, entre autres et puis sur des services que l'on peut déployer. Sur les territoires et la politique contractuelle pour le budget 2026, c'est toujours Valérie CABECAS.

31. Territoires et Politique contractuelle - Budget 2026

Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Président. Le Conseil départemental maintient aussi son effort en faveur de la solidarité départementale. Les crédits consacrés aux politiques territoriales contractuelles sont proposés à hauteur de 310 317 € en dépenses de fonctionnement. Ils correspondent principalement au règlement des études menées dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

Par ailleurs, il est proposé de reconduire des crédits de paiement afin de garantir l'organisation du concours départemental « Villes & Villages Fleuris ».

La seule recette de fonctionnement attendue est l'avance de trésorerie de 50 000 € versée par la Caisse des dépôts au titre de l'avenant n° 2 à la convention Petites Villes de Demain.

En dépenses d'investissement, les crédits de paiement proposés au titre de la solidarité territoriale représentent un total de 4 113 921 €. Cette proposition regroupe l'ensemble des subventions votées au titre des programmes de subvention « Territoires » du Conseil départemental, sur la base de la consommation réelle constatée de ces crédits au cours des dernières années.

En recettes d'investissement, les aides versées au Fonds Région Unie lors de la crise sanitaire ont pour partie été affectées à des avances remboursables. Le remboursement de ces avances par la Région est programmé à hauteur de 98 860 €.

Il est demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

Considérant le rôle de chef de file de la solidarité territoriale du Conseil départemental, de son rôle de partenaire de proximité au service du territoire et de ses habitants,

- d'approuver le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'appui aux territoires pour 2026,
- d'approuver la révision à la hausse de l'autorisation de programme pluriannuelle Petites Villes de Demain pour la porter à 815 000 €,

- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'approbation des avenants aux Contrats Cantal Développement et Fonds Cantal Villes et pour le lancement des appels à projets Fonds Cantal Innovation,

- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'approbation des subventions relevant des programmes Contrats Cantal Développement 2022-2027, du Fonds Cantal Villes 2022-2027 et du Fonds Cantal Innovation 2022-2027 et Petites Villes de Demain,

- de décider d'inscrire au budget départemental les crédits suivants : en fonctionnement, un total de dépenses de 310 317 €, en recettes de 50 000 €. Au niveau des investissements, les dépenses s'élèveraient à 4 113 921 € et les recettes à 98 860 €,

- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de ces crédits.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. C'est vrai que ce rapport retraduit notre présence auprès des communes. Cette année, nous aurons un exercice particulier, puisque dans quelques mois, il y aura un renouvellement des municipalités, donc certainement des projets qui vont se décaler, certainement des projets qui arriveront plus en fin d'année, en lien avec les nouvelles équipes. À nous à faire preuve de souplesse comme on a su le faire par le passé pour s'adapter à cette année particulière.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas, donc je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est adopté.

Nous passons au rapport 32 qui est le Contrat de Développement, l'avenant 1 sur le territoire de la Châtaigneraie cantalienne et c'est toujours Valérie CABECAS.

**32. Contrat Cantal Développement 2022-2027 -
Avenant n°1 au contrat du territoire de la Châtaigneraie cantalienne****Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Président. Le Conseil départemental, lors de sa séance du 23 juin 2023, a approuvé le programme d'actions du Contrat Cantal Développement relevant du territoire de la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne pour la période 2022-2027 pour un montant total d'aides de 1 161 253 €.

Aujourd'hui, il convient de constater que d'autres projets ont émergé et il est proposé de modifier ce Contrat Cantal Développement en intégrant huit nouvelles opérations pour un montant total d'aides de 818 747 €.

Le montant total des aides accordées par le Département dans le cadre de ce contrat atteint alors son plafond, soit 1 198 000 €.

Il est proposé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

Considérant les différentes demandes adressées par le Président de la Communauté de communes et les Maires des Communes de Saint-Victor, Sénezergues, Cassaniouze, Saint-Mamet-la-Salvetat, le Rouget-Pers, Maurs et Laroquebrou ;

- autoriser par dérogation aux règles édictées par le Conseil départemental, la possibilité de financer l'opération de Pôle de santé communal de Maurs au taux de 50 %,
- approuver l'avenant n° 1 au Contrat Cantal Développement 2022-2027 du territoire de la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne,
- autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit avenant n° 1,
- donner délégation à la Commission Permanente pour assurer sa mise en œuvre, notamment pour confirmer l'attribution et le montant des aides au fur et à mesure des dépôts de demandes des bénéficiaires.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. On est sur les avenants des politiques territoriales avec, sur ces procédures Contrats de Développement, une partie qui peut être réservée à des projets communaux ou autres, mais d'intérêt supracommunal.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé.

Nous avons plusieurs rapports de ce type à valider. Maintenant, nous allons un peu plus au nord, puisque nous arrivons sur le territoire du Pays de Salers, c'est l'avenant n° 1 et c'est toujours Valérie CABECAS, rapport 33.

33. Contrat Cantal Développement 2022-2027 - Avenant n°1 au contrat du Pays de Salers

Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Président. Le Conseil départemental a approuvé les dispositions contractuelles en faveur des territoires pour la période 2022-2027. Parmi eux, une enveloppe de 12 211 850 € était consacrée au Contrat Cantal Développement.

Le territoire de la Communauté de communes du Pays de Salers a bénéficié d'un contrat voté par l'Assemblée départementale en mars 2023. Depuis lors, plusieurs évolutions sont intervenues et donc il est proposé d'intégrer, dans le cadre d'un avenant, les différentes propositions faites par la Communauté de communes.

Le projet de délibération est le suivant :

- approuver l'avenant n° 1 au Contrat Cantal Développement 2022-2027 du territoire du pays de Salers,
- autoriser le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit avenant,
- donner délégation à la Commission Permanente pour assurer sa mise en œuvre, notamment pour confirmer l'attribution et le montant des aides au fur et à mesure des dépôts de demandes des bénéficiaires. On est à une enveloppe maximale de 1 050 525 €.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Même exercice, c'est dans le cadre de la révision de ces contrats. Pas d'objection ? Pas de remarques particulières ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Maintenant, nous allons dans la vallée de la Cère avec la communauté de communes de Cère et Goul en Carladès qui, me semble-t-il, va changer de nom au 1^{er} janvier.

34. Contrat Cantal Développement 2022-2027 - Avenant n°1 au contrat du territoire de la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès

Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes

Lors de la séance du 23 juin 2023 le Conseil départemental a validé le programme d'actions du Contrat Cantal Développement pour le territoire de la Communauté de communes de Cère et Goul en Carladès couvrant la période 2022-2027, avec une aide initiale de 446 371 €.

Depuis, de nouveaux projets ont émergé et des opérations ont été modifiées ou d'autres ajournées. Il est donc proposé d'adopter un avenant au contrat afin d'y intégrer deux nouvelles opérations portant sur des travaux d'eau potable et d'assainissement.

Ainsi, le montant total des aides accordées par le Département atteindrait le montant maximal du Contrat Cantal Développement pour ce territoire, arrêté par l'Assemblée départementale lors de la mise en place du programme, soit 601 325 €.

On vous propose de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

Considérant la demande de Madame la Présidente de la Communauté de communes de Cère et Goul en Carladès d'intégrer deux nouvelles opérations portant sur des travaux d'eau potable et d'assainissement ;

- D'approuver l'avenant n° 1 au Contrat Cantal Développement 2022-2027 du territoire de la Communauté de communes de Cère et Goul en Carladès,
- D'approuver, par dérogation aux règles habituelles des contrats, un taux d'intervention du Conseil départemental de 40 % pour l'opération de modernisation et de mise aux normes de la Ferme de Trielle,
- D'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit avenant n° 1,
- De donner délégation à la Commission Permanente pour assurer la mise en œuvre et notamment confirmer l'attribution et le montant de l'aide au fur et à mesure des dépôts de demandes du bénéficiaire.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Avec, c'est vrai, une volonté de concentrer les moyens sur Vic-sur-Cère parce qu'il y a ce projet, dans le cadre du Contrat de plan, d'aménagement de la RN122, le plan de circulation de Vic-sur-Cère. La Communauté de communes qui, elle, a en charge les réseaux (la compétence réseau) depuis quelques années, pourra en même temps s'occuper de la réhabilitation de l'ensemble de ces réseaux. Donc la volonté, pour ne pas mettre en retard les travaux qui pourraient être engagés sur le traitement de surface, c'est de dire on concentre l'ensemble des moyens sur les réseaux eau et assainissement de la traversée de Vic-sur-Cère parce qu'on est sur un projet spécifique et d'intérêt départemental.

S'il n'y a pas de remarques particulières, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Simplement avant, la DIR était dans l'attente de lancer les consultations pour la recherche d'un maître d'œuvre pour établir le projet opérationnel, nous sommes dans l'attente que le ministre signe le volet « Mobilités » du Contrat de plan, chose qui devrait se faire rapidement, puisqu'il y a eu toutes ces négociations sur des sujets annexes à la 922, mais c'est bien un CPER « Mobilités » global qu'il convient de signer. Tout ça devrait rentrer en ordre parce que je crois que les accords ont eu lieu.

S'il n'y a pas de questions particulières sur ce rapport, je vous propose de le mettre en voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous arrivons maintenant sur le Fonds Cantal Solidaire et on reste sur Cère et Goul en Carladès concernant une réaffectation de FCS et c'est toujours Valérie CABECAS qui nous explique tout ça.

35. Fonds Cantal Solidaire -

Redéploiement d'opération pour la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès

Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Président. En 2018, la Commune de Saint-Jacques-des-Blats s'est vu attribuer une subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire pour un projet d'alimentation en eau potable. Depuis, la Communauté de communes de Cère et Goul en Carladès a pris les compétences eau et assainissement, héritant ainsi de la subvention précédemment évoquée. Ces travaux ne s'avérant pas prioritaires, le projet ne verra pas le jour dans l'immédiat.

Concomitamment, la Communauté de communes a engagé d'importants travaux d'eau potable et d'assainissement à Vic-sur-Cère. Aussi, il est proposé de procéder au redéploiement de la subvention attribuée à l'opération de Saint-Jacques-des-Blats vers le projet d'aménagement du Centre historique de Vic-sur-Cère, volet assainissement pour un montant similaire de 41 250 €.

Le projet de délibération est le suivant :

- Abroge l'aide de 41 250 € accordée par délibération du Conseil départemental du 21 septembre 2018 à la Commune de Saint-Jacques-des-Blats, par la suite transférée à la Communauté de communes de Cère et Goul en Carladès, relative à son projet d'alimentation en eau potable (tranche 2), sur une base éligible de 275 000 € HT,
- D'attribuer à la Communauté de communes de Cère et Goul en Carladès une subvention de 41 250 € au titre de l'appel à projets du Fonds Cantal Solidaire 2018 en faveur de l'aménagement du Centre historique de Vic-sur-Cère, volet assainissement, sur une base éligible de 275 000 € HT.

Ces dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 204 du budget départemental.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes d'explications ou complémentaires ? Je n'en vois pas, donc je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Celui-ci est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant à un dossier non moins important qui est l'accompagnement à l'animation et à la vie associative. Voilà ce qui fait la richesse de nos territoires. C'est le rapport 36 et c'est Philippe FABRE qui nous le rapporte.

36. Accompagnement à l'animation et à la vie associative - Budget 2026

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Il s'agit de vous proposer le budget 2026 pour l'accompagnement et l'animation à la vie associative avec, en dépenses de fonctionnement, la proposition de reconduire les crédits alloués au Fonds Cantal Animation à hauteur de 339 500 €, pour accompagner la vie associative et l'ensemble des associations qui font vivre le département du Cantal.

Également une reconduction des aides allouées au titre du Fonds Cantal Animation Plus à hauteur de 200 000 € pour poursuivre l'accompagnement aux manifestations à vocation culturelle, économique-touristiques et sportives d'envergure au moins départementale.

Il vous est donc proposé, en section de fonctionnement, en dépenses, 539 500 € en reconduisant les crédits que je viens d'évoquer. Il vous est également proposé de considérer que le chef de file de notre solidarité, c'est bien le Conseil départemental.

Il est demandé de vous prononcer sur cette délibération :

- d'inscrire au budget primitif 2026 les crédits correspondants, en fonctionnement 539 500 €,
- dire que les crédits du FCA sont répartis à hauteur de 20 000 € pour chacun des 15 cantons et 39 500 € pour sa part départementale.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits et pour le vote des subventions correspondantes.

Avis favorable de la Troisième Commission et avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. C'est un dossier important. On le voit, puisque chacun d'entre nous est relativement sollicité par des associations, qu'elles soient sportives, caritatives, sociales ou autres dans nos territoires. C'est important de pouvoir être à leurs côtés. Ça, c'était pour le FCA.

Pour le FCA Plus, même si nous aurons certainement besoin de le toiletter, c'est important aussi. Il y a deux volets sur des manifestations qui sont, d'une part de notoriété départementale, voire plus, ça permet de faire rayonner le Cantal et puis nous soutenons également des opérations ponctuelles, notamment des opérations nationales qui pourraient se passer dans le département. Je crois qu'à travers ça, tout à l'heure, on parlait de soutien, c'était notre collègue CHABRIER qui parlait du soutien et de la nécessité de soutenir le monde du bénévolat. C'est un moyen de les soutenir et de leur montrer qu'on s'intéresse à l'activité ; bon nombre d'activités sont essentielles pour la vie de notre territoire.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas, donc je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Celui-ci est validé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant au rapport 37. Alors là, ça concerne l'animation du Réseau France Services et puis nous-mêmes, puisque nous avons différentes labellisations France Services, la dernière étant et qui a été officialisée lors du Congrès des Maires à Paris, celle de l'EGP, puisque nous avons été validé « France Services » et eu notre « Bus France Services ». C'est Valérie CABECAS qui nous le rapporte.

37. CyberCantal le Bus et l'animation départementale du réseau France Services - Budget 2026

Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Président. Depuis plusieurs années, le Conseil départemental s'est fortement engagé dans le développement du numérique et de ses usages, étant ainsi reconnu comme un véritable acteur de l'inclusion et de la médiation numériques.

Depuis l'origine du programme France Services, le Département s'est investi aux côtés de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires en mobilisant une France Services mobile départementale - CyberCantal le Bus et en animant le réseau des 21 Maisons France Services cantaliennes.

Les dépenses de fonctionnement, d'un montant de 3 000 €, couvrent les prestations et achats divers nécessaires à l'animation départementale du réseau, auxquelles s'ajoutent les dépenses RH pour deux postes ETP à temps complet, un poste à 60 % et un poste à 80 % pour un montant de 193 614 €. Ces dépenses sont cofinancées à hauteur de 100 000 € par l'ANCT. Enfin, les dépenses d'investissement d'un montant de 2 000 € concernent l'acquisition de matériel destiné à CyberCantal le Bus.

Le projet de délibération qui vous est proposé :

- Décide d'inscrire au budget primitif 2026 pour le programme CyberCantal le Bus et l'animation départementale du réseau France Services les crédits suivants : en section de fonctionnement, 3 000 € en dépenses, 100 000 € en recettes et 2 000 € en section d'investissement.

Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget départemental 2026.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas, je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur une autre thématique, notamment en lien avec la transition climatique et l'environnement, c'est le rapport 38 sur la transition climatique et le Service public de rénovation de l'habitat. C'est Gilles CHABRIER qui nous le rapporte.

38. Développement durable - Transition climatique et Service Public de Rénovation de l'Habitat - Budget 2026

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci, Président. Le Développement durable - Transition climatique est un pilier de la politique départementale qui est portée d'ailleurs par les différents rapports qui sont présentés aujourd'hui. Cela représente plus de 80 actions portées par les différents services et avec maintenant un suivi de ces différentes actions, notamment un programme d'actions de développement durable pour lequel un premier comité de suivi s'est tenu courant novembre après les orientations budgétaires. Cela nous a un petit peu acculturés sur les différents dispositifs portés par les différents services. Ça va des routes aux bâtiments, à l'ensemble des politiques.

Un service important notamment qui est celui de la politique du logement et de l'habitat. Si je reprends le contexte que je vous présente régulièrement dans cette Assemblée, c'est plus de 100 000 logements qui sont installés dans le département, dont 30 % sont classés « énergivores » dans le classement énergétique, ce qui nous vaut d'être très mal classés sur le plan national.

Grâce aux territoires qui accompagnent cette politique portée aussi par l'ANAH et la politique nationale, tout le monde s'empare de ce sujet essentiel à différents titres parce qu'il est très transversal, notamment au niveau du bien-être des Cantaliens. C'est aussi de l'économie parce que c'est plus de 37 M€ qui ont été injectés depuis 2024, donc 37 M€ de travaux qui ont été portés sur le département, même s'il faut revoir encore la destination et l'accompagnement que l'on peut avoir auprès de nos artisans. En effet, malheureusement, il n'y a pas assez d'artisans locaux qui profitent de ce dispositif, et là, on a toute une action à mener avec eux de manière à accompagner les entreprises, à leur apporter des agréments de manière à avoir des dispositifs acceptables pour les propriétaires.

C'est également une problématique santé, c'est un sujet tellement transversal, c'est aussi un sujet d'attractivité du territoire. Je rappelle régulièrement que 12 % des logements sont vacants et qu'ils pourraient nous offrir une possibilité d'accueillir de nouvelles populations.

C'est un sujet un petit peu ambitieux parce que, si l'on souhaite sortir de ce pourcentage désagréable de 30 % de logements énergivores, il faudrait qu'on ait une politique qui accompagne ces financements de rénovation énergétique, il faudrait qu'on porte 40 M€ de travaux pendant 15 ans pour ramener à un pourcentage de 15 % sur la partie régionale.

Voilà tout le chemin qu'il nous reste à faire pour qu'on se remette un petit peu en ordre de marche.

Le coût global du service public de la rénovation de l'habitat ressort à 288 950 €, dont 281 950 € de masse salariale et 7 000 € de frais de communication. Ces dépenses sont cofinancées à 50 % par l'ANAH et à 25 % par les EPCI, le reste à charge pour le Département s'élève à 72 000 €. Notre rôle c'est de coordonner et d'animer le service de la rénovation énergétique et encore un grand merci aux territoires qui s'engagent dans cette dynamique. Malheureusement, on se doit aussi d'être en attente des politiques du national parce qu'on l'a vu, en 2025, il y a eu un arrêt de l'accompagnement ANAH pendant la période estivale, ce qui nous a fait perdre du temps et il a fallu relancer le mécanisme dès le mois de septembre.

Un partenariat qui est aussi important avec Énergies 15 qu'on propose de reconduire et surtout, dans notre budget, d'accorder une enveloppe de 15 000 € qui permet aussi aux territoires d'avoir un accompagnement de la part d'Énergies 15 pour travailler tous les sujets énergétiques, notamment sur les bâtiments.

Au-delà, le Département se positionne en apport de conseils pour les petits commerces et les entreprises de moins de dix salariés concernant la rénovation thermique de leurs locaux, en finançant un prestataire à hauteur de 8 000 € (en plus d'Énergies 15), en envisageant de créer une agence départementale d'information sur le logement pour

informer gratuitement les usagers. Ce service complémentaire à France Rénov' et à la Mission logement pourrait traiter 2 500 à 3 000 demandes par an, avec un budget d'accompagnement qui est proposé à hauteur de 50 000 € pour 2026. Donc c'est la création d'une ADIL qui permettra d'être accompagné (avec l'ADIL 63). En fait, quand on reçoit les appels pour d'éventuels travaux dans les logements, on s'aperçoit qu'on a des questions entre le propriétaire et le locataire et c'est aussi le rôle de l'ADIL d'accompagner ces différents conflits que l'on peut avoir entre les deux parties.

Voilà un peu ce qui accompagne la rénovation énergétique. Ce qui est intéressant, c'est que, dans les travaux que l'on propose sur l'ensemble de la politique départementale, on a un gros travail qui est fait, notamment sur les différents services, notamment à la rénovation énergétique, mais notre politique accompagne les habitants du département pour l'amélioration et pour porter la politique du bien-être, importante aussi pour le Département.

Il nous est demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- D'approuver le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de la transition climatique pour 2026, c'est le rapport qui vous a été proposé lors des orientations budgétaires et notamment le rapport de Développement durable où, là, on avait plus de 80 actions qui sont portées par les différents services,
- De donner un avis favorable au renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Énergies 15, pour un montant de 15 000 €,
- De donner délégation à la Commission Permanente pour valider les projets de convention de partenariat et l'attribution des subventions correspondantes,
- De décider d'inscrire au budget primitif les crédits suivants pour 2026 comme chaque année. La nouveauté, c'est la création de l'ADIL qui permettra un fonctionnement à hauteur de 50 000 €.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Par rapport à ce que je disais tout à l'heure, c'est l'attractivité, 58 % des nouveaux arrivants ont des difficultés sur les logements, pour en trouver et pour trouver des logements qualitatifs. On sait, comme ça a été dit par notre collègue Gilles CHABRIER, que l'isolation thermique de nos hébergements n'est pas la première qualité des logements cantaliens et donc un effort important est fait. Ceci dit, cet effort, c'est aussi une source de développement économique pour les entreprises en termes d'emploi, donc c'est important de travailler dessus.

C'est important aussi car lorsqu'on voit le foisonnement aujourd'hui des dispositifs de soutien qui sont mis en place par les Territoires, les Communautés de communes qui les adaptent à leur spécificité, par l'ANAH, par les C2E, etc. ... C'est vrai que chacun a tendance à s'y perdre un peu et avoir une organisation qui permet d'apporter la bonne information au bon endroit, la bonne personne au bon moment, c'est important et c'est une opération collective qui mérite d'être soulignée, puisque là, l'ensemble des Territoires cantaliens se sont regroupés avec le Département pour assumer cette mission.

Y a-t-il des demandes de précisions ou des remarques sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Celui-ci est adopté. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur l'Ingénierie territoriale et son budget 2026. C'est toujours Gilles CHABRIER qui nous le rapporte.

39. Ingénierie Territoriale – Budget 2026

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci, Président. Les priorités pour 2026 déclinées dans le cadre de notre Schéma départemental Eau et Assainissement s'orientent autour de quatre axes : le financement, le soutien en assistance technique et ingénierie via le SAGEA et CIT et le développement des outils supports numériques et projets structurants. Je rappelle que le SAGEA, c'est anciennement la MAGE qui accompagne les différentes Communes du département à la mise en œuvre du petit cycle de l'eau. Ce dispositif est assez remarquable par la disponibilité et la qualité des interventions.

Pour ce faire, les besoins des crédits pour 2026 s'établissent à 586 500 € : 51 500 € en fonctionnement pour la gestion courante du service avec notamment l'externalisation des visites des stations d'épuration sur le secteur Aurillac Agglomération ; 535 000 € en investissement pour financer l'identification de nouvelles ressources en eau avec une étude des potentiels des prises d'eau dans les barrages cantaliens et le dimensionnement d'une campagne de forages exploratoires, la poursuite du déploiement d'un outil de suivi du Schéma départemental et de gestion des plans d'investissement et la finalisation du projet d'automatisation du réseau de suivi des eaux souterraines.

Souvent, le Président demande qu'on ait une étude sur l'eau des barrages qui pourraient servir éventuellement d'alimentation. En 2026, une étude va être lancée sur les besoins en ressources et l'investissement par des biais de connexion, de canalisations, de réseaux. Ensuite, on aura une campagne de forages classiques sur des territoires en difficulté, afin d'étudier sur des territoires sensibles où on a des citernages dans les périodes en difficulté. Je vous rappelle qu'on avait émis l'idée d'avoir une étude portée par le BRGM l'année dernière où on aurait eu un scan du territoire pour savoir où étaient les nappes susceptibles d'être captées et c'était un programme interdépartemental avec l'Allier, le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire. Ce projet a été annulé faute de financeurs.

Les recettes sont estimées à hauteur de 298 000 € dans le cadre d'une nouvelle convention avec les Agences de l'eau. Point important, dès le début de l'année 2026, les nouvelles conventions, notamment avec les Agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne qui financent 50 % de notre fonctionnement SAGEA et donc c'est important qu'on puisse maintenir ces conventionnements. Il n'y a pas de raison que ça soit annulé, mais il faut faire attention d'avoir un bon suivi. Donc 200 000 € en fonctionnement et 98 000 € en investissement.

Au-delà des thématiques liées à l'eau et à l'assainissement, le Département soutient les collectivités locales avec son Agence départementale, Cantal Ingénierie et Territoires pour laquelle il met à disposition les moyens nécessaires à la réalisation des missions. L'ensemble des frais engagés estimé stable en 2026 à hauteur de 960 000 € sera remboursé au Département.

Par ailleurs, il est proposé que le Conseil départemental maintienne sa contribution aux frais de fonctionnement de la structure, à hauteur de 225 000 €. Les autres recettes sont assurées par les cotisations et les prestations facturées aux adhérents.

Il nous est proposé :

- D'approuver le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'eau et de l'assainissement pour 2026.
- d'inscrire au budget primitif 2026 : en fonctionnement 51 500 € en dépenses et 200 000 € en recettes ; en investissement 535 000 € en dépenses et 98 000 € en recettes.
- d'approuver la participation annuelle du Conseil départemental à l'Agence départementale CIT d'un montant de 225 000 € pour 2026.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits 2026.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? On peut souligner l'intérêt pour nos partenaires, les collectivités, que ce soient les Communes ou les Syndicats. Ce soutien en ingénierie est essentiel, aussi bien à travers le CIT que le SAGEA. On voit les moyens qui sont mutualisés, j'imagine que ça doit représenter 23 à 25 ETP que l'on arrive à mobiliser sur l'ensemble de ces actions. Des compétences essentielles à partager et, parfois, j'ai tendance à dire que cette mutualisation de compétences, ça vaut bien quelques financements, quelques subventions parce qu'avoir un soutien pour l'élaboration des dossiers, que ce soit sur l'accompagnement aussi bien d'un niveau technique que sur la maîtrise d'ouvrage ou autres, c'est essentiel et je crois que c'est salué par l'ensemble des intervenants. Il y a tout le volet « eau » qui est essentiel, c'est le sujet d'actualité et celui de demain, et puis, au niveau de CIT, il y a toutes les missions, puisqu'on s'aperçoit en fait que chaque année, on rajoute une corde à notre arc sur les compétences : 2025, c'était l'archivage itinérant ; 2026, une proposition sera faite en Assemblée générale pour voir si une mission sur la défense incendie extérieure ne pourrait pas être assumée par CIT. En effet, on s'aperçoit que les collectivités, les Maires en particulier ne répondent pas tout à fait à la réglementation, non pas par mauvaise volonté, mais parce que parfois on ne sait pas trop faire, ce n'est pas forcément prioritaire et c'est surtout très administratif à réaliser, ça pourrait être assumé par CIT. Ça, c'est véritablement une opération qui est collective et on ne peut que s'en satisfaire.

Y a-t-il des remarques sur ce rapport ? Sophie BENEZIT.

Mme Sophie BENEZIT, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 2

Je voulais juste souligner le remarquable accompagnement que l'on a, petite collectivité, pour se regrouper en syndicat. Véritablement, on a, en la personne de Monsieur DORÉ, quelqu'un qui fait un travail remarquable, il est très disponible et, sur ces questions de syndicat d'eau, on a eu la chance d'avoir un accompagnement et je pense que c'est partagé par bon nombre de collectivités.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ce témoignage et pour le service. D'autres demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Donc ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Nous arrivons maintenant au rapport 40, les espaces naturels et ruraux. C'est Gilles CHABRIER qui nous le rapporte.

40. Espaces naturels et ruraux – Budget 2026**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Merci, Président. Les dépenses de fonctionnement consacrées au soutien de la biodiversité ainsi qu'à l'aménagement foncier et rural s'élèvent à 322 650 €. Cette enveloppe est principalement destinée à la mise en œuvre des actions prévues par la stratégie biodiversité : 158 000 € pour des actions en maîtrise d'ouvrage départementale, intégrant notamment la mise en œuvre d'un Observatoire de la Biodiversité et la gestion du Bonjon, cours d'eau labellisé Rivière Sauvage qui fait partie depuis le mois de juin de ce nouveau label sur lequel il y a une attention toute particulière. J'en profite pour saluer la Commune de Marcenat, qui s'est engagée sur plusieurs dispositifs, dont la suppression des décharges sauvages que portait le Département et qui amène une plus-value à ce label parce que la décharge était adossée à la rivière du Bonjon qui est sur 20 kilomètres (de Marcenat jusqu'àprès Condat). Donc un grand merci pour cette initiative et je reviens en même temps sur ce label où il faudra un engagement des territoires pour accompagner le dispositif porté par le Département.

Ensuite, pour revenir au budget, 164 650 € via des subventions, proposées dans le cadre des contrats ENS, des outils de gestion milieux aquatiques et pour des actions d'éducation à l'environnement pour le jeune public. Là aussi, au niveau des ENS, nous en avons 11, maintenant identifiés sur le territoire avec une reprise des modes de gestion. En gros, vous avez un accompagnement à hauteur de 100 000 € qui est accordé sur une période de six ans et qui sera revue à trois ans de gestion pour faire un point et savoir où on en est au niveau de la gestion de l'ENS.

En recettes de fonctionnement, la seule recette prévue d'un montant de 94 000 € correspond à un financement de l'Agence de l'eau Adour-Garonne concernant l'observatoire de l'eau et les effectifs de la Mission Espaces Naturels et Ruraux, à un taux de 70 % de financement.

En dépenses d'investissement, les crédits proposés représentent un total de 340 000 € consacrés pour moitié à la mise en œuvre des opérations d'aménagement foncier, aux subventions allouées au pastoralisme et aux plantations de haies. L'autre moitié finance les actions de la Stratégie Biodiversité, en particulier l'acquisition de parcelles de forêts sur la Commune de Saint-Amandin et le soutien aux actions de gestion des ENS et des milieux aquatiques. Je rappelle que la parcelle achetée auprès de Saint-Amandin au Puy-de-Dôme a été subventionnée à hauteur de 80 % par les Fonds verts.

187 300 € de recettes d'investissement sont inscrites à ce budget intégrant plusieurs subventions accordées par l'Europe, l'État, la Région et l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour financer des travaux de restauration de la continuité écologique et l'acquisition de forêts sur la Commune de Saint-Amandin.

Concernant l'aménagement foncier, les services accompagnent les Communes et permettent d'obtenir des financements FEADER pour les Communes : c'est le cas notamment de Virargues qui a finalisé son aménagement foncier et, grâce à l'accompagnement de nos services, la Commune a touché une subvention de 30 000 € du FEADER. C'est quelque chose qu'on ne souligne pas assez, l'accompagnement que l'on fait auprès des Communes pour obtenir des subventions plus intéressantes.

Voilà ce qu'on peut dire sur les différents aménagements. Quelque chose de nouveau aussi, on travaillait sur la communication au niveau du grand public, notamment un programme d'animation grand public ENS qui a été déployé durant les périodes estivales, il y aura une modification qui va flécher notre financement sur l'animation collégiens ou petite enfance. On retire un petit peu ce dispositif pour le mettre plus en lumière sur l'accompagnement des jeunes publics, notamment les collégiens.

Il vous est demandé :

- d'approuver le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur des Espaces Naturels et Ruraux pour 2026,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'approbation des avenants aux Contrats ENS,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour le vote des subventions relatives aux Espaces Naturels et Ruraux,
- d'approuver les nouvelles autorisations de programmes pluriannuels relatives à la Stratégie départementale Biodiversité 2025-2034,
- d'approuver l'inscription des crédits au budget 2026 : en fonctionnement 322 650 € en dépenses et 94 000 € en recettes ; en investissement 340 000 € en dépenses et 187 300 € en recettes.

Avec un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. C'est vrai qu'on peut se satisfaire, sur la rivière le Bonjon parce qu'il faut savoir que c'est la rivière qui, aujourd'hui, dans le label, a le plus grand nombre de points au niveau national. C'est quand même une fierté, c'est d'autant plus une fierté qu'elle se situe dans un secteur qui est utilisé - certes, c'est un secteur pastoral, mais qui est largement utilisé par l'élevage et le pastoralisme, donc ça fait voir que la coexistence entre l'élevage, la biodiversité et l'environnement est tout à fait compatible.

Point d'alerte quand même, lors de mon propos introductif, je faisais état de ces milliers d'euros perdus sur la taxe d'aménagement. Je vous rappelle que celle-ci était initialement ciblée, c'est du national, du réglementaire sur le financement du CAUE, sur les Espaces Naturels Sensibles. Or, il s'avère aujourd'hui que ce qui est espéré en 2026 n'est pas en capacité, à la fois, de financer le CAUE et de financer entre autres les ENS, ce qui veut dire qu'on les prend véritablement sur les autres ressources du Conseil départemental.

Il y a une mobilisation sur cette taxe d'aménagement pour arriver à retrouver les recettes d'avant. Il y a deux soucis : le premier, c'est que, initialement, le redevable devait s'acquitter de la taxe d'aménagement au moment de l'acceptation du dépôt de permis de construire, de travaux ou autres ; aujourd'hui, c'est à réception de ces travaux et c'est du déclaratif. C'est le premier point, donc il y a un décalage dans le temps. Deuxièmement, sur la collecte, il s'avère que, visiblement ces recettes sont mal identifiées au niveau de Bercy et que donc Bercy a des difficultés pour pouvoir les identifier et les reverser aux collectivités, donc là, c'est une spoliation de nos recettes de manière pure et simple. C'est une incertitude, puisqu'on ne pourra pas nous demander de financer les ENS, de financer les CAUE si nous ne sommes plus en capacité d'assumer nos compétences par la loi, puisque là, on est sur de l'optionnel, donc à terme, il faudra que l'État prenne ses responsabilités sur ce dossier, mais on peut se satisfaire de la politique qui est menée au sein du Conseil départemental concernant toute cette politique sur la biodiversité d'une manière générale.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas donc ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur de l'administration générale de la collectivité, c'est le compte rendu sur les décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés à procédure adaptée. C'est Céline CHARRIAUD qui nous le rapporte.

41. Compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Président. Comme à chaque Assemblée, je rapporte ce compte rendu de vos décisions prises pour les marchés publics formalisés et les marchés à procédure adaptée.

Vous retrouvez dans le rapport l'exhaustivité des marchés qui ont été traités, je ne vais pas en donner lecture parce que ce serait beaucoup trop long, mais il nous est demandé d'en prendre acte, sachant qu'il n'y a rien de bien particulier.

Peut-être juste évoquer les travaux de requalification architecturale et thermique de l'ancien bâtiment des saisonniers au Lioran et la construction du Pôle d'excellence en microbiologie à Aurillac.

Avec un avis favorable de la Première Commission. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de prendre acte de ce rapport.

Nous passons maintenant sur un rapport technique, mais important également, c'est tout ce qui concerne la Direction des systèmes de l'Information et du Développement numérique. Nous consacrons des moyens importants, à la fois pour notre modernisation et pour la protection de nos outils. Céline CHARRIAUD.

42. Direction des Systèmes d'Information et du Développement Numérique – Budget 2026**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Président. À travers ce rapport, il nous est donné la visibilité complète sur les moyens mis par le Département en la matière. En fonctionnement, sur les systèmes d'information et le développement numérique pour le budget 2026, il vous est proposé un budget de 3 M€ qui concerne le numérique éducatif pour les collèges, les moyens des services communs du Département pour 2,4 M€, la sécurité des systèmes d'information qui sont des budgets croissants et relativement importants compte tenu des enjeux et des recettes qui se limitent au programme « France numérique Ensemble » pour une somme relativement modeste 17 500 €, au regard des 3 M€ engagés en fonctionnement.

Pour le budget d'investissement, il est prévu à hauteur de 4 M€ : 690 000 € pour le numérique éducatif des collèges ; 2 M€ pour le programme Très haut débit qui se poursuit ; 844 000 € consacrés à des matériels : renouvellement de serveurs, réseaux, postes de travail, tout ce qui est nécessaire aujourd'hui pour travailler avec le numérique ; 240 000 € pour le renouvellement d'un pare-feu et des recettes d'investissement qui correspondent à des financements FEDER pour le numérique éducatif, 187 000 €, la cybersécurité 112 000 € et de la mise en place de gestion de relations usagers pour 118 000 €.

Vous avez tout le détail qui vous est bien explicité dans la suite du rapport. C'est quand même des budgets importants pour la collectivité qu'il était bon de donner en lisibilité et en traçabilité, ce qui est fait aujourd'hui à travers ce rapport.

Il vous est donc proposé :

- d'adopter ces budgets,
- d'approuver l'inscription au budget départemental 2026 pour la direction des Systèmes d'information et de Développement numérique pour les crédits dont vous avez le détail. On est à un peu moins de 3 M€ en fonctionnement, un tout petit peu moins de 4 M€ en détail sur la section d'investissement.

Avec un avis favorable de la Première Commission. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. C'est vrai que ce sont des rapports qui semblent parfois techniques, mais qui sont néanmoins essentiels. On peut évoquer le numérique éducatif, je vous rappelle que ça avait été une compétence qui nous avait été transmise par l'excellent ministre PEILLON, sans compensation. C'est vrai que, depuis l'origine, on s'est attaché à l'assumer de manière efficace, me semble-t-il, puisqu'on a un pool d'agents en charge de ce numérique éducatif. Là, nous relançons un programme, puisqu'on est sur un renouvellement de Schéma qui doit être de l'ordre de 3 M€ d'investissement d'ici 2030, donc c'est 600 000 € par an pour compléter et adapter le matériel qui est mis à disposition dans les différents collèges. C'est dire si nous prenons cette compétence avec tout le sérieux qu'il se doit.

Je vous rappelle que l'on a pris la décision d'adhérer à AGEDI parce qu'aujourd'hui, au niveau social, au niveau d'outils métiers, soit nous pouvons avoir quelques modules développés en interne, mais il est toujours difficile de

les faire évoluer, de pouvoir les agréger avec d'autres modules, soit nous achetons du logiciel sur étagère et là, on est d'une part confronté à des logiciels qui sont uniformes et qui ne correspondent pas forcément à nos usages et on n'a pas de capacité à imposer à l'éditeur quelques modifications et puis surtout on est pieds et poings liés lorsqu'il nous fait payer ses licences et on s'aperçoit alors de l'inflation que l'on peut avoir. Donc la décision a été prise de pouvoir construire avec un partenaire, AGEDI, qui est un Syndicat mixte de collectivités qu'on souhaite pouvoir développer en associant d'autres collègues départementaux de manière à limiter les coûts d'investissement et bien évidemment les coûts de fonctionnement par la suite.

Nous avons aussi tout ce qui est cybersécurité. Là aussi, c'est essentiel, il y a de plus en plus d'attaques CyberCantal et point qui est à noter, je tiens à féliciter les services qui ont lancé un petit test pour savoir, au niveau des agents et des élus, si nous étions sensibles aux messages qui nous étaient envoyés. Donc un test sur la sécurité a été fait, vous avez tous reçu (ou certains d'entre vous, je ne sais pas si c'était exhaustif ou pas) un mail qui nous invitait à cliquer dessus, c'était un piège, il ne fallait surtout pas cliquer dessus ! Je crois qu'une cinquantaine d'entre nous, agents et élus, se sont fait prendre au piège, ce qui veut dire que cette acculturation à la cybersécurité est indispensable. Pour ma part, je suis trop frileux, je n'ai pas cliqué et parfois même je suis capable de supprimer des messages importants. Dans le doute donc, si je ne réponds pas, il faut me renvoyer, je répondrai sous l'insistance. Ça démontre tout le travail que nous avons à faire au-delà des systèmes informatiques, des pare-feux qu'il convient de mettre en place, c'est aussi un travail de tous les instants de la part des agents, de la part des élus, pour éviter d'ouvrir des portes à des malveillants.

Voilà ce qu'on pouvait dire et le déploiement de la fibre qui continue sur cette troisième tranche. C'est vrai que si, ces derniers mois, peu de raccordements ou nouveaux raccordements ont été faits, on s'est attaché – quand je dis « on », c'est bien évidemment la Régie Auvergne Très haut débit – à déployer les infrastructures de transport. Sachez que, sur le département, on devait avoir six ou sept tranches présentes et, hier, par exemple, un NRO a été déployé, il me semble que c'est dans la vallée du Mars. Un NRO, c'est une espèce de bloc, un container, qui vous permet de déployer plus de 3 000 prises. On est sur les réseaux « infrastructures » et le déploiement, ensuite, le « chevelu », se fera, j'espère, dans les prochains mois pour pouvoir arriver, non pas à une exhaustivité, mais proche de l'exhaustivité au 31 décembre 2026. On sait que ça débordera sur 2027 en espérant qu'il y en ait le moins possible. Je rappellerais que le déploiement de la fibre au niveau du département du Cantal, un programme qui a été engagé dans l'année 2015, ce n'est pas moins de 19 M€ que nous consacrons au déploiement de cette fibre.

Voilà ce que je tenais à dire sur ce rapport. Je ne sais pas s'il y a des demandes de prise de parole complémentaire. S'il n'y en a pas, je mets ce rapport au pouvoir aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Celui-ci est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant à un rapport important parce que c'est du support, ce sont les Ressources Humaines qui représentent un volume budgétaire aussi important. C'est Isabelle LANTUEJOUL qui nous le rapporte.

43. Ressources humaines – Budget 2026

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. Le budget consacré aux Ressources Humaines pour 2026 à hauteur de 55,9 M€ est proposé en augmentation de 2 M€ par rapport au Compte administratif anticipé 2025 qui s'explique par une augmentation de la masse salariale et notamment : 780 000 € pour la CNRACL, 560 000 € pour le GVT, 350 000 € flux arrivées/départs d'agents, 180 000 € pour la mutuelle et 100 000 € pour les heures supplémentaires.

Par ailleurs, le plan de formation, axe stratégique de développement de compétences, est proposé et maintenu au même niveau ambitieux de 2025, soit 784 000 € avec les déplacements compris.

Enfin, l'ensemble des prestations sociales sera également maintenu dans un souci de reconnaissance de l'implication des agents, au rang desquels les titres restaurant pour 1,1 M€, l'Amicale du personnel pour 340 000 € et la protection sociale complémentaire pour 150 000 €.

Il vous est donc demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver le programme d'interventions des Ressources humaines pour 2026.
- d'inscrire au budget 2026 les crédits en dépenses pour 55 934 010 € et recettes pour 1 150 000 €.

Avec un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation synthétique. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? On peut souligner, comme je le disais, l'effort qui est demandé aux collectivités, en particulier à la nôtre, sur l'équilibre de la Caisse de retraite, de la CNRACL, puisque globalement, sur trois années, l'effort que nous devons produire est de l'ordre de 2,4 M€. Là, on s'aperçoit qu'on est quasiment à 800 000 € d'efforts pour rééquilibrer cette caisse. Nous aurons encore à les fournir pour l'année prochaine.

Par ailleurs, on a la mise en place de la complémentaire santé qui devra intervenir au 1^{er} janvier prochain.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Eh bien écoutez, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est donc approuvé. Je vous en remercie.

Nous sommes maintenant sur le rapport très administratif du tableau des emplois et c'est toujours Isabelle LANTUEJOL.

44. Personnel départemental – Tableau des emplois

Mme Isabelle LANTUEJOL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. Afin de répondre aux besoins des services, il convient de procéder à neuf transformations de poste pour disposer des types d'emploi suivants pour les grades adaptés, et ceci, avec un effet au 1^{er} janvier 2026 : un psychologue hors classe, un adjoint administratif principal 2^{ème} classe, un adjoint technique territorial 1^{ère} classe, un adjoint technique territorial, un rédacteur territorial, deux adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe, un contrat de projet psychologue et un adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Il vous est demandé de vous prononcer sur le projet de délibération :

- de transformer les emplois aux dates indiquées, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2026,
- de valider le tableau des emplois permanents au 1^{er} janvier 2026.

Avec un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Là, on est sur un tableau, c'est du factuel. On prend en compte les emplois, les catégories, etc. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas, donc je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant à des affaires financières. Quelques points importants, notamment la mise à jour du règlement budgétaire et financier. Les subventions, sur notre règlement, il y a un certain nombre de choses qui sont énumérées, mais les mises à jour concernent les subventions et les garanties d'emprunt. C'est notre argentier, Jean MAGE qui va nous expliquer tout ça.

45. Mise à jour du règlement budgétaire et financier - Les subventions et les garanties d'emprunt

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Monsieur le Président. Le Département a un règlement budgétaire et financier qui a été mis en place en 2022 au moment du changement de nomenclature budgétaire en passant à la M57 et il est proposé de modifier deux règles de ce règlement financier.

La première concerne la réduction des délais pour la présentation des pièces justificatives dans le cadre de subventions allouées par le Département. Il est proposé de ramener le délai initial de trois ans à deux ans et le délai supplémentaire qui était accordé par le Président ramené de deux ans à un an. Ce qui fait qu'on passerait globalement de cinq ans à trois ans. Effectivement, lorsqu'on est obligé de suivre des financements et des dossiers et de conserver des financements pendant cinq ans alors que les projets ne voient pas le jour, c'est un peu embêtant, donc il vaut mieux raccourcir le délai le plus possible, ce qui ne veut pas dire qu'au bout de trois ans, si rien ne se passe, les subventions qui étaient prévues sont perdues, mais les collectivités où les bénéficiaires devront redéposer un dossier.

La deuxième concerne des garanties d'emprunts avec l'introduction d'une dérogation à la limite maximale de garantie pour les maisons de retraite et les établissements sociaux ou médico-sociaux.

Donc, pour cela, il vous est demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'adopter la modification de l'article 12 du titre 6 « Les subventions accordées par le Département » ;
- d'adopter la mise à jour de la fiche « 5.2 - Les garanties d'emprunts » relative aux domaines d'intervention que le Département apporte en matière de garantie pour les maisons de retraite et établissements et services sociaux ou médico-sociaux lorsque ceux-ci font des prêts conséquents,
- d'acter la mise à jour du Règlement budgétaire et financier.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. La modification concernant la durée de validité des subventions va dans la droite ligne de la rigueur que l'on doit avoir pour assurer le maintien de nos capacités d'intervention. Aujourd'hui, il faut savoir que les subventions supérieures à quatre ans représentent à peu près 3 M€, donc elles constituent pour moi une véritable épée de Damoclès sur nos équilibres budgétaires. Je pense qu'aujourd'hui, on doit demander aux collectivités de la rigueur et, comme ça a été expliqué par notre rapporteur du budget, l'idée est que si au bout des trois ans, le projet n'a pas été réalisé – parce qu'on est conscient que, parfois il y a des financements croisés, il y a tout un tas de choses qui peuvent bloquer –, à ce moment-là on annule la subvention en la reprogrammant. C'est quand même nettement plus simple à gérer et on a une meilleure perspective.

Et puis c'est vrai que l'autre point où là, c'est de la souplesse qui est donnée, c'est-à-dire qu'à titre exceptionnel, on s'autorise à aller jusqu'à 80 % sur des cautions d'emprunt, notamment auprès d'établissements médico-sociaux, EHPAD en particulier, parce qu'il y a des difficultés particulières. Nous avons déjà conduit des opérations de soutien exceptionnel avec une avance en trésorerie, les prix différenciés, l'augmentation – on avait réalisé différentes augmentations de tarifs journaliers, tout ça c'était post-Covid. C'est vrai qu'aujourd'hui, même si globalement nos établissements retrouvent un taux d'occupation qui s'améliore, certains sont toujours en difficulté, même si les premiers retours sur les prix différenciés commencent à se faire sentir. Ce n'est que le début, donc l'impact global ne viendra que dans une ou deux années concrètement, puisqu'on sait que les durées de séjour sont à peu près de 18 mois dans les établissements et que ces tarifs sont appliqués uniquement aux nouveaux entrants. Néanmoins, on commence déjà, dans certains établissements, à voir les bienfaits de ces prix différenciés. Il y a

tout un tas de mesures qui ont été mises en place et, aujourd'hui, on en a les fruits. Ceci dit, sur d'autres établissements, il convient de poursuivre notre accompagnement.

Donc, sur ces deux modifications du règlement financier, avez-vous des remarques particulières ? S'il n'y en a pas, nous le mettons aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Celui-ci est approuvé. Je vous en remercie.

Nous allons arriver sur un cas concret, notamment sur la modification de la garantie d'emprunt au profit des Cités cantaliennes de l'Automne. C'est Jean MAGE qui nous le rapporte.

46. Modification de la garantie d'emprunt au profit de l'Association Les Cités cantaliennes de l'Automne

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Président. L'association « les Cités cantaliennes de l'Automne » créée en 1965, gère douze EHPAD offrant une capacité totale de 815 places et elle emploie plus de 500 salariés. Elle dispose d'une autorisation délivrée par l'ARS ainsi que par le Conseil départemental.

En 2019, afin d'acquiescer les murs de neuf de ses EHPAD, elle a contracté trois emprunts de 18,5 M€. Ces emprunts bénéficient d'une garantie du Département à hauteur de 50 % et de nantissements d'épargne d'un montant de 4,3 M€ qui immobilisent actuellement une trésorerie pourtant nécessaire. Aussi, l'association sollicite le Département afin d'augmenter sa quote-part de garantie.

Il est donc proposé d'augmenter la garantie d'emprunt à hauteur de 80 % au lieu des 50 % initiaux pour lever des nantissements, sous réserve de la mise en place bien évidemment d'une hypothèque de premier rang sur les biens acquis au profit du Département du Cantal. Le montant garanti serait donc porté de 10 M€ à 14,3 M€.

Le projet de délibération qui vous est proposé :

- d'approuver l'augmentation de la garantie d'emprunt à 80 % pour ces trois emprunts qui ont été souscrits auprès du Crédit Agricole, de la Banque postale et du Crédit coopératif,
- d'approuver la convention relative à la modification de la garantie d'emprunt au profit de l'association,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention relative à l'augmentation de la garantie d'emprunt.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Sylvie LACHAIZE.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Je voulais revenir un peu sur les Cités cantaliennes, juste pour dire que le travail de la nouvelle gouvernance, avec les services du Département et ceux de l'ARS, est de plus en plus fréquent, la collaboration est existante et on peut s'en réjouir. L'aide apportée aujourd'hui aux Cités cantaliennes va leur permettre de continuer à avancer, continuer à gérer leurs douze EHPAD et on ne peut que s'en satisfaire.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je crois que ça démontre notre volonté d'accompagner les établissements et c'est important, notre réactivité, notre souplesse dans le cas d'espèce.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est adopté. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant à l'avant-dernier rapport, le 47, un renouvellement de la convention d'apport en compte courant associé avec la SAEM CALEDEN. C'est Céline CHARRIAUD qui nous le rapporte.

47. Renouvellement de la convention d'apport en compte courant associé avec la SAEM CALEDEN

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Président. C'est un sujet qu'on a déjà abordé dans cette Assemblée, puisque le 23 juin 2023, nous avons approuvé la convention initiale d'apport en compte courant à la SAEM CALEDEN pour un montant de 2 M€. Cette convention parvient à son terme. Elle avait pour objectif de soutenir la trésorerie de la société qui avait été contrainte de réaliser des travaux correctifs afin de remédier aux malfaçons constatées sur la toiture. Ces travaux sont aujourd'hui terminés.

La SAEM CALEDEN doit relancer à présent l'activité du centre thermoludique et, étant donné que c'est un équipement structurant pour l'attractivité touristique du territoire, elle a bénéficié de ce soutien du Conseil départemental.

Aujourd'hui, conformément aux dispositions légales et suite à la demande de la SAEM CALEDEN en date du 7 mai 2025, il nous est demandé de renouveler cette convention pour une durée de deux ans pour accompagner la relance de l'activité et consolider la viabilité économique de la structure.

C'est pour cela qu'il vous est demandé :

- d'approuver le renouvellement d'un apport à compte courant associé d'un montant de 1 925 000 € afin d'accompagner la SAEM dans la relance de son activité et la réouverture du centre thermoludique,
- d'approuver les termes de la convention,
- d'autoriser Madame Sylvie LACHAIZE, Vice-présidente, à signer les conventions et tout acte s'y rapportant.

Les dépenses seront imputées au crédit 27 du budget départemental.

Avec un avis très favorable de la Première Commission. Merci, Président.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? C'est un rapport que nous avons déjà vu, c'est un renouvellement d'apport en compte courant. Didier ACHALME.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. Pour vous donner quelques nouvelles de CALEDEN. D'abord, merci de votre solidarité par rapport à CALEDEN, qui a été vraie il y a quelques années, qui nous a aidés à passer ce cap et je n'oublie jamais de le signaler, sans l'actionnaire principal qu'est le Département au capital de la SAEM CALEDEN, nous ne serions pas là, c'est très clair. D'ailleurs, vous le savez, certaines stations thermales ont fermé définitivement, donc l'activité économique n'est pas aussi simple que ça sur une station thermale. On a vu des remous à l'Assemblée et au Sénat et merci à nos Députés qui nous ont soutenus.

Le maintien des remboursements – et ce n'est peut-être pas gagné dans l'avenir parce qu'à chaque fois qu'il y a le PLFSS, on en reparle et, pourtant, les études scientifiques prouvent que les cures thermales ont leur place dans la prise en charge d'un patient. On ne dit pas qu'on révolutionne et qu'on guérit des patients, mais, par contre, c'est certainement quelque chose de peu onéreux dans la carrière d'un patient chronique et qui améliore nettement les conditions de vie.

Encore une fois, mes chers collègues, merci de renouveler cet apport en capital. Bien sûr que nous procéderons à un remboursement progressif au fur et à mesure des rentrées de capitaux sur l'activité de CALEDEN.

Cette année, on n'a pas tout à fait atteint l'objectif des 2 000 curistes, on est à moins de 2 000, mais on n'en est pas loin, ce qui est quand même une belle performance alors que certaines stations sont à moins de 30 % de fréquentation sur les cures thermales. Une cure thermique, c'est pris en charge sur le forfait « cure », sur le forfait médical ; par contre, ce n'est pas pris en charge sur l'hébergement. Quand on dit que des patients qui font des cures thermales font du tourisme, peut-être que certains changent de station pour aller voir ailleurs si c'est mieux, mais l'hébergement, ils le paient à leur compte. Donc qu'ils fassent une cure thermique dans un sens ou dans un autre, la prise en charge est la même pour la Sécurité sociale, pour le budget public, mais c'est l'hébergement qui change et qui est à la charge des patients.

J'entends beaucoup de réflexions « ils font du tourisme, ils en profitent ». Non, ils n'en profitent pas, ils se le paient, c'est un choix.

Donc 2 000 curistes, moi, j'aimerais bien être maire d'une commune – je fais un clin d'œil au Maire de Chaudes-Aigues – j'aimerais bien être Maire d'une station thermique. D'abord, vous savez que vous avez la possibilité d'avoir un casino, donc des recettes en plus et puis, si on met 2 000 curistes qui restent 20 nuits, c'est 40 000 nuitées ! 40 000 nuitées payantes sur la commune et ce n'est pas rien, c'est un outil économique fondamental.

Je me satisfais des relations avec le Maire de Chaudes-Aigues, avec son Conseil municipal, parce qu'on travaille la main dans la main et on a tous intérêt à ce que Chaudes-Aigues représente fortement le département. C'est la seule station thermique dans l'est du Cantal et avec la Présidente de la Communauté de communes de Saint-Flour aussi parce qu'on y est tous sensibles et merci à elle de l'intérêt que ça représente pour le territoire, franchement.

Sur le thermo ludique, j'imagine que c'est ce que vous attendez, on a rouvert il y a quelques semaines, on a eu une très grosse fréquentation en début. C'était les vacances scolaires. J'avais poussé mes équipes à ce qu'on ouvre en vacances scolaires, parce qu'en vacances scolaires, à Chaudes-Aigues, il y a un très fort impact de l'Aubrac, beaucoup de gens reviennent dans leur maison de famille et on a eu une fréquentation très, très importante. On a atteint les seuils maximum les premiers jours. Ça, c'est très intéressant. Évidemment, dans cette période-là, au mois de novembre et au mois de décembre, c'est forcément un petit peu moins important. On attend beaucoup des vacances scolaires qui vont arriver, parce que je suis assez serein là-dessus. Aller se baigner au thermo ludique, en eau chaude naturelle (ce n'est pas de l'eau de ville gazéifiée, c'est de l'eau thermique et elle est bien chauffée en plus, elle est très chaude), ça a de l'intérêt, c'est très sympa.

On a de très bonnes ventes des bons cadeaux pour Noël. On a vraiment une très, très bonne vente. J'avais demandé aux services de CALEDEN de préparer ça sérieusement, parce que je pense que ça comble la perte un peu de chiffre d'affaires qu'on pourrait avoir par une moindre fréquentation, mais là, ça part très, très bien. Et puis, en termes de développement, je souhaiterais qu'on développe une ligne de vêtements CALEDEN : serviette, peignoir, etc.

Ensuite, on va procéder à l'achat de deux appartements dans la résidence du Par, la résidence qui est à l'intérieur de CALEDEN, pour avoir ce vrai concept de resort, c'est-à-dire hôtel, cure thermique, centre thermoludique et hébergement. C'est là-dessus qu'on fait du cash-flow, donc c'est là-dessus qu'on sera à même d'avoir du chiffre d'affaires pour rembourser ce que vous avez voté très gentiment ! Merci à vous et à bientôt à CALEDEN avec vos maillots de bain !

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Ça ressemble à une annonce commerciale, ça. Je croyais qu'on parlait de bons cadeaux, mais bon...

Vincent DESCOEUR voulait prendre la parole. Si d'autres veulent la prendre ?

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Très rapidement, pour remercier Didier ACHALME d'avoir rappelé, si besoin était, le rôle déterminant du Département, depuis la date où l'établissement était condamné à la fermeture et où le Département a fortement investi, de manière unanime à l'époque, pour assurer la réalisation d'un nouvel établissement. Là aussi, le parcours n'a pas été de tout repos, avec des malfaçons, la défaillance d'un actionnaire. Aujourd'hui, on peut se satisfaire, au terme d'un parcours semé d'embûches, que les voyants soient au vert. Tu as évoqué le nombre de curistes. J'avais souvenir, à l'époque où je présidais cette SAEM, qu'en plus du nombre de touristes, il y avait un taux de satisfaction (ce qui doit toujours être le cas) très élevé. Il y a des tentatives régulières, là aussi, c'était le cas cette année, d'imaginer procéder à un déremboursement partiel des cures. Il semblerait que l'offensive ait été repoussée, mais l'affaire n'est encore pas tout à fait derrière nous. Donc c'est une belle illustration, encore une fois, comme l'enseignement universitaire tout à l'heure, de l'exercice d'une compétence dont nous nous sommes emparés, mais qui n'était pas obligatoire ni évidente. Et ça permis de sauver tout un territoire, parce qu'il y avait une très grosse offre hôtelière, restauratrice, qui était suspendue à la poursuite de l'activité thermale. Donc c'est une belle issue, dont on se réjouit. Et on a compris qu'à Noël, il fallait offrir un bain chaud ou un peignoir ! Très bien, merci du conseil !

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette intervention. Marie-Hélène ROQUETTE ?

Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillère départementale du canton de Naucelles

Je voudrais juste me réjouir en effet de toutes les bonnes nouvelles que Didier ACHALME nous a présentées, et féliciter aussi la très bonne coordination qui existe entre CALEDEN et de la Commune et du travail que le Département fait à travers le centre de santé sur Chaudes-Aigues, parce qu'il y a eu vraiment un soutien et une coopération absolument formidables, qui sont à souligner avec grand plaisir.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

C'est vrai que c'est un soulagement pour nous, c'est une satisfaction aussi au vu du démarrage de cette activité aqualudique. Je crois que c'est important, parce que ça redonne un enthousiasme à tout un village. Village important : tu as cité le casino, mais on peut citer le restaurant étoilé, la restauration, l'ensemble des commerces qui ont souffert quand même ces dernières années. Nous, nous avons tenu nos promesses de réouverture. Ça, c'est important. Je voulais me féliciter de la collaboration avec la mairie. Tu l'as dit, mais il ne faut jamais oublier que l'eau, les sources appartiennent à la mairie. Donc on a une obligation de bonne entente sur la gestion de cet établissement. C'est vrai que cet établissement et Chaudes-Aigues, c'est un peu la locomotive économique cantalienne de ce début d'Aubrac et c'est important. C'est un bel exemple de ce que l'on peut faire, de ce que à quoi peut servir le Département sur des projets de ce type. Maintenant, tout ce que nous pouvons souhaiter, c'est que CALEDEN puisse nous rembourser cette avance en compte courant, à partir du moment où l'envol sera stabilisé et où le retour à bonne fortune sera arrivé, mais on a compris aussi qu'il y avait énormément de projets d'investissement, de développement d'immobilier qui est à faire. On sait qu'on a l'hôtel du Ban à moderniser, à remettre au goût du jour. Ces acquisitions en termes d'immobilier qui sont une véritable frappe commerciale ensuite, puisqu'on pourrait vendre, effectivement, un produit global, hébergement/prestations.

En tout cas, c'est une satisfaction, et c'est bien volontiers que je propose de renouveler cette ligne d'apport en compte courant auprès de la SAEM de CALEDEN.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous en arrivons au dernier rapport de cette journée, qui est le vote du budget. On a une petite présentation, parce qu'il y a un certain nombre de chiffres importants, mais nous avons un spécialiste : Jean MAGE, très pédagogue, il va nous permettre d'assimiler l'ensemble de ces données très facilement. Monsieur MAGE, la parole vous est donnée.

48. Budget Primitif 2026

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Président. Vous êtes trop gentil : « spécialiste », c'est un bien grand mot ! Je vais essayer de raccourcir un peu ce rapport et de le présenter grâce à une projection sur les écrans. Ce matin, j'étais un petit peu en retard, mais j'imagine que, dans votre propos introductif, vous avez rappelé le contexte de ce budget, qui nous fait constater que les années se suivent et se ressemblent.

Le budget pour 2026 intervient, comme pour 2025, dans un contexte de redressement des comptes publics de la Nation où les collectivités sont mises à contribution et notamment tous les Départements. Même si les décisions et tous les paramètres ne sont pas connus, on s'attend à avoir des ressources amputées, et ce, malgré une situation nationale où il y a 54 % de nos collectivités départementales qui sont en difficulté budgétaire.

Le Cantal verra son budget réduit à peu près d'une marge établie autour de 4 M€. Les recettes de TVA resteront figées au niveau de 2024 avec une perte cumulée estimée à peu près à 2 M€ depuis 2024. La contribution au déficit de la CNRACL serait augmentée de 3 % par rapport à 2025, ce qui ferait 1,6 M€ de ressources qui seront mobilisées pour cette dépense nouvelle. Et enfin, le prélèvement qui vise le financement du Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales sera maintenu en 2026, avec l'hypothèse que les critères inchangés épargneront le Département du Cantal.

Aussi, la collectivité pourra, encore cette année, présenter un budget volontaire et solide grâce à une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement par la recherche d'efficacité et non par l'abandon de missions. Ainsi, ce nouveau budget n'affiche pas de restriction majeure car les interventions du Département restent indispensables à la vie du territoire, y compris dans des domaines extralégaux ou hors compétence, tels que le sport, la culture, ou encore le tourisme, ou même l'éducation qui concerne le milieu universitaire. Certains Départements ont dû se résigner à ne plus accompagner les Communes. Ce ne sera pas le cas du Cantal encore en 2026, l'ambition reste bien de préserver les équilibres financiers locaux afin de permettre aux collectivités, dans un territoire ultra rural, de moderniser leurs infrastructures pour rester attractives.

Plutôt que des coupes budgétaires, le Département porte l'ambition que l'administration saura se mobiliser pour interroger l'opportunité de chaque dépense et c'est avec responsabilité qu'il se résignera pour trouver des leviers qui permettront de traverser cette nouvelle période de pénurie de ressources afin de maintenir son action sur le territoire.

La proposition de budget pour 2026 retient une hypothèse de recettes de fonctionnement stables, avec toutefois l'impact de la fusion des sections soins et dépendance qui explique une prévision de recettes de fonctionnement de 239 M€ en 2026, pour un montant qui était estimé à 244 M€ en 2025. La proposition de budget pour 2026 retient donc des recettes stables, avec une dynamique de la taxe sur les assurances de 2 M€ qui malheureusement est annulée par une prévision prudente de baisse des recettes des barrages à hauteur de 2 M€. De même, les recettes de DMTO annoncées en progression de 5 % en 2026 sont projetées stables dans ce budget, de manière à ne pas avoir de mauvaise surprise. En effet, il n'est pas question d'adosser des dépenses réelles à des recettes fictives.

La conséquence des décisions gouvernementales fige la dynamique des recettes à zéro. Seule la taxe sur les conventions d'assurance augmente chaque année, sa dynamique longterm mesurée autour de 2 ou 3 % est

plutôt constatée autour de 5 % sur les derniers exercices. Ainsi, les ressources des Départements dépendent des recettes aléatoires des DMTO et des redevances des barrages pour le Cantal.

Les recettes de fonctionnement se caractérisent en cinq groupes : Les recettes globalement figées qui sont l'ensemble des dotations de l'État, notamment avec 135 M€ ; Les recettes dynamiques de la taxe sur les assurances, 46 M€ ; les recettes incertaines des DMTO et des redevances des barrages pour 31 M€ ; Les fonds de la CNSA, 19 M€ et les autres recettes dont les récupérations de ressources dans le cadre des aides sociales, pour 19 M€. Soit un total de 250 M€ de recettes de fonctionnement.

Les DMTO comprennent les droits encaissés par le Département, mais également la péréquation qu'il perçoit au titre de la solidarité entre Départements. Ce fonds de DMTO est estimé à 1,5 milliard pour l'année 2025. Les recettes nationales de DMTO en 2025 sont projetées en hausse de près de 20 % par rapport à 2024, mais le nombre des Départements qui sont éligibles au reversement de ce fonds est également en hausse, du fait de la dégradation généralisée de leur situation financière. Pour autant, pour nous, le produit du fonds de péréquation perçu par le Département serait en légère hausse pour 2026. Le montant net de cette recette est ainsi proposé à 9,6 M€, soit 10,5 M€ de recettes et 900 000 € de dépenses sur la base des projections qui ont été faites. Les encaissements de DMTO ont chuté depuis 2021 pour atteindre un plus bas en 2024. Les recettes 2025 du Département sont en hausse de près de 21 %, conformément à la tendance nationale. Au vu de la fluctuation des transactions, si les projections pour 2026 sont estimées à +5 %, la proposition qu'on a inscrite sur ce budget se veut prudente et stable par rapport à celle de l'exercice 2025, soit 15 M€.

La taxe sur les assurances est la seule décision gouvernementale qui fixe la dynamique des recettes à 0. Et sans cette dynamique, notamment celle de la TVA qui ne bouge pas, ça représente ensemble 56 % des recettes de fonctionnement. Et c'est seulement cette taxe sur les conventions d'assurances qui représente à peu près 16 % du budget, qui augmente chaque année. Sa dynamique a été souvent mesurée autour de 2 ou 3 % et celle qui va être constatée sera de 5 %, mais c'est surtout dû, et je ne sais pas si c'est une bonne nouvelle, à l'augmentation des primes d'assurance. On verra plus loin que, lorsqu'il est question de s'assurer, ça pose aussi des difficultés.

Ainsi, les ressources des Départements sont pendues à ces recettes aléatoires des DMTO et également des redevances des barrages. On voit donc à quel point les recettes de fonctionnement du Département sont fragiles, et nécessitent vraiment de la prudence au niveau des inscriptions pour l'exercice 2026.

Les dépenses de fonctionnement qui vous sont proposées sur ce budget, à hauteur de 218,50 M€ sont stables par rapport au CA anticipé de 2025. En effet, le transfert de l'APA en établissement à l'ARS représente 12 M€, soit -6 M€ en 2025, puisque la mesure a été mise en œuvre uniquement à partir du mois de juillet et à nouveau -6 M€ en 2026. Par ailleurs, la projection des dépenses pour 2025, dans un objectif de mise en conformité aux règles comptables, intègre un montant de 5 M€ de rattachements supplémentaires. Ce montant intervient sur le seul exercice 2025, en dépenses exceptionnelles, puisqu'il s'agit de prendre 12 mois en dépenses. Le Département peut donc afficher un budget instabilité, malgré 11 M€ de besoin de crédits de fonctionnement supplémentaires.

Nous allons maintenant passer à l'évolution des besoins de crédits par pôle.

Pour ce qui est du Pôle Social, la masse salariale est proposée en augmentation en 2026 pour près de 220 agents, et les prestations sociales sont estimées légèrement à la baisse. La projection pour 2026 à 114 M€ intègre une baisse par rapport au CA anticipé de 2025 qui est de 122 M€, donc une baisse de 6 M€ d'APA en établissement, et de 5 M€ de rattachements par rapport à 2025, soit -11 M€ et une augmentation pour des besoins en constante évolution de +3 M€, soit 2 M€ pour l'autonomie et 1 M€ pour l'ASE.

Pour le Pôle Appui territorial, le premier poste de dépenses, c'est la masse salariale, en prévision d'augmentation en 2026 de plus de 1,2 M€. Ce Pôle mobilise 52 % de la masse salariale du Département, soit environ 600 agents, dont les agents des routes et des collèges. Les dépenses affectées aux missions sont projetées à plus de 21 M€,

en augmentation, après une baisse en 2025 estimée à 600 000 €. On peut noter que le budget 2026 du Pôle prévoit l'internalisation de dépenses de viabilisation des collèges et donc un transfert de ses dépenses de la section d'investissement vers la section de fonctionnement. Ça finance aussi l'accueil du Tour de France et ça confirme aussi l'engagement du Département sur le soutien territorial.

Pour le pôle Ressources, la masse salariale affectée s'élève à 7,6 M€, soit 150 agents environ qui œuvrent à la gestion des finances, aux ressources humaines et aux affaires juridiques, notamment. Les dépenses prévues au BP 2026, pour 80 M€, sont en augmentation de 6 M€ par rapport à l'exercice précédent et au Compte Administratif anticipé de 2025. Une hausse de 2 M€ de la masse salariale dont 800 000 € de hausse de cotisations CNRACL pour 2026, au titre de la contribution qui est demandée à toutes les collectivités, pour financer le déficit. La masse salariale n'est évidemment pas la variable d'ajustement des équilibres budgétaires. Pour autant, il faudra analyser chaque recrutement, dans un souci d'efficience et d'amélioration continue des performances.

Une hausse de 2,5 M€ pour les finances, dont 1 M€ pour la contribution du SDIS qui passera de 8,1 M€ à 9,1 M€. 1 M€ au titre des provisions à constituer en doublant quasiment le montant des provisions, du fait du risque d'indus de la CNSA. C'est en lien avec le nouveau calcul de la compensation du Ségur de la santé. 500 000 € aussi de frais financiers qui sont estimés au total à 4,2 M€ pour l'exercice 2026. Et une hausse de 500 000 € pour les assurances, en soulignant les difficultés que rencontrent bon nombre de collectivités à s'assurer. Le renouvellement du marché du Département met en perspective une augmentation qui pourrait être portée de 550 000 € à 1 M€... Une hausse de 1 M€ pour les systèmes d'information (licences et prestations de services), en notant le transfert des dépenses autrefois en investissement vers les dépenses de fonctionnement. S'ajoutent à ces dépenses près de 3 M€ pour le fonctionnement de la ligne aérienne Aurillac-Paris.

Pour ce qui concerne les dépenses consacrées au domaine social, le Département va dédier 126 M€ aux dépenses sociales, ce qui représente 60 % d'un budget qui s'élève à 218,50 M€.

Les recettes d'investissement proposées sont à hauteur de 17 M€. Seules les recettes du FCTVA de dotation d'équipement des collèges et des radars sont des ressources de droit. Les 16,8 M€ de recettes d'investissement sont composées de 33 % de FCTVA, c'est-à-dire du remboursement de la TVA sur les travaux effectués. Les recettes radar et DDEC ne représentent respectivement que 4 et 5 % de ces ressources. Les autres recettes sont liées au projet FEDER, Pacte Cantal, DSID et autres subventions. Ce sont des ressources essentielles pour optimiser les investissements nécessaires aux territoires. Il faut effectivement aller chercher des financements si on veut financer nos investissements. La possibilité de recourir à ces financements oriente le choix des projets dans un objectif de levier pour investir. Ainsi, le Pacte Cantal contribue dans ce budget pour 2026 à hauteur de 18 % des recettes et l'ensemble des fonds dédiés à hauteur de 26 %.

Concernant la dette, les orientations budgétaires pour 2026 ont acté que l'encours de dette sera stabilisé. Le remboursement du capital 2026, établi à 17 M€, sera corrélé à un nouvel emprunt du même montant. Pour autant, le budget pour 2026 intègre une prévision de report de résultat de 15 M€, qui ne pourront être inscrits qu'à la clôture de l'exercice et après le vote du Compte Administratif. Ce montant sera inscrit en emprunt, avant d'être constaté en report au budget supplémentaire. De fait, l'encours de dette est inscrit en augmentation au BP 2026, mais néanmoins envisagé constant avec un emprunt qui ne sera pas réalisé.

Concernant l'équilibre du budget pour 2026, les projections de dépenses et de recettes font apparaître une capacité d'investissement encore de 52 M€. Ces 52 M€ vous ont été largement détaillés dans les rapports précédents, dans la matinée et le début d'après-midi. On peut se réjouir que tous ces investissements détaillés ont fait l'objet d'une belle unanimité de cette assemblée.

Concernant l'épargne, les projections de recettes et de dépenses de fonctionnement établissent une épargne nette à 2,7 M€, dont 1,5 M€ sont expliqués par le transfert de l'APA en établissement à l'ARS, soit une quasi-stabilité par

rapport au BP 2025. La durée de désendettement, conséquence de l'épargne brute, un peu supérieure à celle de 2025, est également plus favorable, puisqu'elle est ramenée à 8,4 années.

La capacité d'investissement qui est dégagée par le budget à hauteur de ces 52 M€ répond aux besoins de l'exercice 2026, dans la mesure où la capacité à porter des investissements se situe plutôt autour de 49 M€. Ce budget permettra, notamment, de consacrer plus de 8 M€ à la modernisation des collèges, près de 2,8 M€ à la réalisation du pôle d'excellence microbiologique, 2,3 M€ à la fin des travaux sur le Campus universitaire et 1 M€ à la construction du CRD de Pleaux. Le Département intervient aussi dans de nombreux domaines, qui visent l'attractivité du territoire à travers la modernisation de ses infrastructures et le budget dédié aux investissements routiers de 21 M€ contribuera aussi à la modernisation du réseau avec près de 8,5 M€. Il permettra d'assurer de grosses réparations de chaussée et opérations de sécurité pour 7,5 M€, mais également des réparations d'ouvrages d'art pour 2,5 M€. Par ailleurs, 1 M€ sera réservé aux acquisitions foncières. Comme il vous l'a été précisé en introduction, les aides aux territoires seront poursuivies, avec des montants de crédits qui sont proposés à hauteur de 5,6 M€. Il y a notamment beaucoup de ces dépenses qui sont inscrites dans les contrats en cours.

Les besoins de ressources pour financer le renouvellement du matériel dont la valeur brute comptable est de 40 M€ s'établissent à 2,6 M€, notamment pour acheter quatre camions, une épareuse, deux fourgons, quatre saleuses et trois lames. Un équipement de réparation ponctuelle des chaussées dit « point à temps automatique » sera renouvelé pour près de 500 000 €. En effet, il s'agit de moderniser la flotte pour optimiser l'entretien des chaussées effectué en interne. À titre d'exemple, c'est près de 800 000 m² d'enduit qui sont réalisés chaque année, grâce aux compétences internes à la collectivité.

Le Département pourra poursuivre la modernisation de ses moyens, au rang desquels le système d'information. 2 M€ seront réservés à la poursuite du développement du très haut débit. 700 000 € seront consacrés à la modernisation des infrastructures des collèges et le renouvellement de serveurs et de pare-feu sera nécessaire pour 1,2 M€.

Cette capacité d'investissement de 52 M€ est indispensable à l'attractivité du territoire et 40 % des dépenses d'investissement proposées à ce budget seront consacrées à la modernisation et l'entretien de quelques 4 000 km de routes et ouvrages routiers, 33 % aux bâtiments, dont 15 % réservés aux collèges, et néanmoins près de 12 % qui seront consacrés aux aides aux territoires.

En conclusion, le Département restera résilient encore en 2026, mais surtout efficace, malgré des recettes de fonctionnement figées. Les dépenses de fonctionnement seront contenues au bénéfice de l'investissement indispensable au développement de notre département ultra rural. Pour autant, ce nouveau budget n'oubliera pas les plus fragiles avec 60 % des dépenses de fonctionnement dédiées, qu'il s'agisse : de la prévention maternelle et infantile ou de la protection des enfants, de l'accompagnement des personnes âgées ou handicapées, ou encore de l'accompagnement des plus fragiles dans l'insertion professionnelle. Mais il permettra aussi de poursuivre le développement du territoire pour le rendre durablement attractif, en modernisant les infrastructures, en accompagnant les collectivités dans leurs investissements stratégiques et en participant ainsi à la dynamique de l'activité économique locale. Bien évidemment aussi, la protection de l'environnement restera un des fils conducteurs des actions à travers la rénovation énergétique des bâtiments et la mise en œuvre d'un plan d'actions ambitieux.

J'en ai fini de cette présentation. Il me reste à vous présenter le projet de délibération qui vous est proposé :

- d'adopter le budget primitif, tant pour le budget principal que pour le budget annexe de la Conférence des financeurs qui s'élève lui à 448 000 €. Il y a une seule section, une section de fonctionnement et on peut remarquer qu'il est en baisse de 6 700 €. La recette équivalente provient de la CNSA.
- Décider des créations et modifications d'autorisations de programme et d'engagement selon les tableaux présentés.

- D'autoriser le Président à effectuer des virements entre chapitre dans la limite de 7,5 % des crédits des sections de fonctionnement et d'investissement à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- De fixer le montant de la contribution du Département au budget du SDIS pour 2026 à 9,1 M€.
- De fixer le montant du reversement de la taxe d'aménagement au CAUE à 225 000 €.
- D'autoriser le versement de la contribution budgétaire annuelle du Conseil départemental au GIP TERANA pour un montant de 160 000 € pour 2026.
- D'approuver la participation de 225 000 € au budget de Cantal Ingénierie & Territoires.
- D'approuver l'avenant à la convention 2025 avec Cantal Destination.
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.
- Donner un avis favorable aux adhésions annuelles 2026 aux différents organismes : l'ANEM, l'ADF, l'AFIGESE, l'Association française Conseil des communes et régions d'Europe et l'Association française des correspondants à la protection des données à caractère personnel.

Il me reste à vous dire que ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission.

Et si vous me le permettez, Monsieur le Président, je ferai un petit commentaire personnel, ça m'évitera d'intervenir après la séance, en vous disant bien évidemment (ça ne vous surprendra pas) que je voterai ce budget, mais je ne le voterai pas parce que je suis membre de la majorité départementale, je ne le voterai pas non plus parce que je suis particulièrement satisfait des retombées qu'il y a sur mon canton, mais je le voterai en conscience, parce que c'est un budget qui est réaliste et raisonnable, qui est ambitieux, qui coche toutes les cases, et moi, je suis pragmatique. C'est pour ça que je le voterai. On s'est engagé, en début de mandat, et on est à peu près à mi-mandat, sur l'attractivité du territoire cantalien et sur la démographie cantalienne... Je pense que toutes les cases sont cochées. Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit, d'autres le diront, je ne vais partir du Rouget jusqu'à Chaudes-Aigues pour dire tout ce qui a été fait et bien fait, mais je suis aussi très content de voir qu'une grosse partie de tous ces crédits sont fléchés en direction de la Ville d'Aurillac et de la Communauté d'agglomération. Je trouve que c'est normal. Il est normal de flécher tous ces investissements, notamment, pour le milieu universitaire. Vincent DESCOEUR y faisait allusion ce matin : c'est 1 700 étudiants. Donc toutes ces décisions, ça a permis à la Ville d'Aurillac de gagner en population. Je souhaite tout simplement que les élus d'Aurillac prennent bien conscience qu'il faut associer le Département à cette réussite, parce que ce n'est pas eux tout seuls qui ont fait venir ces habitants au chef-lieu et à la figure de proue de notre bateau qu'est la Commune d'Aurillac pour le département du Cantal.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci, Monsieur le Rapporteur, pour votre présentation, d'une part, et puis pour votre soutien sur ce budget !

C'est vrai que ce budget illustre la politique qui est adaptée à nos besoins. On a évoqué les différents rapports tout au long de cette journée. Il porte une ambition de modernisation de notre département, une volonté de soutenir les moteurs économiques, même si nous n'avons plus cette compétence, mais lorsqu'on est auprès du pôle d'excellence, on soutient les entreprises ; lorsqu'on soutient l'antenne régionale de l'Agence d'entreprises, on soutient aussi l'économie, mais je crois que c'est notre obligation que d'y être. Et puis, la volonté de poursuivre un aménagement bien sûr durable, mais équilibré sur la globalité du territoire. C'est ce que nous essayons de faire : la présence du Département sur l'ensemble du territoire et le soutien au niveau de l'ensemble des projets.

Ce qu'on fait, j'aurais tendance à dire que c'est ce que n'arrive pas à faire l'État, c'est-à-dire que, pour arriver à conserver des moyens dans des périodes contraintes, il faut parfois prendre des décisions qui ne font pas forcément plaisir, mais il faut les prendre. Il faut savoir arbitrer, pour arriver à maîtriser ces dépenses. Alors, nous, on n'a pas capacité à s'endetter pour le fonctionnement, mais lorsqu'on voit ce que nous fait l'État, on voit bien que ce n'est pas la solution qu'il convient d'emprunter si l'on souhaite accompagner le département du Cantal vers l'avenir.

Alors, lorsqu'on a une période où nous sommes contraints sur nos ressources, c'est un travail au quotidien qu'il faut faire. Et je voudrais saluer le travail de l'ensemble des directions du Conseil départemental, associer l'ensemble de leurs agents, associer la direction des finances aussi, à l'élaboration de ce budget. Souligner le travail important qui a été fait par Philippe GRECH sur l'établissement de ce budget. Associer les élus aussi. Tout à l'heure, on parlait du volet social : la dépense sociale, essentiellement en fonctionnement, c'est plus de 60 % de notre budget. On le fait bien évidemment avec volonté, avec enthousiasme, mais avec aussi la responsabilité de se cantonner au juste droit. On ne se résigne pas à ce que le Cantal perde des habitants. On ne se résigne pas, et on ne se résignera jamais, parce que certains territoires souffrent plus que d'autres. C'est ce que l'on essaie de faire à travers nos Contrats de développement, notamment, déjà en étant présents à travers de nos services, que ce soient les services routiers, que ce soient les MDA, que ce soit le maintien des collèges dans les secteurs les plus ruraux. Je crois que c'est une des responsabilités que nous avons. Le soutien aux projets portés par les collectivités, pour pouvoir assurer notre présence sur l'ensemble du territoire, bien évidemment, il faut s'astreindre à quelques critères en matière de gestion.

Sur la construction de ce budget, je ne vais pas revenir sur les grandes notions qui ont prévalu. Bien évidemment, c'est de la rigueur sur le fonctionnement, c'est aussi concentrer nos efforts sur les projets qui sont cofinancés, de manière à avoir des attitudes en termes d'investissement, parce que Dieu sait que nous avons besoin d'infrastructures, que ce soit sur nos bâtiments quels qu'ils soient, lorsque l'on intervient sur le Pôle d'excellence, sur l'Université, sur l'aéroport également, en lien avec Aurillac Agglomération. Tout ça, ce sont des investissements qui sont essentiels et indispensables. Le tout étant de maîtriser notre dette, chose que nous avons réussi à faire, après une période de désendettement. Aujourd'hui, comme je le disais en introduction, on est plus sur une stabilité de celle-ci, parce qu'on a besoin de ces infrastructures. Ça soutient aussi l'économie locale et nos entreprises. C'est important, c'est un savant équilibre. On se réservera le droit de pouvoir se désendetter, si jamais nous avons des bonnes nouvelles, puisque, en termes de recettes, on est parti sur du prudentiel, pour s'assurer une bonne gestion. On ne doit pas se placer dans l'illusion, mais véritablement se placer sur le réaliste et le réalisable. Ceci dit, on peut imaginer une conjoncture plus favorable, et dans ce cas-là, on se posera la question sur la volonté que nous aurons à utiliser ces marges de manœuvre supplémentaires.

En tout état de cause, même si la situation est difficile, je crois qu'on peut se satisfaire de ne pas être dans ces 70 Départements qui seront en difficulté en 2026. Je crois que ça aurait pu relever de l'impossible, en l'imaginant avant, on y arrive et ça, c'est important. On doit imaginer poursuivre, pour les Cantaliens. Ça, c'est notre rôle d'élus. On doit initier aussi un certain dynamisme, et surtout une certaine posture vis-à-vis des Cantaliens, pour ouvrir un chemin sur l'avenir, et ça, on doit le faire collectivement.

Si certains veulent prendre la parole sur ce rapport, j'enregistre les noms. Céline CHARRIAUD, à qui je donne la parole et j'enregistre les suivants, Christophe VIDAL, Marie-Hélène ROQUETTE, Dominique BEAUDREY.

Céline CHARRIAUD, vous pouvez prendre la parole.

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Président. Tout d'abord, je tiens à saluer la présentation effectuée par Jean MAGE, pour ta concision, ta précision, ta clarté, aidé par le travail des services sur la présentation, qui était, je pense, de grande qualité également. Donc merci.

Président, vous l'avez souligné, ce budget 2026, on le construit dans un contexte plutôt tendu, difficile. Cela fait plusieurs années, et cet exercice 2026 ne va pas en être exempt, que nous devons prolonger des efforts de gestion et de rationalisation à tous les niveaux, qui supposent de la rigueur pour les services, beaucoup d'agilité, beaucoup de coopération, de plus en plus déployée avec des partenaires, notamment pour mener des projets qui peuvent bénéficier de co-financements. Le fruit de ces efforts de gestion et de rationalisation est avalé, anéanti par des

dépenses nouvelles contraintes, comme l'a très bien expliqué Jean dans sa présentation. J'en citerai juste quelques-unes. L'augmentation de 1,1 % du RSA sans compensation de l'État, l'augmentation de la CNRACL, les primes d'assurance qui explosent, ... On aimerait pouvoir dire aux Cantaliens que tous ces efforts qui sont faits le sont pour pouvoir proposer soit des actions nouvelles ou du développement d'actions en cours, sauf que la réalité de ce qu'on vit, c'est que ce n'est pas le cas, tout ça, c'est pour faire face à des dépenses contraintes.

On pourrait être un petit peu découragé de cette situation, mais ce n'est pas ce que vous nous proposez. Ce que vous nous proposez, c'est de poursuivre ces efforts et c'est de dire : grâce à ces efforts, certes, on est limité à pouvoir proposer des nouvelles actions ou à développer plus fortement des actions qu'on souhaiterait, mais en fait, ça nous permet de maintenir un niveau de service, de maintenir la totalité de nos actions dans la totalité de nos politiques publiques, aujourd'hui, y compris celles facultatives notamment par exemple les bourses. Et pour les Cantaliens, je pense qu'il faut avoir conscience aussi de la qualité de notre réseau routier qui nous est envié à l'extérieur. Et tout ça, c'est parce que le Département y met des moyens aussi conséquents, dont il faut qu'on ait bien conscience et il nous est proposé de maintenir ces politiques et ces qualités de service. On peut se satisfaire de ne pas être dans les 70 Départements qui vont être en difficulté en 2026. Donc ce sont quand même, je pense, des motifs de satisfaction qu'il faut qu'on souligne et dont on soit fiers. Et dire aux Cantaliens que, même s'il n'y a pas de nouvelles actions ou d'actions peut-être plus rapides ou aussi rapides qu'on le souhaiterait, ce qui est proposé dans ce budget 2026, c'est déjà quelque chose qui est vraiment le fruit d'un travail très important et c'est pour ça que nous voterons ce budget.

Et j'en profite pour remercier les services qui se consacrent à l'action départementale. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour votre soutien. J'en profite pour rebondir sur les conventions d'assurances, parce qu'effectivement, s'il y a une explosion de nos coûts d'assurances, en plus ils sont sélectifs, puisque, sur l'immobilier, on est capable de nous dire « on double le coût de l'assurance, mais on n'assure pas la globalité de votre parc immobilier ». Aujourd'hui, ça devient le cas général et des questions vont se poser sur ces conventions d'assurances, à terme.

En tout cas, merci de votre intervention. Merci de votre soutien. Ensuite, Christophe VIDAL.

M. Christophe VIDAL, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 2

Monsieur le Président, je voudrais revenir sur deux idées très simples qui résument à mes yeux la force du budget et du travail que nous menons avec nos collègues et les services.

La première, c'est la transversalité. Nous avons souvent l'habitude de raisonner par délégations (agriculture, environnement, social), mais ce budget montre exactement l'inverse. Aucune politique publique ne fonctionne seule. Je le vois dans ma délégation : beaucoup d'actions agricoles figurent dans le budget environnemental, parce que l'élevage, l'eau, les haies, les milieux naturels vont ensemble. Les plans pastoraux relèvent de l'environnement dans les documents budgétaires, mais ce sont des outils essentiels sur nos exploitations, nos troupeaux, nos paysages. Rappelons que 2026 sera l'année internationale du pastoralisme. Ce que je vous dis dans ma délégation s'applique pour tous les autres budgets. On peut rassembler les routes avec l'attractivité, la santé avec l'attractivité, les collègues avec le numérique... Nous avançons parce que nous créons des synergies. Cette transversalité, c'est la seule façon de défendre efficacement nos territoires ruraux.

La deuxième que je partagerai avec vous, c'est l'investissement. Dans la situation nationale, ce n'est pas un mot anodin. Le budget prévoit une capacité d'investissement de près de 52 M€. C'est considérable pour un Département comme le nôtre. Quand nous investissons, ce sont les entreprises locales qui travaillent ; ce sont les emplois qui se maintiennent ; ce sont les Communes qui avancent. L'économie rurale a besoin de ce souffle-là, et

notre budget le lui apporte. En continuant d'investir, c'est la meilleure manière de défendre notre ruralité et de soutenir ceux qui y vivent et qui y travaillent.

J'aurai un souhait, c'est que nous puissions continuer à participer au maintien d'une activité et des services au plus près de chaque Cantalien. Voilà ma conclusion.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour votre intervention. C'est vrai qu'on a essayé, tout au long de la journée... Bien évidemment, on a des présentations qui sont administratives, mais on les a reliées systématiquement, lorsqu'on parle de pastoralisme. Le pastoralisme, effectivement, dans le département du Cantal, c'est important, c'est essentiel. C'est à la fois du paysage, c'est du tourisme, c'est de l'environnement et c'est surtout aussi de l'agriculture. Donc, il y a les imputations budgétaires et puis il y a le sens de l'action. Il est important de tout rassembler. On l'a vu aussi sur le tourisme et le sport, avec des crédits Sport qui étaient affectés à l'itinérance, à la randonnée, quelle qu'elle soit, et qui sont en fait des supports d'activités touristiques importants. Je crois que, pour une lecture de notre politique publique, c'est important, effectivement, d'arriver à avoir cette vision transversale sur l'ensemble de nos secteurs d'activité. En tout cas, merci pour votre soutien et pour la lecture que vous avez du budget.

J'ai ensuite d'inscrites Marie-Hélène ROQUETTE, puis Dominique BEAUDREY, Marie-Hélène CHASTRE.

Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillère départementale du canton de Naucelles

Monsieur le Président, chers collègues, je tenais simplement à rappeler que, malgré le contexte budgétaire tendu qu'on a bien commenté aujourd'hui, le Département reste pleinement engagé pour le quotidien sur son territoire, en particulier pour garantir l'accès aux soins dans le Cantal. C'est un combat quotidien et nous le menons sans relâche avec le travail des agents des services que je remercie beaucoup.

Depuis 2022, nous sommes membre du GIP « Ma Région, Ma Santé ». Grâce à cet outil, trois centres sont aujourd'hui en activité ou en déploiement, pas tous à la même maturité, pas tous avec les mêmes résultats, mais ils ont un point commun important : sans l'action publique, ils n'existeraient pas et les Cantaliens seraient encore plus seuls face à la désertification médicale. Avec la Région, nous couvrons les déficits éventuels des centres, les montants restants maîtrisés : 15 000 € sur l'exercice 2023, un équilibre en 2024 et un déficit envisagé de 12 000 € pour 2025. Nous finançons également les locaux, à hauteur d'environ 20 000 € pour 2025 et nous travaillons main dans la main, de manière fidèle et intelligente, avec les Communes et les Intercommunalités, pour harmoniser ce soutien, afin la mise à disposition soit gratuite partout. Tant qu'il faudra soutenir des structures pour que chaque habitant puisse accéder à un médecin, le Département reste au rendez-vous et au nom des Cantaliens, je vous remercie.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette intervention et pour votre soutien. Dominique BEAUDREY ?

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Je voudrais souligner que le Département affirme une priorité forte : la solidarité. La part du budget importante, 60 % aux dépenses sociales, prouve cette volonté. Malgré les contraintes financières, le Département a aussi fait le choix de maintenir un niveau d'investissement important, condition essentielle pour l'attractivité, la sécurité et le développement du territoire, tout en s'inscrivant dans une trajectoire de gestion prudente.

Je voudrais remercier vivement les services du Département qui travaillent au quotidien pour maintenir les missions essentielles auprès des Cantaliens et voterai bien entendu ce budget 2026.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette intervention. Marie-Hélène CHASTRE ? D'autres interventions ? Pierre MATHONIER...

Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, 54 Départements sont en difficulté financière. Quand de très nombreux d'entre eux ont renoncé à accompagner leurs Communes, le Cantal fait l'inverse. Nous avons décidé, grâce à une gestion rigoureuse, le maintien des aides et nous réservons ainsi 5,6 M€ aux Communes pour 2026, afin que les investissements puissent se poursuivre. À noter que c'est également important pour nos entreprises. Le Département, ne l'oublions pas, est chef de file en matière sociale et médicosociale. Malgré le contexte budgétaire que nous connaissons, je me réjouis de l'accompagnement auprès de nos personnes âgées, handicapées, des enfants, des familles, des personnes loin de l'emploi. Nous avons pu garder certains financements optionnels, et dans le domaine du médicosocial, il est quand même difficile de parler d'option. Alors, merci.

Tout cela mérite d'être dit clairement. Dans notre pays, où l'on demande aux territoires ruraux de faire toujours plus avec moins, le Cantal reste auprès des collectivités, des entreprises, des personnes fragiles. Ces choix n'allaient pas de soi, nos recettes sont figées, nos charges augmentent et l'État nous impose des dépenses nouvelles sans compensation. Oui, nous poursuivrons nos investissements pour les routes communales, les bâtiments publics, équipements essentiels. Alors, merci pour tout ça, pour tous les Cantaliens.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Je ferai une réponse globale. Sylvie LACHAIZE, Pierre MATHONIER, Gilles COMBELLE, Didier ACHALME.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Monsieur le Président, chers collègues, mon propos sera plus axé sur les 60 % de notre budget et je ne cesserai de le répéter, le social n'est pas une dépense, mais un investissement, et cet investissement commence par un bon maillage de nos EHPAD et de nos établissements médicosociaux. Sans eux, pas de réponse digne aux besoins de nos aînés et des personnes en situation de handicap. Ce réseau, présent partout sur notre territoire, garantit l'accueil, l'accompagnement et la continuité de vie dans la dignité. Ces structures ne sont pas seulement un soutien humain, elles sont aussi un levier économique. Elles créent des emplois qui ne se délocalisent pas, elles font vivre nos Communes, elles soutiennent nos entreprises locales. Chaque euro investi circule dans nos commerces, nos services, nos familles. C'est une économie concrète qui renforce la cohésion, et évite des coûts plus lourds pour demain.

Je rappellerai aussi le maintien du taux directeur que nous allons voter : 2 % pour le secteur des personnes handicapées et 3 % pour le secteur des personnes âgées. Ce choix exprime notre volonté de stabilité et de responsabilité. Et notre responsabilité est double : protéger la dignité des personnes et gérer avec rigueur l'argent public. Ce budget nous permet de tenir, encore cette année, ces deux exigences.

Ce que d'aucuns appellent une charge est en réalité une force : le social, ce sont nos EHPAD, nos ESMS, nos SAAD et les salariés qui les font vivre. Une main tendue, un moteur économique, une garantie de stabilité pour l'avenir. Dans ces temps difficiles, il ne faut pas perdre de vue l'essentiel : la solidarité. C'est elle qui nous unit, qui nous protège et qui donne tout son sens à nos choix budgétaires, et je veux le dire clairement, chaque euro investi dans le social est un euro qui construit l'avenir.

Monsieur le Président, chers collègues, je voterai évidemment ce budget.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ce soutien. Pierre MATHONIER ?

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Mes chers collègues, on est tous face à des réalités complexes pour monter nos budgets (Départements, Intercommunalités, Communes), avec un État qui aujourd'hui a du mal lui-même à voter un budget et avec des perspectives qui sont nécessairement des contributions multiples et diverses qui vont nous être demandées pour réduire le poids de la dette de notre État national.

Les perspectives, bien évidemment, ne sont pas très réjouissantes pour l'avenir et les incertitudes dans lesquelles ce budget est établi, on est tous conscients que cette incertitude peut être plus ou moins délétère sur le budget futur et la réalité des comptes administratifs de l'année 2026. Pour autant, l'exercice doit être fait, et quand nous avons évoqué le débat des orientations budgétaires, on avait évoqué un certain nombre d'éléments qui nous amèneraient à nous interroger sur les orientations budgétaires telles qu'elles étaient définies. Bien évidemment, le contexte est difficile, et j'avoue que, plus on avance dans l'établissement, dans nos Collectivités, de nos PPI, de nos projets d'investissement, mais aussi sur le budget du Département du Cantal, c'est un choix très difficile que nous aurons à faire certainement, avec des mesures qui, en 2026, risquent d'être très douloureuses dans les choix que ça entraînera.

Contrairement à ce qui peut être sous-entendu, nous ne sommes pas les urbains contre les ruraux. On est tous bien conscients que le Département du Cantal, c'est une entité et que les uns ne dépendent pas des autres. Par contre, les uns, c'est consubstantiel, dépendent aussi des autres. Jean MAGE, quand vous évoquiez la nécessaire solidarité... Pour mémoire, l'activité économique sur Aurillac Agglo, c'est 40 % de l'activité économique du département du Cantal, donc ce n'est pas 100 %. Et quand nous portons des dépenses, c'est normal, vu que c'est une des compétences optionnelles du Département, mais ce ne serait pas normal que ce soit uniquement Aurillac Agglo qui porte les dépenses de la ligne aérienne, par exemple, parce que ça bénéficie à tout le tissu économique du Cantal. Quand on parle de l'enseignement supérieur, bien évidemment, c'est une compétence optionnelle, même si la compétence directe, c'est la Région, les 1 600 étudiants, ce ne sont pas uniquement des étudiants relevant de l'UCA : il y a d'autres activités qui sont au lycée Georges-Pompidou ou Jean-Monnet, donc il y a 600 étudiants dans l'enseignement supérieur. Donc il ne faut pas avoir un prisme trop réducteur par rapport à l'activité et au poids relatif de chaque collectivité sur le développement économique.

Nous avons évoqué la raison pour laquelle nous ne voterons pas ce budget, lors du débat d'orientations budgétaires, en disant que ce n'est pas normal d'avoir été amenés à supprimer un collège de 500 collégiens sur le territoire certes de l'Agglo, mais j'aurais été aussi révolté si ça avait été sur Saint-Flour ou sur un autre territoire. Un gros collège comme ça, de le supprimer par incapacité de supporter les dépenses bâtimementaires qui étaient d'ores et déjà inscrites dans la vie de ce collège. Nous avons déjà évoqué ce sujet au DOB, je ne serai pas plus long, mais tous ces arguments font qu'aujourd'hui, nous aurions fait des choix d'investissements différents. Certes, j'ai vu qu'il y avait 8 M€ sur les dépenses de collège. Pourquoi ne pas les flécher sur le contournement ou des routes, des projets qui aujourd'hui pourraient bénéficier à ce collège et nous permettraient d'assurer l'équité des citoyens, y compris des collégiens qui sont sur Aurillac. Voilà ce que je souhaitais dire sur ce budget, donc pas de surprise, mais nous ne voterons pas ce budget.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Je vais peut-être prendre un moment, là, pour faire une réponse globale à tout ce qui s'est dit sur le contenu de ce budget. C'est vrai que l'effort qui est fait, notamment sur des compétences optionnelles. Je peux revenir sur la santé, ce qui a été évoqué par Marie-Hélène ROQUETTE, tout notre investissement sur la santé, les centres de santé n'est pas de notre compétence. Ceci dit, ça nous semble indispensable d'y être. On le fait bien évidemment

j'allais dire seuls : on n'est jamais seuls, on le fait conjointement dans le département avec l'Ordre des Médecins ; on le fait également avec la Région, à travers les centres de santé, mais également avec les communes, voire les intercommunalités aussi, mais c'est une dépense que l'on met bien volontiers. Sur l'enseignement supérieur, nous réalisons la quasi-totalité des investissements sur Aurillac et sur le secteur aurillacois, parce que ça nous semble important de le faire ici et c'est important de le reconnaître aussi.

Sur le soutien aux communes, c'est un effort qui est fait. C'est vrai qu'aujourd'hui, nous avons besoin d'investissement, nous l'avons dit, que ce soit pour les collèges, que ce soit pour l'enseignement supérieur, pour nos investissements propres, voire pour les investissements que nous aurons à porter sur le développement de l'aéroport. Ceci dit, il nous semble important, pour assurer un développement harmonieux du territoire, de continuer à soutenir les communes, notamment à travers nos dispositifs, que ce soit le FCS, que ce soient les contrats de développement. C'est une politique volontariste envers les territoires.

Sur le social, ça a été dit, c'est 60 % qui sont mis. C'est une volonté aussi d'être aux côtés des plus fragiles sur le territoire. On embrasse la globalité des Cantaliens, ou des familles cantaliennes, parce que tout le monde a quelqu'un dans son entourage qui bénéficie des services du Conseil départemental en la matière, et c'est important de l'avoir. C'est de l'économie aussi pour le territoire.

Pour ce qui est des incertitudes, oui, il y a des incertitudes. Ce n'est pas forcément facile, on n'a pas de boule de cristal. On essaie d'être le plus juste possible, d'être le plus sérieux dans l'élaboration de ce projet. Comme je le disais, il faut veiller à ce que l'euro investi aille au bon endroit, et qu'il soit le plus efficient. C'est vrai qu'il y a certaines règles qui sont mises en place sur l'intérêt des investissements, l'intérêt des dépenses, en fonction de co-financements, en fonction d'autre chose. Ceci dit, la bonne gestion, aussi, comme je l'ai dit, c'est être capable de dire non. Ça ne fait jamais plaisir, mais il faut être capable de dire non.

Par contre, ce qui me semble important aussi, mais je crois que je l'avais déjà souligné l'année dernière, c'est aussi la cohérence, et c'est vrai que, pardonnez-moi, Monsieur MATHONIER, mais votre intervention, votre choix de ne pas voter le budget est votre choix propre, et ça je le respecte. Ceci dit, l'argument annoncé et surtout la méthode pour y arriver, me semble pour le moins particulière, puisque vous avez voté, avec votre groupe, l'ensemble des projets et des dépenses budgétaires qui vous sont proposées aujourd'hui... Vous votez l'ensemble des projets, et le budget n'est qu'un agrégat de l'ensemble de ces dossiers... Donc j'ai du mal à comprendre, effectivement, le fait de voter les dossiers et de ne pas voter le budget. Ceci dit, je vous laisse à votre démonstration à ce niveau-là, mais vous avouerez que, dans une période où, des fois, les Cantaliens, mais de manière générale les citoyens ont du mal à se repérer dans les décisions politiques, ou dans les évolutions de ces dernières semaines au niveau national, vous n'êtes pas là pour leur éclaircir le débat sur la logique que vous avez employée toute la journée, où vous avez tout voté, pour arriver à la fin en disant « finalement, je ne vote pas », sur un dossier qui n'était pas présenté. Ceci dit, c'est votre choix, je le respecte, je l'entérine.

Pour la suite, c'est Gilles COMBELLE qui a demandé la parole, et ensuite Didier ACHALME, Florian MORELLE, Gilles CHABRIER...

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. À ce moment de notre discussion, comment ne pas être trop redondant par rapport aux interventions des uns et des autres ? Il n'empêche qu'il me paraît important de pouvoir exprimer quelques sentiments par rapport à ce budget qui est proposé au vote, en tout cas que je voterai. Un budget qui a été établi avec beaucoup de rigueur et d'efforts de la part des élus, bien évidemment, et des services. Budget, nous l'avons souligné les uns et les autres, qu'il a été difficile de construire, parce qu'on n'est pas aidés par les services de l'État : il ne nous a pas été d'un grand secours dans élaboration de notre budget, à travers, notamment, toutes les charges. Excusez-moi, je suis un peu redondant, mais il n'empêche que c'est une réalité : toutes les charges

anciennes et nouvelles qui nous sont imposées sans compensation, la plupart du temps. Ce sont (nous l'avons vu), les revalorisations successives comme le Ségur, l'évolution du point d'indice, l'élargissement des bénéficiaires. Ça représente pour notre Département, plus de 1,3 M€ dans le médicosocial, auxquels s'ajoutent 2 M€ de revalorisation statutaire depuis 2022... Ce ne sont que quelques exemples. La contribution à la CNRACL, on l'a dit, aujourd'hui encore 800 000 €, et ça va être 2,4 M€ sur les trois ans, alors que, sur ce régime participe/contribue à diminuer le déficit d'autres régimes de retraite. C'est purement aberrant, voire scandaleux.

Néanmoins, malgré toutes ces contraintes, nous n'avons abandonné aucune de nos missions. Que ce soit (nous l'avons vu aujourd'hui) dans les domaines du sport, du tourisme, de l'économie, de l'éducation, l'enseignement supérieur, la culture, la santé, nous sommes toujours présents. Que ce soit pour le soutien à nos territoires, à nos communes, à nos intercommunalités, à nos associations, la protection de l'enfance, l'autonomie, l'accompagnement du handicap, nous sommes toujours présents. Que ce soit dans les domaines de la transition climatique, au niveau de l'environnement, de la rénovation de l'habitat, nous sommes toujours présents, Monsieur le Président, avec beaucoup de rigueur et toujours dans un souci d'être en soutien de nos habitants et concitoyens.

Je souscris donc totalement aux propos conclusifs de Jean MAGE qui nous a fait (et je l'en remercie) une présentation qui, à 17h50 ou 17h45, nous a quand même tenus éveillés, et a été très intéressante. Je voterai donc sans aucune réserve ce budget, Monsieur le Président.

Je remercierai, comme l'ont fait mes collègues, les agents du Département, parce que si notre collectivité fonctionne, il faut bien qu'il y ait des orientations politiques qui sont données par les élus, mais pour mettre en œuvre la politique décidée par les élus, il faut qu'il y ait des agents. Des agents qui sont plus en retrait du terrain, ceux qui sont dans l'administration, les ressources humaines, les finances, mais ceux qui sont aussi en contact direct avec le terrain et avec nos concitoyens. Donc merci à eux pour leur professionnalisme et l'investissement qu'ils donnent, pour la satisfaction de nos concitoyens.

Je vous remercie également, chers collègues, de renouveler le soutien au CAUE dont je suis le Président – ce n'est pas voté encore, pardon, mais dans les premières expressions de mes collègues, j'ai quand même relevé qu'un certain nombre allaient voter ce budget. En tout cas, merci, Monsieur le Président, de proposer la poursuite du soutien à notre association, qui travaille de concert avec les services du Département, que ce soit avec Cantal Ingénierie et Territoires, que ce soit sur un certain nombre d'animations – on a parlé de Villes et villages fleuris, que ce soit pour du conseil au niveau de la rénovation de l'habitat et tout ce qui est généré par les économies d'énergie, que ce soit pour conseil auprès de nos communes et de nos habitants, sur l'ensemble du département et tout cela gratuitement.

Je conclurai en disant que, à l'endroit où l'État renonce, quelque part, à être auprès de nos territoires et de notre département, le Conseil départemental et ses élus assument. Je voterai donc, je le répète, sans aucune réserve ce budget. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci, Gilles COMBELLE, pour votre intervention, et pour votre soutien affirmé. Didier ACHALME, et ensuite Florian MORELLE, Gilles CHABRIER, Philippe FABRE. Ai-je oublié quelqu'un sur les inscrits ? Jamel BELAIDI, Vincent DESCOEUR, Jean-Yves BONY. Didier ACHALME ?

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. Allez, je vais vous réveiller : est-ce que vous connaissez deux chiffres sur les routes fondamentaux, combien on a de kilomètres ? 4 000 ! Et combien on refait d'enrobé par an ? 80 ha, 800 000 m² d'enrobé qui sont refaits par an. Ces deux chiffres pour vous donner une idée de l'importance des routes dans le département. Quand on parlait tout à l'heure d'équité, je ne sais pas si c'est de l'équité, en tout cas, je pense que

c'est de l'égalité à l'accès, et c'est fondamental dans nos territoires, parce que si on n'a pas de route pour aller, je pense qu'il y a des gens qui ne viendront pas s'installer. Et s'ils ne viennent pas s'installer, évidemment, on sait tous derrière les conséquences, c'est-à-dire un dépeuplement de nos campagnes. Il faut des chemins pour y aller, il faut des routes en bon état. Et quand on entend, à des terrasses de café, des touristes dire qu'ils sont stupéfaits de l'état des routes dans le Cantal, on est content, quand on est le vice-président en charge des routes ! Je l'ai entendu à Chaudes-Aigues, à la terrasse d'un café, et ça m'a fait vraiment plaisir.

40 % de nos dépenses sont fléchées sur les routes. C'est important. C'est presque 300 agents qui travaillent en permanence. Il y a de la viabilité hivernale. Et quand on ne fait pas de viabilité hivernale, on est capable de s'adapter et de mettre sur d'autres travaux nos agents. Tout cela est fait au bénéfice des Cantaliens et ça permet d'avoir un meilleur accès et une meilleure disponibilité de nos territoires.

Bien entendu, je voterai ce budget – ce n'est pas le rôle d'un premier Vice-Président de ne pas voter le budget, bien entendu, mais je le voterai avec conviction. Merci à tous.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci, vous me rassurez, Monsieur le Vice-président. Florian MORELLE a cédé sa place pour le moment, donc Gilles CHABRIER.

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

À mon tour, je ne vais pas redire la situation nationale, les transferts de compétences, on est tous au courant de la situation. La difficulté est bien sûr d'avoir une politique générale sans avoir de situation nationale très stable. Quoi qu'il en soit, notre fonctionnement nous permet d'avoir une vision sur le département vraiment intéressante. Christophe, tout à l'heure, parlait de transversalité. Je pense que c'est la nouvelle organisation qui veut ce travail de transversalité. On le voit sur différents niveaux. Le choix qui est porté de la politique liée à nos obligations, elle est bien portée, et là-dessus, il n'y a aucun problème. Elle va même, des fois au-delà, et je pense, notamment, aux collègues, où on va un peu plus loin que ce qui nous est proposé. Mais au-delà de cela, on s'approche des compétences non obligatoires, on parle du sport, on parle du tourisme, il y a des politiques qui indirectement touchent à l'économie, et je pense, notamment, à la transition énergétique, avec la proximité de toucher aussi au cœur même les habitants du département. Donc on s'aperçoit qu'on est présents, avec financement ou sans financement. Quand je dis « sans financement », c'est de l'accompagnement de l'ingénierie, de l'accompagnement intellectuel, de manière à pouvoir accorder à nos territoires des possibilités pour faire des choix d'investissement, et ça, c'est plutôt intéressant. Je suis rassuré de notre politique qui apporte une mission sur toutes les strates de nos différents acteurs, que ça soit au niveau des habitants, au niveau des Communes, des Communautés de communes, au sein du Département, on est acteur du territoire, et ça, c'est plutôt intéressant. Donc moi, j'accorderai, bien sûr, tout mon soutien.

Pierre, tout à l'heure, nous disait que sans surprise, il ne votait pas le budget. Pour moi, c'est une surprise de ne pas voter ce budget, parce que (je reprendrai les propos du Président) tout le groupe aujourd'hui a voté tous les différents investissements, et même tout au long de l'année, il y a eu peu de désaccords. C'est dommage, et, pour moi, c'est une surprise de ne pas voter ce budget.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour votre intervention. Jamel BELAIDI. Ensuite, Florian MORELLE, Philippe FABRE, Vincent DESCOEUR, Jean-Yves BONY.

M. Jamel BELAIDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1

Merci, Monsieur le Président. Ce budget est un acte politique très fort. Il affirme le rôle essentiel du Département comme garant des solidarités humaines et territoriales, dans un contexte très contraint. Il fait le choix également de l'investissement utile, du soutien aux communes et de la protection des plus fragiles. Il traduit également un engagement clair pour la sécurisation et l'entretien des routes départementales, essentielles à la vie quotidienne et à l'attractivité de nos territoires, comme l'a si bien souligné Monsieur le Vice-président en charge des routes. C'est un budget de responsabilité et d'engagement, fidèle aux valeurs que nous portons, et c'est pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, que je voterai d'un grand oui le budget. Je vous remercie.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour votre soutien. Florian MORELLE, Philippe FABRE, ensuite.

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Merci, Président. Beaucoup de choses ont été dites et bien dites, je vais continuer dans cette direction. J'ai pu présenter un rapport aujourd'hui sur le fonctionnement autour de la jeunesse et plus précisément sur la politique de l'enseignement supérieur que nous menons en optionnel. Rappeler justement qu'on est encore là cette année, au rendez-vous, sur l'optionnel, en fonctionnement, mais également en investissement. Dans cette politique d'investissements lourds en termes de bâtiments, notamment on a sur Aurillac l'aménagement et la réhabilitation du Pôle universitaire. C'est également le gros travail qui est mené avec encore une enveloppe de 4 M€ autour de ce CROUS qui servira à l'ensemble des étudiants du bassin aurillacois. C'est également, le fait de porter le bâtiment au niveau de la microbio, du PM2I. Là aussi, on nous retrouve, dans un contexte de budget très contraint. Également, j'ai eu l'occasion de prendre la parole plusieurs fois aujourd'hui pour rappeler et appuyer sur nos politiques de la jeunesse, de la culture, où on est au rendez-vous. On est là pour répondre aux besoins de l'ensemble des Cantaliennes et des Cantaliens. C'est le fruit d'une gestion rigoureuse, qui nous permet de continuer à développer toutes ces politiques, qu'elles soient obligatoires ou optionnelles, et on le fait encore en 2026. C'est pour toutes ces raisons que je suis heureux de participer avec mes collègues à cette Assemblée, et que, bien évidemment, je serai au rendez-vous pour voter ce budget 2026.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour votre soutien. Philippe FABRE, et ensuite Vincent DESCOEUR

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Merci, Président. Je n'avais pas vraiment prévu d'intervenir, parce que j'ai beaucoup parlé aujourd'hui, donc j'imagine que vous n'avez pas le moindre doute sur la nature de mon vote. Néanmoins, quand j'entends Pierre MATHONIER (me semble-t-il) indiquer et nous accuser d'une incapacité à intervenir dans nos collèges, je me dois d'apporter quelques éléments qui me sont propres, mais j'imagine qu'ils seront partagés par l'ensemble de mes collègues. Effectivement, on entend parler d'un budget, d'une bonne gestion, même si, en même temps, une bonne gestion, ce n'est pas un objectif en soi, ce n'est qu'un moyen. C'est un moyen, notamment, d'agir, d'investir et de conduire des politiques utiles aux territoires. Investir, nous l'avons vu tout au long de la journée : des investissements qui préparent l'avenir. Et l'avenir, c'est notre jeunesse. Nous l'avons vu au travers des différents rapports, notre jeunesse – et ça a été souligné par l'ensemble de nos collègues de la majorité – c'est des investissements dans l'éducation, bien au-delà de nos compétences obligatoires, sur la pédagogie, sur les voyages scolaires, bien sûr sur les travaux, mais j'y reviendrai dans quelques instants... Des investissements importants sur l'enseignement supérieur : pas moins de 10 M€ sur notre campus. C'est des investissements dans le sport, notamment le Cantal Tour Sport, la jeunesse avec le Pass Cantal, les bourses, le monde associatif. Donc, à travers tous ces investissements, me semble-t-il, on démontre autre chose que de l'incapacité !

Et pour être plus précis, je n'avais pas prévu de ressortir les chiffres de l'Éducation nationale, mais si, sincèrement, nous sommes amenés à fermer un collège, c'est que, malheureusement, la démographie n'est pas à notre avantage. Nous ne le faisons pas de gaieté de cœur, je le dis, je le redis, parce que le moment est important, aujourd'hui, au moment de voter notre budget. Nous le faisons parce que, malheureusement, l'incapacité peut-être de dire que la Ville d'Aurillac est passée de 34 000 habitants à 26 000 habitants, et qu'aujourd'hui, nous avons 1 700 élèves dans nos quatre collèges aurillacois, et nous en aurons, au moment où nous fermerons probablement ce collège, 1 450 soit 250 de moins. Vous savez quelle sera notre capacité lorsque nos trois collèges aurillacois seront entièrement rénovés ? Parce que nous avons fait déjà le choix de rénover entièrement Jeanne de la Treilhe, Jules-Ferry et bien sûr, dans ces quelques années à venir, La Ponétie, qui sera en capacité d'accueillir 600 élèves, tout comme Jules-Ferry et Jeanne de la Treilhe, vous le savez, environ 350. Je ne vais pas faire, comme le dit Didier ACHALME, un QCM, mais $600 + 600 + 350$, ça fait bien 1 550, donc 100 élèves en plus que l'on pourra accueillir lorsque, effectivement, à la fois l'attractivité du Cantal et celle d'Aurillac sera à la manœuvre.

Donc je ne peux pas souffrir d'entendre parler de notre incapacité, alors que nous essayons, dans un contexte qui est bien difficile, de faire de notre mieux, j'ai envie de dire. Écoutez, je ne serai pas plus long, parce que j'ai déjà beaucoup parlé. Simplement, je terminerai en félicitant bien sûr l'ensemble de nos services, avec peut-être une mention spéciale à Anne RIMEIZE qui chapeaute l'ensemble de mes délégations et Jean PRIVAT, chef de service sport, éducation, jeunesse, et bien évidemment, celle qui a beaucoup travaillé sur ce sujet avec l'ensemble des directeurs, notre DGS Sylvie JABIOL. Je vous remercie.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette intervention. Il nous reste, dans les intervenants, Valérie SEMETEYS, Vincent DESCOEUR et Sophie BENEZIT.

Mme Valérie SEMETEYS, Conseillère départementale du canton de Saint-Paul-des-Landes

Je me permets d'intervenir pour souligner l'effort du Département, qui augmente le budget du SDIS de 1 M€. Même si une grosse partie du budget complémentaire doit servir à moderniser et à unifier les outils de communication avec Nexis, mais aussi la formation nécessaire à la mise en place de ce nouveau système, également l'installation d'aménagements annexes qui seront nécessaires pour pouvoir faire fonctionner ce nouveau système.

Et je voterai ce budget. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour votre soutien. C'est vrai que les sapeurs-pompiers, le SDIS, on y apporte une attention toute particulière. Je rappelle que nous avons l'obligation, pour notre part, d'assurer l'équilibre du fonctionnement sur le SDIS. Vincent DESCOEUR et après, Sophie BENEZIT.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci. Une réflexion et puis peut-être un appel à nos collègues de l'opposition. D'abord, il n'a échappé à personne, mais Jean MAGE l'a rappelé si besoin était, que ce budget, nous le construisons dans un contexte budgétaire qui est très contraint, au niveau national, avec une obligation de réduire le déficit. Et malgré ces conditions, le point le plus délicat pour nous étant l'effet de ciseau qui se confirme et une épargne nette qui se réduit, malgré cela, on peut dire aujourd'hui que la collectivité sera, en 2026, au rendez-vous. Elle sera au rendez-vous, elle saura honorer ses engagements, au premier rang desquels - Sylvie LACHAIZE l'a parfaitement rappelé - l'exercice de la solidarité, qui est l'essence même de notre collectivité, et qui mobilise plus de la moitié de notre budget. Le rapport sur les Cités cantaliennes illustre si besoin combien on peut, sur des points très précis, être déterminant dans les projets des opérateurs dans ce secteur. On pourra donc faire face à nos compétences obligatoires, mais aussi les

optionnelles le terme est meilleur que facultatives. Les optionnelles, qui n'en sont pas moins capitales. On a évoqué l'enseignement supérieur ce matin, la culture, le sport, des aides en direction de la jeunesse, le cas très particulier de la ligne aérienne ou de Chaudes-Aigues... C'est en cela que je dis que le Département sera au rendez-vous.

En même temps, quand on fait une lecture attentive de notre rapport, ce n'est pas un scoop, mais on se rend compte qu'un certain nombre de nos ressources dépendent de l'État, que ce soit en fonctionnement ou en investissement. En investissement, je pense au Fonds Vert, au Fonds Chaleur, au Fonds Friches, à la DSID... La part de TVA qui nous est attribuée dépend aussi de la capacité de l'État à la percevoir, et j'indique à cet instant qu'à l'occasion du vote du projet de loi de gestion à l'Assemblée, qui jette un coup d'œil sur l'année 2025, on a dû constater une diminution des recettes de TVA de l'ordre de 10 milliards, qui s'explique très certainement par un ralentissement de la croissance. Tous ces éléments, on ne peut pas s'en affranchir, et j'en viens à ce que je souhaitais dire, c'est que, de fait, pour que les collectivités fonctionnent, il faut que l'État puisse élever à son tour ses ressources. Donc il faut que l'État soit doté d'un budget. C'est la raison pour laquelle – je le dis ici, mais je peux le dire au nom de Jean-Yves –, dans un souci de compromis, nous avons pris, l'un et l'autre, la décision que nous jugeons responsable et que j'assume complètement, de doter l'État d'un budget. Et je le dis ici, si demain... Alors, le budget de la Sécurité sociale, c'est une chose, même s'il ne vous a pas échappé que le budget de la Sécurité sociale conditionne de beaucoup de nos actions dans le domaine de la solidarité. Ça, c'est une chose qui sera, je l'espère, acquise mardi prochain, puisque ce budget va revenir devant nous : c'est un peu compliqué, mais mardi, c'est la dernière étape. Et pour ce qui est du budget de l'État, il va de soi que si l'État veut, encore une fois, prélever ses ressources et pouvoir doter en investissement les collectivités – il y a beaucoup de maires parmi nous, il y a la DETR qui est en jeu, tous les fonds auxquels vous avez recours – il faut qu'un budget soit voté. Alors, c'est juste une petite parenthèse pour dire que je crains qu'il ne soit pas voté d'ici la fin de l'année. Dans ce cas-là, nous serions invités à venir voter une loi spéciale qui réglerait les questions de fonctionnement, mais ça ne répond pas à tous les besoins.

Simplement, je vais me tourner vers mes collègues de l'opposition, pour dire qu'il ne vous a pas échappé que l'heure est aux compromis. L'heure est aux compromis à tous les niveaux, mais à l'échelon supérieur. Et quand je disais que l'État a besoin d'un budget, sans compromis, nous n'aurions pas eu de budget de la Sécurité sociale, et peut-être demain de budget tout court. Alors, un compromis, ça demande de faire un pas vers l'autre. Je ne vous cache pas, à cet instant, qu'au regard de votre vote sur les différents rapports, je trouve que le pas que vous avez à faire n'est pas un grand pas, c'est un petit pas. Un compromis, ça demande un peu de courage, mais je n'ose pas imaginer que vous en manquiez, donc je pense, dans la période où tout le monde appelle au compromis et à la raison, je trouverais curieux que, sans argument budgétaire, vous ne nous accompagniez pas dans le vote de ce budget pour 2026.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour votre interprétation. Vous nous rassurez aussi, en disant que ce n'est pas forcément facile à suivre tout ce qui se passe : les navettes et les différents budgets. En tout cas, merci pour votre intervention. Sophie BENEZIT, s'il n'y a plus d'autres interventions, ensuite ?

Mme Sophie BENEZIT, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 2

La rigueur budgétaire qui s'annonce n'est pas un frein, c'est un appel à l'unité et à l'efficacité. Si nous restons soudés et si nous faisons preuve d'exigence, tout en nous soutenant mutuellement, nous préserverons l'attractivité de notre territoire. L'avenir ne se subit pas, il se construit ensemble. Pour moi, ce budget répond à cette ambition, dans le contexte actuel, donc je voterai le budget.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour votre soutien. Pour terminer, je pense, Valérie RUEDA ?

Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2

Je vais reprendre un petit peu ce que j'avais dit déjà sur les orientations budgétaires, au moment des orientations budgétaires. Ce qui me perturbe, c'est les propos qui ont été tenus par certains d'entre vous – je ne vais pas les nommer, parce que ça n'a pas d'intérêt : c'est le « nous », le « vous » ... Effectivement, vous êtes nombreux à avoir dit que les décisions qui sont prises ici sont des décisions départementales. Moi, il y a des moments, le « nous », le « vous », j'ai l'impression qu'on est quand même un petit peu isolés, montrés du doigt. Certes, c'est une opposition, mais pour être une opposition constructive et aller vers le compromis, il faut peut-être dire « nous ». « Nous » : voilà, tout simplement.

Après, le courage... Non, mais ce n'est pas à vous que je m'adresse directement, ce n'est pas vous qui êtes concerné, Monsieur DESCOEUR. Alors, pourquoi on a voté les différentes délibérations ? Parce qu'on n'avait pas de raison de s'opposer à ces délibérations. C'est vrai : pourquoi ne pas investir sur le collège de Laroquebrou ou autre ? Enfin, les investissements faits sur les autres collèges nous paraissent tout à fait légitimes. En revanche, et on le dit depuis quelque temps, je pense qu'on le répète depuis plusieurs séances, c'est vrai qu'on est contre cette fermeture d'un collège, du plus gros collège qu'il y avait sur le département. Il y a des maires ici : quel maire accepterait qu'on ferme son collège sur sa Commune ? Il se battrait bec et ongles pour maintenir ce collège-là. En fait, c'est ce qui se passe, ce qui se produit pour nous.

Après, du courage, oui, je pense qu'on en a, qu'on n'en manque pas et qu'on le prouvera. Voilà !

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Jean MAGE, notre rapporteur. J'allais dire, c'est le dernier intervenant, mais notre rapporteur, je suis obligé de lui redonner la parole.

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Oui, parce que j'ai été un peu cité et je me sens concerné par le « nous ». Je voudrais lever une ambiguïté. Je sais bien que, pour citer un personnage célèbre que les Aurillacois doivent apprécier, « on ne sort de l'ambiguïté qu'à son détriment », mais ça ne fait rien, je vais prendre le risque. J'ai essayé d'exposer comment je motivais mon vote. Lorsque je suis dans cette Assemblée, je ne suis plus le Maire de Condat, je ne suis pas un élu communautaire, je suis un élu départemental qui a uniquement par souci l'intérêt général du département. C'est ce qui motive mon vote, c'est le pragmatisme. Je sais que d'autres motivent leur vote avec de la philosophie, avec de l'appartenance à des partis politiques, mais j'estime que dans une Assemblée comme la nôtre, ce qui doit prévaloir, c'est le raisonnement, c'est s'appuyer sur des réalités. Et effectivement, le fait que tous les rapports soient votés et qu'on ne vote pas le budget, ça m'interpelle.

Je suis un vieil élu, je suis attaché au fonctionnement des institutions, et j'aime bien comprendre la mécanique qui motive les votes. Donc mon intervention était simplement comme ça. Peut-être que ça a été un propos allusif, mais je vais vous le résumer franchement, et, comme j'ai l'habitude de le faire, j'aurais mieux fait de le faire d'entrée, plutôt que d'essayer de faire comprendre : effectivement qu'Aurillac, c'est le chef-lieu de notre département et je vous l'ai dit, c'est la figure de proue du bateau Département du Cantal. J'ai essayé de faire comprendre que tous les investissements que le Département fait au profit de l'agglomération d'Aurillac devaient au moins être retenus par les élus. Et le fait que vous ne votiez pas ce budget, je ne vais pas porter de jugement de valeur, mais ça me déçoit énormément de la part de gens qui sont censés représenter une trentaine de milliers d'habitants. Voilà. Pour ce qui me concerne moi, je motive mon vote par des faits précis, par des décisions concrètes qui apportent des résultats sur le terrain. Voilà ce que j'ai essayé de vouloir vous faire comprendre, sans que ce soit un jugement de

valeur sur qui que ce soit ni sur quel esprit que ce soit, mais quand on vote, ça amène des décisions concrètes qu'il faut reconnaître sur le terrain. C'est tout simplement ce que j'ai voulu faire comprendre. Et si je finis mon propos en le disant, les élus ici qui devraient le plus être favorables à ce budget-là, ce sont les élus d'Aurillac.

Et pour répondre au sous-entendu de Valérie, moi, je suis Maire d'une Commune où il y a un collègue qui a été menacé de fermeture, et le jour où les effectifs seront vraiment très bas, je ne me battra pas pour conserver un collègue. Quand on est ici, c'est l'intérêt général du département qui prime, ce n'est plus l'intérêt de la Ville qu'on représente ou de la Commune qu'on représente ou de l'interco qu'on représente. C'est mon état d'esprit, c'est pour ça que, croyez que je suis sincère dans ce que je vous dis, je ne vous juge pas du tout, mais ça me fait drôle de voir qu'on ne vote pas un budget avec tout ce que ce le Département apporte à l'agglomération aurillacoise. C'est tout ce que je voulais dire. Au moins, là, c'est clair.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. J'apprécie assez cet état d'esprit pour clôturer ce rapport sur le budget, qui est un rapport essentiel, important, celui qui agrège l'ensemble de nos décisions d'aujourd'hui. Je reprendrai une phrase que j'ai dite ce matin : ce budget nous permet une nouvelle fois de repousser les limites de l'impossible, parce que, effectivement, il y a de la rigueur, il y a du courage de dire non, des arbitrages à faire qui ne sont pas forcément des plus simples, et puis des choix clairs. Ceci dit, il y a quand même un prix, on l'a abordé rapidement : en termes de capacité à investir, celle-ci s'effrite au fil du temps, puisque depuis 2023, nous avons une baisse de l'ordre de plus de 20 M€ en capacité à investir. Mais je crois que ce projet de budget que je vous propose est lucide, responsable et porteur d'avenir pour le Cantal.

Alors, j'ai compris que le groupe d'opposition ne votera pas le budget. Je me satisfais du fait qu'aucune faille sur le budget n'a été mise en avant par l'opposition. C'est une satisfaction, même s'il n'y a pas le vote, et puis je vous laisserai avec vos contradictions.

Voilà, il me revient de mettre au vote ce budget. Concernant le budget primitif 2026, y a-t-il des oppositions ? Quatre oppositions. Des abstentions ? Des votes pour ? Ce projet de budget est approuvé et je vous en remercie.

Nous terminons cette session sur le budget. Nous avons deux motions, une sur l'élevage et en particulier la DNC, et puis une autre sur la mobilité, et plus particulièrement sur la voie ferrée. Celle sur la DNC vous est distribuée, c'est une motion qui a dû circuler, qui nécessite de prendre en compte la situation des éleveurs, mais tout en étant, effectivement, dans la rigueur d'une gestion d'une épizootie. Il faut arriver à avoir une gestion collective de la situation. Vincent DESCOEUR va nous faire le train.

Motion pour une liaison ferroviaire Bordeaux-Lyon via le Massif-Central

Réuni en session publique le 12 décembre 2025, le Conseil départemental du Cantal a pris connaissance du projet de la SNCF de mettre en place une liaison directe en TGV entre Bordeaux et Lyon dont le tracé passerait par la région parisienne, via Massy, au lieu de s'appuyer sur la ligne historique qui traverse le Massif central.

Le Conseil départemental du Cantal dénonce une décision incompréhensible, inacceptable et profondément injuste, contraire à toute ambition d'aménagement du territoire, qui conduit à relier deux métropoles régionales en privilégiant une solution qui vient renforcer le maillage ferroviaire de la couronne parisienne au détriment des départements du Massif central et de leur réseau ferroviaire.

Le Conseil départemental du Cantal constate que cette nouvelle offre condamne encore davantage la perspective d'une réouverture d'une liaison ferroviaire directe, moderne et efficace entre Bordeaux et Lyon par le Massif central indispensable pour :

- l'aménagement équilibré du territoire national,
- relier entre elles les métropoles régionales autrement que par Paris,
- donner des perspectives aux départements du Massif central et à leurs acteurs.

En conséquence, le Conseil départemental du Cantal demande à l'Etat et à la SNCF :

- d'étudier la relance d'une véritable liaison ferroviaire Bordeaux-Lyon en train d'équilibre du territoire qui passe par l'Auvergne et le Massif central.
- d'engager dans les départements du Massif central concernés les investissements de modernisation du réseau ferroviaire nécessaires à l'atteinte de cet objectif.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

La motion vous a été distribuée. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais rappeler (ça a été abordé à plusieurs reprises) que c'est une motion qui s'indigne du choix qui est fait s'agissant de la liaison ferroviaire Bordeaux-Lyon, qui, pour le coup, j'allais dire une nouvelle fois, puisque la SNCF prend un soin particulier à éviter le Massif central, n' imagine pas pouvoir s'appuyer sur la liaison qui existait précédemment. Le choix a été fait en réalité de liaison TGV qui passerait via Massy. Donc nous rappelons, si besoin était, que le Massif central, les élus que nous sommes et plus largement (ça ne vous a pas échappé) ceux du Massif central ne peuvent se résoudre à ce choix stratégique, qui peut peut-être s'expliquer par la vitesse du TGV, mais qui, une nouvelle fois tourne le dos à un aménagement équilibré du territoire. C'est ce que nous rappelons dans cette motion, en demandant à l'État et à la SNCF d'étudier la relance d'une liaison au moyen d'un train d'équilibre du territoire, qui passerait par l'Auvergne et le Massif central, et lui rappelons à cette occasion que cela nécessite que soient poursuivis les investissements en termes de modernisation du réseau. Je pense qu'on ne peut pas rester silencieux face à ce choix, qui, encore une fois, peut peut-être s'expliquer techniquement, mais qu'on ne peut pas accepter du point de vue de l'aménagement de notre territoire.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Effectivement, je pense que c'est partagé par l'ensemble des membres de l'assemblée, puisque bon nombre se sont positionnés ou ont fait part de leur désapprobation. Céline CHARRIAUD.

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Monsieur le Président, de proposer cette motion. Je pense qu'il est vraiment important qu'on soit solidaire, à l'échelle des élus du Massif central, pour protester tout simplement contre cette orientation. Pour être, moi, originaire de la région Poitou-Charentes, annoncer la liaison Bordeaux-Lyon via Massy, c'est juste enfoncer une porte ouverte, parce que ça existe déjà depuis... À l'époque où j'étais étudiante, pour aller à Lyon, on passait déjà

par Massy. Du coup, c'est le seul but de cette annonce, à mon sens, c'est d'enterrer totalement le projet via le Massif central. Donc je pense qu'on ne peut pas rester insensible à cette annonce et qu'il faut absolument se mobiliser aux côtés de nos collègues auvergnats et du Massif central. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Ce qui est énervant, c'est que la SNCF aurait pu nous dire « nous étudions un tracé plus direct, et dans l'attente, puisqu'il y a les infrastructures, on met cette liaison par Massy », mais non, pas du tout : il n'est pas question aujourd'hui de lancer d'études, et prochainement, on nous dira qu'on le pérennise. Vincent DESCOEUR ?

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

J'ai juste oublié de signaler que nous avons, avec Jean-Yves, rencontré le ministre des Transports, pour lui délivrer ce message avant même que nous prenions, nous, cette motion, puisque c'est une motion qui circule et beaucoup de collectivités sont allées en ce sens.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Magali MAUREL ?

Mme Magali MAUREL, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 3

Notre groupe votera cette motion, puisqu'elle défend une cause essentielle, celle d'un aménagement du territoire réellement équilibré et conforme aux exigences de transition écologique. Le choix qui est envisagé par la SNCF d'une liaison TGV passant par la région parisienne est vraiment incompréhensible. Ça renforce une centralisation qui est déjà excessive, au détriment de l'Auvergne et du Massif central, qui continue d'être contourné, marginalisé, dans ces grandes orientations nationales de mobilité.

Je voulais souligner la convergence : ça a été dit à l'instant, il y a eu différentes démarches qui ont été faites, dont un courrier de Pierre MATHONIER aussi au ministre des Transports, qui rappelait justement que les engagements qui avaient été affichés par la SNCF en faveur du désenclavement territorial doivent enfin se traduire en actes et que moderniser des axes comme Limoges-Montluçon, Brive-Clermont, ou soutenir une liaison Est-Ouest, ce serait vraiment un signal fort pour les villes moyennes et les espaces ruraux.

Par contre, en responsabilité, désolée d'ajouter un regret, c'est que si l'État et la SNCF portent une très grande responsabilité, la Région, qui est quand même une autorité organisatrice des mobilités, n'a pas non plus suffisamment investi dans les lignes du Massif central. Les besoins d'entretien, de modernisation, la fiabilisation sont connus depuis longtemps, et ce manque d'engagement régional a contribué aussi à fragiliser la perspective d'une grande liaison Bordeaux-Lyon passant par l'Auvergne. La transition écologique ne pourra pas réussir si la transition ferroviaire reste vraiment l'angle mort des politiques régionales. Nous appelons donc l'État, la SNCF et la Région à un sursaut collectif pour moderniser immédiatement les infrastructures existantes, pour reconstruire une desserte performante et régulière du Massif central, et pour inscrire clairement une liaison Bordeaux-Lyon via l'Auvergne dans les priorités nationales. Nos territoires méritent vraiment mieux qu'un contournement permanent et une politique de mobilité qui soit vraiment ambitieuse, cohérente et juste. Nous voterons donc la motion, mais on voulait ajouter cet élément.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

J'entends. Simplement, une petite précision sur la compétence de la Région : la Région a compétence sur les trains, les locomotives et wagons, et nullement sur la voie ferrée. C'est l'État qui vient chercher systématiquement la Région en cofinancement, mais ça n'est pas de sa compétence. Certes, ils pourraient y aller volontairement, faire plus, au détriment d'autres compétences obligatoires qu'a la Région, mais la précision quand même est de taille. Ça revient bien à l'État, qui aujourd'hui cherche des co-financements, comme il le fait sur les routes ou autres.

Monsieur FRECHOU ?

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Il ne vous a pas échappé qu'on avait voté la participation de la Région à la construction ou l'entretien de routes, qui n'est pas non plus sa compétence première. Donc, ce que nous attendons de la Région, c'est d'investir au moins autant dans le rail, qu'elle investit dans la route.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Mais elle investit effectivement dans le rail : lorsque vous prenez le contrat de plan, il y a des contributions de la Région, mais là, on n'est pas sur ce sujet-là sur cette motion. Donc, cette motion, je la mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est approuvée de manière unanime.

La deuxième motion concerne une motion de soutien aux éleveurs face à la Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC) et c'est Jean-Yves BONY.

Motion de soutien aux éleveurs du Cantal

Réuni en session publique le 12 décembre 2025, le Conseil départemental du Cantal souhaite exprimer sa solidarité aux éleveurs du Cantal face à la nouvelle crise sanitaire à laquelle l'élevage bovin français se trouve confronté suite à l'apparition il y a quelques mois en France de la Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC).

Le Conseil départemental partage l'inquiétude et la colère des éleveurs qui assistent impuissants, par médias interposés, aux opérations d'abattage mises en œuvre dans les départements touchés par la maladie.

Il rappelle que l'élevage bovin constitue un pilier de l'économie et de l'équilibre territorial du Cantal, et que la préservation des exploitations et de leur capacité à poursuivre leur activité doit rester une priorité.

Face à l'émotion et au traumatisme que suscitent les mesures mises en œuvre par les pouvoirs publics, **le Conseil départemental du Cantal demande à l'Etat :**

- de faire évoluer les protocoles sanitaires actuellement pratiqués, afin qu'ils reposent sur des réponses proportionnées et différenciées ;
- d'associer étroitement les représentants des éleveurs et les professionnels de la filière à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions ;
- de garantir un accompagnement économique, technique et humain à la hauteur des conséquences subies.

Nous avons le devoir de protéger les éleveurs tout en préservant notre capacité d'exportation. Le Conseil départemental du Cantal restera mobilisé aux côtés des éleveurs.

M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental du canton de Mauriac

Merci, Monsieur le Président. C'est une motion qui apporte son soutien aux éleveurs, et plus particulièrement ceux du Cantal qui sont confrontés une nouvelle fois à une crise sanitaire : la DNC, la dermatose nodulaire contagieuse. Le Département demande à l'État de faire évoluer le protocole sanitaire actuellement pratiqué, afin qu'il repose sur des réponses proportionnées et différenciées ; d'associer étroitement les représentants des éleveurs et les professionnels de la filière à l'élaboration et la mise en œuvre des décisions ; et de garantir un accompagnement économique, technique et humain à la hauteur des conséquences subies. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Sur cette motion de soutien, Gilles COMBELLE ?

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Total soutien à nos agriculteurs. Je regrette simplement, ce petit mouvement d'humeur qui a vu le dépôt de quelques déchets devant notre institution, puisqu'on n'a pas besoin de ça pour entendre, pour écouter, pour être aux côtés de ns agriculteurs, puisque les élus départementaux ont soutenu, soutiennent et soutiendront encore l'agriculture cantalienne, comme nous l'avons vu aujourd'hui au travers des votes de nos budgets. Nous sommes aux côtés de nos agriculteurs. Total soutien à eux. Je comprends tout à fait le désespoir et la colère qui les animent. Je le comprends tout à fait, mais ils n'avaient pas besoin de venir mettre ces déchets devant notre Département...

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette précision. Je mets cette motion aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette motion est approuvée et je vous en remercie. Je lève la séance

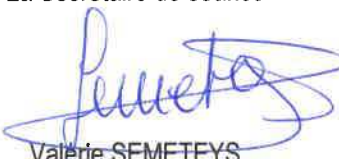
Fin de la séance publique du 12 décembre à 18 h 56.

Procès-verbal de la séance publique du Conseil départemental du Cantal du 12 décembre 2025 adopté par l'Assemblée départementale le 27 mars 2026.

Le Président du Conseil départemental

Bruno FAURE

La Secrétaire de séance


Valérie SEMETEYS